

technicolor



COMPTES CONSOLIDES 2020 DE TECHNICOLOR

Etats financiers consolidés audités au 31 décembre 2020



COMPTES CONSOLIDES 2020 DE TECHNICOLOR

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	3
ETAT DE RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	4
ETAT DE SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	5
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	7
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	8
NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES	
1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE.....	9
1.1. PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE L'EXERCICE.....	9
1.2. DESCRIPTION DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE.....	16
2. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION.....	20
2.1. PÉRIMÈTRE ET MÉTHODE DE CONSOLIDATION.....	20
2.2. CHANGEMENTS DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION EN 2020.....	21
2.3. CHANGEMENTS DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION EN 2019.....	21
2.4. TITRES DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE ET PARTICIPATIONS DANS LES CO-ENTREPRISES.....	22
3. INFORMATION PAR SEGMENT ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE.....	22
3.1. INFORMATION PAR SEGMENT.....	22
3.2. CHIFFRE D'AFFAIRES ET INFORMATIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE.....	25
3.3. PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION.....	26
4. ECARTS D'ACQUISITION, IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES.....	28
4.1. ECARTS D'ACQUISITION.....	28
4.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	29
4.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	32
4.4. DROITS D'UTILISATION.....	33
4.5. PERTES DE VALEUR NETTES SUR ACTIFS D'EXPLOITATION NON COURANTS.....	34
5. AUTRES INFORMATIONS OPÉRATIONNELLES.....	37
5.1. ACTIFS ET DETTES D'EXPLOITATION.....	37
6. IMPÔT.....	39
6.1. IMPÔT DANS LE COMPTE DE RÉSULTAT.....	39
6.2. SITUATION FISCALE DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE.....	41
7. CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT PAR ACTION.....	43
7.1. VARIATION DU CAPITAL.....	43
7.2. AUTRES ÉLÉMENTS DES CAPITAUX PROPRES.....	45
7.3. RÉSULTAT PAR ACTION.....	46
7.4. RELATION AVEC LES PARTIES LIÉES.....	47
8. ACTIFS FINANCIERS, PASSIFS FINANCIERS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS.....	48
8.1. CLASSIFICATION ET ÉVALUATION À JUSTE VALEUR.....	48
8.2. GESTION DES RISQUES FINANCIERS.....	50
8.3. DETTES FINANCIÈRES.....	55
8.4. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE.....	59
8.5. PRODUITS (CHARGES) FINANCIERS NETS.....	59
8.6. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS.....	60
9. AVANTAGES AU PERSONNEL.....	62
9.1. FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS.....	62
9.2. PROVISIONS POUR RETRAITES ET AVANTAGES ASSIMILÉS.....	63
9.3. PAIEMENTS SUR LA BASE D' ACTIONS.....	71
9.4. SOMMES ALLOUÉES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET AUX MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF.....	76
10. PROVISIONS ET RISQUES.....	77
10.1. DÉTAIL DES PROVISIONS.....	78
10.2. RISQUES ET LITIGES.....	78
11. OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES PRÉSENTÉES DANS LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS.....	80
11.1. ACQUISITIONS ET CÉSSIONS DE FILIALES ET AUTRES PARTICIPATIONS.....	80
11.2. IMPACT EN TRÉSORERIE DES OPÉRATIONS DE RENÉGOCIATION DE LA DETTE ET DE FINANCEMENT.....	81
11.3. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS COMMERCIAUX.....	82
12. ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CÉSSION ET ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES.....	83
12.1. ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CÉSSION.....	83
12.2. ACTIFS ET PASSIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS.....	85
13. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE.....	86
14. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	86
15. LISTE DES PRINCIPALES ENTITÉS CONSOLIDÉES.....	87

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

	(en millions d'euros)	Note	Exercice clos le 31 décembre	
			2020	2019
ACTIVITÉS POURSUIVIES				
Chiffre d'affaires			3 006	3 800
Coût de l'activité			(2 725)	(3 375)
Marge brute			281	425
Frais commerciaux et administratifs		(3.3)	(284)	(323)
Frais de recherche et développement		(3.3)	(94)	(114)
Coûts de restructuration		(10.1)	(100)	(31)
Pertes de valeur nettes sur actifs non courants opérationnels		(4.5)	(75)	(63)
Autres produits (charges)		(3.3)	8	(15)
Résultat avant charges financières et impôts (EBIT) des activités poursuivies			(264)	(121)
Produits d'intérêts			4	1
Charges d'intérêts			(82)	(70)
Produit net de la restructuration financière			158	-
Autres produits (charges) financiers nets			(3)	(15)
Produits (charges) financiers nets		(8.5)	77	(84)
Résultat des sociétés mises en équivalence			0	(1)
Impôt sur les résultats		(6)	(5)	(3)
Résultat net des activités poursuivies			(193)	(208)
ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSIION				
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession		(12)	(15)	(22)
Résultat net de l'exercice			(207)	(230)
Attribuable aux :				
- Actionnaires de Technicolor SA			(207)	(230)
- Participations ne donnant pas le contrôle			0	0
RÉSULTAT NET PAR ACTION				
	(en euros, sauf le nombre d'actions)		Exercice clos le 31 décembre	
			2020	2019
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires de base disponibles (actions propres déduites)		(7.3)	73 681 647	15 320 744
Résultat net par action des activités poursuivies				
- de base			(2,61)	(13,60)
- dilué			(2,61)	(13,60)
Résultat net par action des activités arrêtées ou en cours de cession				
- de base			(0,20)	(1,41)
- dilué			(0,20)	(1,41)
Résultat net total par action				
- de base			(2,81)	(15,01)
- dilué			(2,81)	(15,01)

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

	Note	Exercice clos le,	
		31 décembre 2020	31 décembre 2019
<i>(en millions d'euros)</i>			
Résultat net de la période		(207)	(230)
<i>Eléments qui ne seront pas reclassés en résultat</i>			
Gains / (Pertes) actuarielles sur les avantages postérieurs à l'emploi	(9.2)	(14)	(44)
Impôts liés		(0)	(1)
<i>Eléments qui pourraient être reclassés en résultat</i>			
Gains / (Pertes) avant impôts résultant de l'évaluation à la juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie :			
- sur les intruments de couverture de trésorerie avant que les transactions couvertes n'affectent le résultat	(8.5)	(4)	3
Impôts liés		-	1
Ecart de conversion			
- écarts de conversion de la période		(112)	23
- impacts des reclassements en résultat liés à la cession ou à la liquidation d'activités à l'étranger		(5)	10
Impôts liés		(3)	-
Total autres éléments du résultat global		(138)	(8)
Résultat global de la période		(345)	(238)
<i>Attribuable aux :</i>			
- Actionnaires de Technicolor SA		(345)	(238)
- Participations ne donnant pas le contrôle		-	-



ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

(en million d'euros)	Note	31 décembre 2020	31 décembre 2019
ACTIF			
Ecarts d'acquisition	(4.1)	716	851
Immobilisations incorporelles	(4.2)	535	632
Immobilisations corporelles	(4.3)	140	191
Droits d'utilisation	(4.4)	148	285
Autres actifs d'exploitation non courants	(5.1)	27	32
TOTAL ACTIFS D'EXPLOITATION NON COURANTS		1 566	1 991
Participations non consolidées	(8.1)	14	17
Autres actifs financiers non courants	(8.1)	47	22
TOTAL ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS		61	39
Titres des sociétés mises en équivalence	(2.4)	1	1
Impôts différés actifs	(6.2)	45	52
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		1 674	2 082
Stocks	(5.1)	195	243
Clients et effets à recevoir	(5.1)	425	507
Actifs sur contrat client		63	79
Autres actifs d'exploitation courants	(5.1)	224	184
TOTAL ACTIFS D'EXPLOITATION COURANTS		907	1 013
Créance d'impôt		14	36
Autres actifs financiers courants	(8.1)	17	13
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(8.1)	330	65
Actifs destinés à être cédés	(12)	76	-
TOTAL ACTIFS COURANTS		1 344	1 127
TOTAL ACTIF		3 018	3 210

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

(en million d'euros)	Note	31 décembre 2020	31 décembre 2019
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Capital social (235 795 486 actions au 31 décembre 2020 avec une valeur nominale de 0,01 euro)	(7.1)	2	414
Actions propres	(7.2)	-	-
Titres super subordonnés		500	500
Primes d'émission et réserves		126	(540)
Ecarts de conversion		(456)	(339)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Technicolor SA		173	36
Participations ne donnant pas le contrôle		0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES		173	36
Provisions pour retraites et avantages assimilés	(9.2)	325	342
Autres provisions	(10.1)	33	30
Passifs sur contrat client		2	3
Autres dettes d'exploitation non courantes	(5.1)	21	25
TOTAL DETTES D'EXPLOITATION NON COURANTES		381	400
Dettes financières	(8.3)	948	979
Dettes de loyers	(8.3)	122	224
Autres dettes non courantes	(8.1)	-	1
Impôts différés passifs	(6.2)	15	27
TOTAL DETTES NON COURANTES		1 466	1 631
Provisions pour retraites et avantages assimilés	(9.2)	30	33
Autres provisions	(10.1)	90	70
Fournisseurs et effets à payer		710	825
Provisions pour dettes sociales		142	134
Passifs sur contrat client		41	40
Autres dettes d'exploitation courantes	(5.1)	215	302
TOTAL DETTES D'EXPLOITATION COURANTES		1 228	1 404
Dettes financières	(8.3)	16	8
Dettes de loyers	(8.3)	56	87
Dettes d'impôt courant		21	41
Autres dettes courantes	(8.1)	2	2
Passifs liés aux actifs destinés à la vente	(12)	56	-
TOTAL DETTES COURANTES		1 379	1 542
TOTAL PASSIF		2 845	3 173
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		3 018	3 210

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	Exercice clos le 31 décembre	
		2020	2019
Résultat net de l'exercice		(207)	(230)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession		(15)	(22)
Résultat net des activités poursuivies		(193)	(208)
<i>Ajustements pour réconcilier le résultat net des activités poursuivies avec la variation nette de la trésorerie d'exploitation</i>			
Amortissements d'actifs		263	322
Pertes de valeur d'actifs		88	63
Variation nette des provisions		16	(48)
(Gain) pertes sur cessions d'actifs		(14)	17
Charges (produits) d'intérêts	(8.5)	78	69
Produit net de la restructuration financière		(158)	-
Autres (dont impôts)		(2)	-
Variation du besoin en fonds de roulement et des autres actifs et passifs		(101)	(69)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		(22)	146
Intérêts payés sur dettes de loyers		(19)	(21)
Intérêts payés		(32)	(44)
Intérêts reçus		3	1
Impôts payés sur les résultats		(12)	(12)
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE D'EXPLOITATION DES ACTIVITES POURSUIVIES (I)		(81)	70
Acquisition de titres de participation, net de la trésorerie acquise	(11.1)	(3)	(3)
Produit de cession net de titres de participations	(11.1)	7	1
Acquisition d'immobilisations corporelles		(33)	(70)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		0	-
Acquisition d'immobilisations incorporelles incluant les coûts de développement capitalisés		(75)	(99)
Trésorerie mise en nantissement		(35)	(6)
Remboursement de trésorerie mise en nantissement		1	5
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE D'INVESTISSEMENT DES ACTIVITES POURSUIVIES (II)		(138)	(171)
Cession d'actions propres	(11.2)	-	1
Augmentation de capital	(11.2)	60	-
Augmentation des dettes financières	(11.2)	760	1
Remboursement des dettes de loyers	(11.2)	(85)	(91)
Remboursement des dettes financières	(11.2)	(158)	(5)
Frais liés aux opérations de financement	(11.2)	(60)	(1)
Autres		5	4
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE DE FINANCEMENT DES ACTIVITES POURSUIVIES (III)		522	(91)
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE DES ACTIVITES ARRETEES OU EN COURS DE CESSION (IV)	(12.2)	(23)	(33)
TRESORERIE A L'OUVERTURE DE LA PERIODE		65	291
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie (I+II+III+IV)		280	(226)
Effet des variations de change et de périmètre sur la trésorerie		(16)	-
TRESORERIE A LA CLOTURE DE LA PERIODE		330	65

Les annexes de la page 9 à 88 font partie intégrante des états financiers consolidés



VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

<i>(en millions d'euros)</i>	Capital social	Actions propres	Primes d'émission	Titres super subordonnés	Autres réserves	Réserves consolidées	Ecarts de conversion	Capitaux propres part Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Au 31 décembre 2018	414	(158)	-	500	(75)	(38)	(372)	271	1	272
Résultat net	-	-	-	-	-	(230)	-	(230)	0	(230)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	(41)	-	33	(8)	(0)	(8)
Résultat global sur la période	-	-	-	-	(41)	(230)	33	(238)	(0)	(238)
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital lié aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions propres achetées et vendues (montant net)	-	158	-	-	-	(157)	-	1	-	1
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Stock-options accordées aux employés ⁽¹⁾	-	-	-	-	2	-	-	2	-	2
Autres effets impôts sur les capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2019	414	-	-	500	(114)	(426)	(339)	36	0	36
Résultat net	-	-	-	-	-	(207)	-	(207)	0	(207)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	(21)	-	(117)	(138)	(0)	(138)
Résultat global sur la période	-	-	-	-	(21)	(207)	(117)	(345)	0	(345)
Affectation de la réduction de capital à la réserve spéciale créée à la suite de la décision de l'AG du 23 Mars 2020	(414)	-	-	-	414	-	-	(0)	-	(0)
Augmentation de capital par souscription de 20 039 121 actions à 2.98 euros net des frais à la suite de la décision de l'AG du 22 Septembre 2020	2	-	45	-	-	-	-	47	-	47
Conversion de la dette à la juste valeur en capitaux propres	-	-	598	-	(202)	-	-	397	-	397
Emission de bons de souscription	-	-	-	-	38	-	-	38	-	38
Dotation de 10% du capital social à la réserve légale	-	-	(0)	-	0	-	-	-	-	-
Actions propres achetées et vendues (montant net)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Stock-options accordées aux employés	-	-	-	-	0	-	-	0	-	0
Transfert des plans expirés des autres réserves vers les réserves consolidées	-	-	-	-	(54)	54	-	-	-	-
Autres effets impôts sur les capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2020	2	-	643	500	61	(579)	(456)	173	0	173

⁽¹⁾ Juste valeur des plans de paiements sur la base d'actions

1. Présentation générale

Technicolor est un leader des services pour l'industrie "Media & Entertainment", qui conçoit, crée et délivre des expériences immersives pour la vie digitale. Voir la Note 3.1 qui détaille les segments opérationnels du Groupe.

Dans les notes aux états financiers consolidés ci-après, les termes « groupe Technicolor », « le Groupe » et « Technicolor » définissent Technicolor SA et ses filiales consolidées. « Technicolor SA » ou « la Société » définissent la société mère du groupe Technicolor.

1.1. Principaux événements de l'exercice

1.1.1 Sauvegarde financière accélérée et restructuration financière du Groupe

Pour mémoire, le Groupe a annoncé le 13 février 2020 la mise en œuvre d'un plan stratégique sur 3 ans (2020-2022), accompagné d'un renforcement à court terme de la structure financière du Groupe, devant se traduire notamment par une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'un montant de 300 millions d'euros. Cette augmentation du capital de la Société, ainsi que le regroupement des actions de la Société (1 action nouvelle pour 27 actions anciennes) et la réduction de capital de la Société non motivée par des pertes, lui précédant, ont été approuvées dans leur principe par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société le 23 mars 2020. Le regroupement d'actions et la réduction de capital ont été définitivement réalisés en mai 2020. Le Groupe a mis en place en mars 2020 un prêt relais pour un montant nominal de 110 millions de dollars US pour couvrir ses besoins jusqu'à l'augmentation de capital.

Cependant, depuis l'annonce de ce plan stratégique, le Groupe a été impacté par l'épidémie de la Covid-19 et les mesures de confinement mises en place pour empêcher la propagation du virus. Ces effets sont détaillés dans la note 1.1.2. Cette sous-performance a par ailleurs accru les besoins de liquidités à court terme du Groupe. Or, dans ces circonstances, la possibilité de lancer cette augmentation de capital s'est elle-même réduite.

Aussi, compte tenu de la situation du Groupe, la Société a estimé devoir rechercher de nouvelles sources de financement auprès de ses partenaires financiers historiques ou de nouveaux investisseurs, afin de palier à l'augmentation de capital avortée et rembourser le prêt relais de 110 millions de dollars US à échéance au 31 juillet 2020. Après avoir initié des premiers contacts avec des investisseurs potentiels, la Société a considéré que la nomination de conciliateurs lui permettrait (i) de faciliter, d'encadrer et de sécuriser la poursuite de ses discussions, et (ii) d'envisager les termes d'une restructuration plus globale de l'endettement du Groupe.

Dans ces conditions, le 26 mai 2020, la Société a informé le marché de son intention d'entamer des discussions avec ses partenaires financiers et de solliciter l'accord des prêteurs actuels du Groupe afin de pouvoir envisager l'ouverture d'une procédure de conciliation sans que cela ne constitue un cas de défaut au titre des documents de financement existants.

Ces accords ont tous été obtenus le 1er juin 2020 et, par ordonnance du 2 juin 2020, le Président du Tribunal de commerce de Paris a nommé la SELARL FHB, représentée par Me Hélène Bourbouloux et Me Gaël Couturier, en qualité de conciliateurs de la Société, avec pour mission d'assister le Groupe:

1. dans la poursuite de ses discussions avec ses partenaires financiers en vue de l'obtention d'un financement lui permettant de couvrir les besoins immédiats de trésorerie du Groupe ;
2. dans ses discussions avec l'ensemble de ses partenaires financiers sur le réaménagement de l'endettement du Groupe ; et
3. dans l'étude de toute solution de nature à mettre un terme à ses difficultés.

A la suite des discussions menées entre les différentes parties prenantes à la procédure de conciliation sous l'égide des conciliateurs, la Société a élaboré les principaux termes et conditions de sa restructuration financière. L'urgence de la situation a cependant empêché de réunir l'accord unanime des créanciers financiers concernés de la Société dans le temps imparti, et a rendu impossible la mise en œuvre de la restructuration dans le cadre de la procédure de conciliation. Pour autant, l'état des discussions a permis

d'envisager la voie d'une procédure de sauvegarde financière accélérée, afin de désendetter le Groupe et de répondre à ses besoins d'exploitation.

C'est dans ces circonstances que, par jugement du 22 juin 2020, le Tribunal de commerce de Paris a ouvert, pour une durée d'un mois, la procédure de sauvegarde financière accélérée. Aux termes de ce jugement, le Tribunal de commerce de Paris a notamment désigné la SELARL FHB, représentée par Maître Hélène Bourbouloux et Maître Gaël Couturier, en qualité d'administrateurs judiciaires et fixé au 21 juillet 2020 la date de l'audience d'examen du projet de plan de sauvegarde. La Société a en outre sollicité et obtenu le même jour le bénéfice des dispositions du Chapitre 15 du *Federal Bankruptcy Code* américain, afin de voir les effets de la procédure de sauvegarde financière accélérée reconnus sur le territoire américain.

A cette même date, la Société et certains de ses principaux créanciers sont parvenus à un accord de principe portant sur les principaux termes et conditions de la restructuration financière du Groupe.

Le projet de plan de sauvegarde (qui formalise les termes et conditions de l'accord susmentionné) a été approuvé par le comité des établissements de crédit et assimilés le 5 juillet 2020. En parallèle, l'accord de principe entre la Société et les créanciers concernés a été formalisé dans le cadre d'accords juridiquement contraignants (accord de lock-up ou de soutien à la restructuration) venant confirmer les principaux termes et conditions de la restructuration financière de la Société. Aux termes de ces accords, les parties se sont engagées à soutenir et réaliser toute démarche ou action raisonnablement nécessaire à la mise en œuvre et la réalisation de la restructuration financière de la Société. Les principales opérations de restructuration du plan de sauvegarde et du Nouveau Financement, pleinement réalisées à la clôture de l'exercice, sont les suivantes :

1. Apport d'une somme équivalente à environ 420 millions d'euros (net de frais et commissions) pour les besoins de la poursuite du plan stratégique 2020-2022 (mis à jour de l'impact Covid-19), du financement des opérations courantes du Groupe et pour le refinancement intégral du prêt relais exigible le 31 juillet 2020 (le « Nouveau Financement ») (A):

Une première partie de ce Nouveau Financement a été apportée fin-juillet au cours de la période d'observation de la procédure de sauvegarde financière accélérée, c'est-à-dire après l'ouverture de ladite procédure mais avant l'adoption par le Tribunal de commerce de Paris du plan de sauvegarde financière accélérée (le « **Financement Intermédiaire** »), comme suit :

- 110 millions de dollars US (net des frais et commissions¹) ont été apportés à Technicolor USA, Inc. pour les besoins du refinancement du prêt relais exigible le 31 juillet 2020 par l'octroi d'un crédit à terme soumis au droit de l'Etat de New York (Etats-Unis) :
 - Durée : remboursement in fine juin 2024
 - Intérêts réglés ou capitalisés (selon le cas) semestriellement :
 - Intérêts cash : LIBOR (avec floor à 0%) + 6% /an, payables semestriellement ; plus,
 - Intérêts PIK (capitalisés) : 6% /an capitalisés semestriellement.
- 140 millions d'euros (net des frais et commissions²) ont été apportés à Tech 6 (filiale à 100% de la Société) pour les besoins du financement de l'exploitation des sociétés du Groupe. Ce financement résulte d'une émission obligataire par Tech 6 soumise au droit de l'Etat de New York (Etats-Unis):
 - Durée : remboursement in fine juin 2024
 - Intérêts :
 - Intérêts cash : EURIBOR (avec floor à 0%) + 6% l'an, payables semestriellement ; plus,
 - Intérêts PIK (capitalisés) : 6% l'an capitalisés annuellement.

¹ Commission initiale de 5%; commission de souscription de 3,5%; commission d'engagement de 1,5% l'an du montant non tiré

² Commission initiale de 5%; commission de souscription de 3,5%; commission d'engagement de 1,5% l'an du montant non tiré

- Le Nouveau Financement a été garanti par des fiducies-sûretés sur les actions détenues par les sous-holdings du Groupe, qui détiennent (après certaines réorganisations intra-groupe) la plupart des filiales du Groupe (les "Fiducies") ; étant précisé que la mise en place de la Fiducie pour le solde du Nouveau Financement France a été soumise à un vote consultatif de l'AGE, conformément à la recommandation de l'AMF n° 2015-05 sur les transferts d'actifs. Le Nouveau Financement a été également garanti par certaines autres sûretés.

Le solde du Nouveau Financement (181 millions d'euros en principal net des frais et commissions) a été apporté début septembre 2020 sous la forme d'une deuxième émission obligataire par Tech 6 soumise au droit de l'Etat de New York (Etats-Unis), et avec la même maturité et les mêmes conditions financières que la première tranche. Des sûretés additionnelles ont été consenties en garantie du remboursement de ces nouveaux apports, en particulier la fiducie-sûreté sur les titres de Gallo 8 (filiale à 100% de la Société), laquelle a été approuvée par l'Assemblée Générale du 20 juillet 2020.

En contrepartie de l'apport des fonds dans le cadre du Nouveau Financement, les prêteurs au titre du Nouveau Financement (en ce inclus BPI) se sont vus octroyer des BSA gratuits (chacun au prorata de sa participation dans le Nouveau Financement), exerçables pendant 3 mois à compter du 22 septembre 2020, à la valeur nominale de l'action, et représentant environ 7,5% du capital post augmentations de capital prévues (mais avant dilution des BSA attribués aux actionnaires) (B). Afin de limiter la dilution des actionnaires du fait de ces BSA au titre du Nouveau Financement, le projet de plan de sauvegarde prévoit l'émission de BSA gratuits au profit des actionnaires, exerçables pendant 4 ans, au même prix que l'augmentation de capital réservée aux créanciers (3,58 euros par action) et représentant environ 5% du capital post dilution de l'ensemble des émissions prévues.

2. Restructuration de l'endettement existant afin de le ramener à un niveau en adéquation avec les perspectives d'activité du Groupe, à savoir :

- Le réaménagement de 46,5 % des créances (à savoir les créances au titre (i) du Prêt à Terme B (ii) de la Facilité de Crédit Renouvelable) au sein de nouveaux emprunts à terme d'un montant équivalent à 574 millions d'euros en principal, à échéance le 31 décembre 2024 (in fine) et l'octroi en garantie de nouvelles sûretés sur les actifs du Groupe; les conditions financières de la dette réaménagée sont les suivantes :
 - Tranche Euro (454 millions d'euros) : EURIBOR (avec floor à 0%) + 3% l'an d'intérêts cash + 3% l'an d'intérêts PIK (capitalisés) ;
 - Tranche USD (141,5 millions de dollars : LIBOR (avec floor à 0%) + 2,75% l'an d'intérêts cash + 3% l'an d'intérêts PIK (capitalisés). (C)
- Une augmentation de capital de la Société, avec droit préférentiel de souscription des actionnaires, pour un montant total de 330 millions d'euros, à un prix de souscription de 2,98 euros par action, entièrement garantie par les prêteurs des emprunts à terme et de la Facilité de Crédit Renouvelable par compensation avec leurs créances au pair au titre des Contrats de Crédits; Bpifrance Participations souscrita à l'augmentation de capital en espèces au prorata de sa participation pré-opération (environ 7,6% de souscription à titre irréductible) pour un montant global allant jusqu'à 25 millions d'euros ; le produit en espèces de l'augmentation de capital a été intégralement utilisé pour rembourser les prêteurs du Prêt à Terme B et de la Facilité de Crédit Renouvelable à la valeur nominale; (D)
- Une augmentation de capital de la Société réservée, pour un montant total de 330 millions d'euros, à un prix de souscription de 3,58 euros par action, au bénéfice des prêteurs des emprunts à terme et de la Facilité de Crédit Renouvelable, et qui a été entièrement souscrite par voie de compensation avec leurs créances au pair au titre des Contrats de Crédits ;(E)
- La facilité de crédit d'un montant de 125 millions de dollars US mis à disposition de Technicolor USA Inc le 6 novembre 2017 et de certains autres affiliés américains du Groupe a été modifiée, notamment pour étendre la date d'échéance finale à décembre 2023, et pour permettre la mise en œuvre de toutes les opérations envisagées afin de réaliser la Restructuration.

Les conditions suspensives à la mise en œuvre du plan de sauvegarde, c'est-à-dire l'arrêté du plan de sauvegarde par le Tribunal de commerce de Paris le 28 juillet 2020 et le vote favorable de l'Assemblée Générale sur l'ensemble des mesures nécessaires à la mise en œuvre du plan de sauvegarde accélérée, ayant été levées, les dernières opérations du plan de sauvegarde, c'est-à-dire la mise en place des emprunts réaménagés, ainsi que le remboursement et la conversion en capital des dettes non réaménagées, ont été finalisées le 22 septembre 2020. Les Lignes de Crédit non réaménagées ont en conséquence été remboursées en espèces pour un montant de 59716580,58 euros et converties en capital à hauteur de 600 283 419,22 euros.

Par ailleurs, le 11 septembre 2020, le Tribunal américain compétent en matière de faillites, présidant la procédure dite de « *Chapter 15* » de Technicolor a rendu une ordonnance de clôture de cette procédure. Ceci marque l'étape finale de la procédure engagée par la Société aux États-Unis.

Après la réalisation de ces opérations, la structure de l'actionnariat a été grandement modifiée ; les actions émises et les principaux actionnaires au 31 décembre 2020 sont présentés en note 7.

Effets de ces événements sur les états financiers au 31 décembre :

Le groupe a considéré les opérations de Nouveau Financement, de conversion de dette en capital et de réaménagement des créances comme une seule transaction complexe avec de multiples éléments. Ces opérations ont été en effet négociées conjointement par les mêmes parties.

Cette transaction complexe a abouti :

- A la décomptabilisation de la dette précédente;
- A la réception de disponibilités;
- A la reconnaissance de nouvelles dettes financières (Nouveau Financement et lignes de crédit à terme);
- A l'émission d'instruments de capitaux propres à destination des prêteurs (actions et BSA).

Les nouveaux éléments sont reconnus à la juste valeur, différente des montants nominaux ou nets de frais présentés dans la description du plan de sauvegarde. Les différentes opérations permettant de mettre en place le Nouveau Financement devant s'analyser comme un ensemble, la juste valeur initiale du Nouveau Financement et des BSA associés n'est pas présumée égale aux disponibilités reçues mais mesurée en fonction des données de marché disponibles.

La différence entre la dette décomptabilisée et les nouvelles ressources obtenues est reconnue en résultat financier (« Produit net de la restructuration financière »), en conformité avec les IFRS applicables aux opérations de restructuration financière (IFRS 9, IFRIC 19). Ce résultat se décompose de la manière suivante.

<i>(en millions d'euros)</i>	
Liquidités reçues (Nouveau Financement)	416
Dette annulée (Valeur au bilan)	1 218
BSA Nouveau Financement émis à la Juste valeur	(38)
Augmentation de capital souscrite en numéraire ¹	(60)
Augmentation de capital par compensation de créances mesurée à la juste valeur ¹	(399)
Dette de Nouveau Financement (comptabilisation initiale à la juste valeur) ²	(478)
Dette réaménagée (comptabilisation initiale à la juste valeur) ³	(466)
RÉSULTAT DE L'OPERATION	193
Honoraires au compte de résultat	(35)
RÉSULTAT NET D'OPERATION	158

1 : Augmentation de capital nominale de 660 millions d'euros

2 : Valeur nominale du Nouveau Financement de 453 millions d'euros

3 : Valeur nominale des lignes de crédit à Terme de 574 millions d'euros

Les montants en dollars US sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la date de chaque transaction (1,16 pour le Nouveau Financement et 1,17 pour les prêts à terme).

Les mesures de juste valeur retenue sont les suivantes :

- Valeur de l'action retenue pour l'évaluation des instruments de capitaux propres (actions et BSA Nouveau Financement) : 2,18 € (cours à la date de livraison de ces instruments, 22 septembre 2020);
- Valeur de la dette (cours vendeur en dates de réception des fonds – 23 juillet et 2 septembre) Nouveau Financement : 105,5% du Nominal;
- Valeur des nouvelles lignes de crédit à terme (cours vendeur en date de vigueur de nouvelles lignes, 22 septembre) : 81,25% du Nominal.

Le taux effectif du Nouveau Financement et de la dette réaménagée est présenté en note 8.3.1. Pour mémoire, le taux effectif est le taux d'actualisation qui égalise la valorisation initiale de la dette (à la juste valeur) avec les flux futurs de remboursement, sans considération des gains ou pertes initiaux inclus dans le résultat de transaction.

Les frais attribuables à l'opération, soit 56 millions d'euros ont été comptabilisés en capitaux propres (15 millions d'euros), au résultat financier (35 millions d'euros) ou en diminution du Nouveau Financement (6 millions d'euros) selon leur nature.

L'endettement nominal et l'endettement tel qu'il ressort en IFRS sont disponibles en note 8.3.1.

Le tableau suivant présente de manière synthétique les sécurités et la soumission à des clauses financières des dettes du Groupe à l'issue de l'exécution du plan de sauvegarde financière accélérée. Le fonctionnement de ces sécurités est plus amplement décrit en note 8.3.2.

Dette	Emprunteur	Securités	Clauses financières
Nouveau Financement US	Technicolor USA Inc.	Nantissements de premier ou second rang sur les actifs américains, Fiducie Gallo 8, nantissements sur certains actifs de Technicolor SA, Garantie de Technicolor SA	Oui
Nouveau Financement France	Tech 6	Fiducie Gallo 8 et Tech 7, nantissements sur certains actifs de Technicolor SA, Garantie de Technicolor SA	Oui
Dette réaménagée	Technicolor SA	Deuxième rang sur (i) la fiducie Gallo 8 et (ii) les nantissements sur certains actifs de Technicolor SA	Non
Facilité de crédit Wells Fargo	Technicolor USA Inc.	Nantissement de premier ou second rang sur les actifs américains	Oui

1.1.2 Impacts de la pandémie de Covid-19

La pandémie de la Covid-19 et les mesures sanitaires associées pour y faire face ont eu un impact significatif sur toutes les activités de Technicolor. La note suivante résume ses principales incidences financières estimées, conformément aux observations formulées par l'Autorité des Normes Comptables.

Ces observations recommandent soit d'utiliser une approche ciblée se concentrant sur les principaux impacts, les impacts incrémentaux et observables, soit une approche globale, afin d'isoler les impacts via un compte de résultat et bilan complets de la Covid-19. Le Groupe a adopté une approche ciblée sur chacun de ses principaux segments. Pour certains indicateurs, la description de l'impact sera principalement qualitative.

Les coûts d'exploitation liés à l'inactivité partielle ou totale et les coûts fixes non absorbés des ventes sont restés dans les coûts d'exploitation («coût de l'activité», «frais de recherche et développement», «frais commerciaux et administratifs»). Les frais de sous-activité ont été comptabilisés dans les frais de fonctionnement. Les coûts de licenciement sont présentés en résultat opérationnel lorsque les baisses d'activité semblaient limitées à la période de confinement et ont été présentés en coûts de restructuration lorsque le licenciement est intervenu à la suite au redimensionnement de l'activité à une situation de marché post-Covid.

Les aides publiques sont comptabilisées selon IAS 20 et sont donc classées principalement en résultat opérationnel, tout comme les remises négociées avec les fournisseurs.

Services de Production :

- À partir de mars 2020, les Services de Production de films et d'effets visuels épisodiques ont été considérablement touchés, étant donné que tous les tournages de films en direct ont été suspendus et les salles de cinéma fermées. En conséquence, de nouveaux projets ont été mis en

attente au cours des deuxième et troisième trimestres 2020. Suite à la conclusion d'un accord entre les grands studios américains et tous les principaux syndicats hollywoodiens en septembre, l'activité de production s'est accélérée au cours du quatrième trimestre 2020. En outre, certains pays comme le Canada, la France et le Royaume-Uni ont lancé des programmes de soutien liés à la pandémie, notamment des subventions salariales et des régimes d'assurance / d'indemnisation de la production qui fournissent une couverture en période de pandémie ;

- L'activité de Publicité s'est ralentie à partir du deuxième trimestre 2020 en raison de la situation macro-économique mondiale, ce qui a amené les annonceurs à retarder les campagnes et à réduire les budgets marketing. Cependant, l'activité a été moins impactée que l'activité VFX Film et Episodique, car les marques ont souhaité maintenir un lien avec leurs clients ;
- L'activité Animation et Jeux, avec la capacité de poursuivre efficacement la production en télétravail, a réalisé une solide performance, s'inscrivant en croissance par rapport à 2019;
- L'activité de Post-production a également été fortement impactée par les arrêts de tournages en direct.

Les Services de Production se sont organisés pour être en mesure d'exécuter les contrats existants et d'en prendre de nouveaux en utilisant le travail à distance des salariés autant que possible. Les principaux obstacles provenaient du confinement strict en Inde et de l'augmentation progressive du télétravail. Cela a entraîné des coûts d'inactivité de la main-d'œuvre et des coûts fixes associés, car de nombreux artistes Technicolor n'ont pas été en mesure de travailler ou n'avaient pas de travail au cours du deuxième trimestre 2020. En revanche, le Groupe a bénéficié d'un soutien gouvernemental pour les employés en chômage partiel en Australie, au Canada, en France et au Royaume-Uni; le Groupe peut également être éligible à des allègements supplémentaires de la part des autorités américaines mais ne peut en déterminer les montants au 31 décembre 2020.

Maison Connectée:

Les impacts de la Covid-19 sur la chaîne d'approvisionnement de la Maison Connectée étaient liés à la perturbation de la fabrication, provoquant également des pénuries de composants et des difficultés logistiques en Chine puis en Asie du Sud-Est au premier trimestre de l'année. L'impact de la Covid-19 a ensuite été limité à sa chaîne de fabrication et d'approvisionnement basée en Asie, mais affectait toujours les capacités en Amérique latine pour les opérations de fabrication et de back-end.

Les mesures de confinement ont exposé les consommateurs à la nécessité d'avoir un service haut débit et d'une connexion WIFI de qualité, à domicile pour le travail à distance et le divertissement numérique. Cette situation a rendu la demande de connexions large bande très résistante au cours de cette période. Le marché américain a montré une augmentation de la demande et un taux de désabonnement très faible, et en raison de sa position sur le marché, le Groupe a connu une augmentation significative de la demande.

Les pays d'Amérique latine ont souffert, en plus des conséquences de la Covid-19, d'une crise monétaire importante due à la baisse drastique des cours du pétrole. Cela a affecté les plans de toutes les entreprises de la région, y compris les prestataires de services qui ont ajusté leur demande en conséquence.

La Maison Connectée est restée opérationnelle en raison de l'adoption précoce d'un modèle de travail à distance qui a réussi à déplacer la moitié de tous les employés hors site pour s'assurer que les principales installations d'ingénierie restent sécurisées et accessibles.

Services DVD :

- Les nouvelles sorties de titres ont été très limitées en 2020 à partir de mars en raison de l'épidémie de la Covid-19, de nombreuses dates de sortie de titres clés étant repoussées jusqu'en 2021, ce qui, dans la plupart des cas, retarde également la sortie pour le visionnage à domicile, ce qui a impacté directement le chiffre d'affaires des Services DVD.
- L'impact des commandes à domicile variait selon la région (c'est-à-dire selon le pays, l'état et la ville) et le moment / durée. Le niveau des fermetures de détaillants variait également selon les pays / régions, mais là où les vendeurs étaient ouverts, les ventes de titres de catalogue étaient relativement solides. La vente en ligne a été forte après un court ralentissement de la demande, les e-commerçants ajustant temporairement leur chaîne d'approvisionnement pour accroître

l'activité des produits essentiels. La plupart des grands détaillants ont rouvert, mais le niveau des ventes est resté inférieur à la normale. Sans l'apport des nouvelles sorties, certains détaillants ont augmenté la taille des rayons destinés au contenu de catalogue / bibliothèque, ce qui a aidé à maintenir les volumes de réplique de DVD plus élevés que prévus en 2020.

- Certains sites de production ont connu des pénuries de personnel intérimaire, mais l'impact global sur les opérations a été faible.

La période précise et l'ampleur de la réouverture des salles de cinéma auront un impact sur le niveau d'activité des nouvelles sorties sur disque. Les Services DVD ont accéléré certains éléments de ses futurs plans de restructuration afin de s'adapter à ces impacts. Malgré ces efforts et la rentabilité attendue de la division, une nouvelle dépréciation a été enregistrée suite à la révision des hypothèses du test de dépréciation réalisé en juin 2020, entraînant une perte de 66 millions d'euros. Au 31 décembre 2020, il n'y a aucun indicateur de dépréciation supplémentaire.

1.2. Description des principes comptables appliqués par le Groupe

1.2.1. Principes d'élaboration

Ces états financiers consolidés ont été préparés en conformité avec les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards, "IFRS") en vigueur au 31 décembre 2020 et adoptées par l'Union Européenne au 11 mars 2021.

Les normes comptables internationales approuvées par l'Union Européenne sont disponibles sur le site suivant : https://ec.europa.eu/info/publications/eu-accounting-rules_fr

Ces états financiers sont présentés en euros et, sauf indication contraire, arrondis au million le plus proche. Cela peut, dans certains cas de figure, conduire à des écarts non matériels pour que la somme des sous-totaux corresponde au total figurant dans les tableaux.

Les comptes consolidés de Technicolor ont été arrêtés par le Conseil d'administration de Technicolor SA le 11 mars 2021. Conformément à la législation française, les états financiers consolidés seront considérés comme définitifs lorsqu'ils auront été approuvés par les actionnaires du Groupe lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires devant se tenir le 12 mai 2021.

Les principes comptables suivis par le Groupe sont identiques à ceux appliqués pour la préparation des états financiers consolidés du Groupe l'année précédente à l'exception des normes, amendements et interprétations suivants qui ont été appliqués pour la première fois en 2020 (voir Note 1.2.2.1).

1.2.2. Transition IFRS et nouvelles normes

1.2.2.1. Normes, amendements et interprétations entrant en vigueur et appliqués au 1er janvier 2020

Nouvelles normes et interprétations	Principales dispositions
Amendements limités à IFRS 3 – « Définitions d'une entreprise »	<p>Ces amendements visent à clarifier la distinction entre entreprise et groupe d'actifs lors de l'application d'IFRS 3. La définition modifiée souligne que la finalité d'une entreprise est de fournir des biens et des services aux clients alors que la version en vigueur fait référence aux avantages économiques pour les investisseurs et autres tiers.</p> <p>Ces amendements sont sans impact sur les comptes consolidés du groupe mais pourrait avoir un impact sur les exercices futurs si le Groupe opère des regroupements d'entreprises.</p>
Amendements à IFRS 7, IFRS 9 et IAS 39 « Réforme des taux d'intérêt de référence » - phase 1	<p>Les amendements à IFRS 9 et IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, modifient certaines dispositions en matière de comptabilité de couverture dans le cadre de la réforme des taux de référence. De plus, ces amendements obligent les entités à fournir aux investisseurs des informations supplémentaires sur leurs relations de couverture qui sont directement affectées par ces incertitudes. Ces amendements sont sans impact sur les comptes consolidés du groupe du fait que le groupe n'a pas de relation de couverture de taux significative au-delà de la date prévue de réforme des taux d'intérêts de référence.</p>
Amendements à IAS1 et IAS8 – Définition du terme « significatif »	<p><u>Ancienne définition</u> : « Les omissions ou inexactitudes d'éléments sont significatives si elles peuvent, individuellement ou collectivement, influencer les décisions économiques que prennent des utilisateurs sur la base des états financiers ».</p> <p><u>Nouvelle définition</u> : « Une information est significative si on peut raisonnablement s'attendre à ce que son omission, son inexactitude ou son obscurcissement influence les décisions économiques que les principaux utilisateurs des états financiers à usage général d'une entité comptable donnée prennent sur la base de ces états financiers ».</p>
Amendements aux références au Cadre Conceptuel	<p>A la suite de la révision du Cadre Conceptuel des IFRS publié en mars 2018, l'IASB a révisé plusieurs normes afin qu'elles réfèrent à ce nouveau cadre. Ces amendements sont sans impact sur les comptes consolidés du groupe</p>

1.2.2.2. Principales normes, amendements et interprétations qui ne sont pas encore entrés en vigueur et qui n'ont pas été appliqués par anticipation par Technicolor

Nouvelles normes et interprétations	Date d'application	Principales dispositions
Amendement à IFRS 16 « Contrats de location : Allègements de loyer liés à la Covid-19 »	1 ^{er} Juin 2020	<p>Le projet de modification <i>Allègements de loyers liés à la Covid-19 (projet de modification d'IFRS 16)</i> vise à modifier la norme de manière à :</p> <ol style="list-style-type: none"> (1) accorder aux preneurs une exemption de la nécessité d'évaluer si un allègement au titre d'un loyer accordé en raison de la Covid-19 constitue une modification du contrat de location; (2) exiger que les preneurs appliquent l'exemption afin de ne pas devoir comptabiliser un allègement au titre d'un loyer accordé en raison de la Covid-19 comme une modification du contrat de location; (3) exiger que les preneurs qui appliquent l'exemption présentent l'information s'y rapportant; et appliquent l'exemption de manière rétrospective selon IAS 8, sans qu'ils aient à retraiter les chiffres de la période précédente. <p>Elle s'applique aux allègements de loyer liées à la Covid-19 qui réduisent les paiements de location dus au plus tard le 30 juin 2021.</p>
Amendements à IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels : contrats déficitaires - Coût d'exécution du contrat »	1 ^{er} janvier 2022 (non encore adoptés par l'UE)	<p>Les amendements modifient la norme IAS 37 pour préciser que les coûts d'exécution d'un contrat incluent à la fois les coûts marginaux, tels que les coûts de la main-d'œuvre directe et des matières, et l'imputation d'autres coûts directement liés au contrat, comme par exemple l'imputation de la charge d'amortissement relative à une immobilisation corporelle utilisée entre autres pour l'exécution du contrat</p>
Amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers : classification de passifs comme courants ou non-courants	1 ^{er} janvier 2023 (non encore adoptés par l'UE)	<p>Les modifications définitives d'IAS 1 sur le classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants, touchent seulement la présentation des passifs dans l'état de la situation financière, et non le montant ou le calendrier de la comptabilisation d'un actif, d'un passif, d'un revenu ou d'une charge, ou les informations que les entités fournissent à leur sujet. Elles :</p> <ol style="list-style-type: none"> (1) clarifient que le classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants doit être fonction des droits qui existent à la fin de la période de présentation de l'information financière et harmonisent le libellé de tous les paragraphes concernés pour utiliser le terme « droit » de différer le règlement du passif pour au moins douze mois et indiquer explicitement que seuls les droits qui existent « à la fin de la période de présentation de l'information financière » influent sur le classement d'un passif; (2) clarifient que le classement n'est pas touché par les attentes quant à l'exercice du droit de l'entité de différer le règlement du passif; et (3) précisent que par règlement on entend le transfert à l'autre partie d'éléments de trésorerie, d'instruments de capitaux propres, d'autres actifs ou de services.
Amendements à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises : référence au cadre conceptuel »	1 ^{er} janvier 2022 (non encore adoptés par l'UE)	<p>Le principe de comptabilisation de la norme IFRS 3 exigeait que les actifs et les passifs comptabilisés dans un regroupement d'entreprises doivent satisfaire aux définitions d'actifs et de passifs du Cadre de préparation et de présentation des états financiers publié en 1989 (1989 Framework).</p> <p>Le Board a remplacé cette référence par une référence à la dernière version du Cadre conceptuel de l'information financière publié en mars 2018 (2018 Conceptual Framework) Les définitions des actifs et des passifs dans le cadre conceptuel de 2018 diffèrent de celles du cadre de 1989.</p> <p>Le deuxième amendement ajoute à la norme IFRS 3 une exception à son principe de comptabilisation.</p> <p>Pour les passifs et les passifs éventuels entrant dans le champ d'application des normes IAS 37 ou IFRIC 21, l'acquéreur doit appliquer respectivement les normes IAS 37 ou IFRIC</p>

	<p>21, au lieu du Cadre conceptuel, pour identifier les obligations qu'il a assumées lors d'un regroupement d'entreprises.</p> <p>Le troisième amendement ajoute à la norme IFRS 3 une mention explicite pour informer qu'un acquéreur ne devrait pas comptabiliser les actifs éventuels acquis lors d'un regroupement d'entreprises.</p>
<p>Améliorations annuelles 2018–2020 des IFRS</p> <p>1^{er} janvier 2022 (non encore adoptés UE)</p>	<p>Les amendements comprennent notamment :</p> <p>IFRS 9 Instruments financiers : Inclusion des honoraires dans le critère des 10 % relatif à la décomptabilisation de passifs financiers</p> <p>Pour déterminer s'il y a lieu de décomptabiliser un passif financier qui a été modifié ou échangé, l'entité évalue si les conditions sont substantiellement différentes de celles du passif financier initial. L'IASB se propose de préciser les honoraires dont l'entité doit tenir compte lorsqu'elle évalue si les conditions d'un nouveau passif financier ou d'un passif financier modifié sont substantiellement différentes de celles du passif financier initial.</p> <p>Modification proposée des exemples illustratifs qui accompagnent IFRS 16 Contrats de location Avantages incitatifs à la location : l'IASB se propose de modifier l'exemple illustratif 13 qui accompagne IFRS 16 Contrats de location afin de supprimer l'exemple traitant des paiements au titre des améliorations locatives versés par le bailleur. La modification proposée éliminerait toute confusion possible au chapitre du traitement des avantages incitatifs à la location en application d'IFRS 16.</p>

1.2.3. Principes comptables du Groupe sujets à estimations et jugements

Les informations IFRS présentées dans ces états financiers consolidés ont été élaborées selon le principe du coût historique avec quelques exceptions pour différents actifs et passifs pour lesquels des dispositions spécifiques prévues par les IFRS ont été appliquées :

- Les actifs non-financiers sont initialement reconnus à leur coût d'acquisition ou de construction incluant les coûts directement attribuables à la livraison et à la mise en service de l'actif tel que prévu par la direction du Groupe. Les actifs à long-terme sont ensuite évalués au coût amorti : le coût historique diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur.
- Les actifs et passifs financiers sont initialement reconnus à leur juste valeur ou au coût amorti (voir Note 8.1).

La préparation des comptes consolidés établis conformément aux normes comptables internationales (IFRS) oblige les dirigeants du Groupe à faire des estimations et à émettre des hypothèses qui affectent les montants consolidés de l'actif et du passif ainsi que les montants des charges et produits enregistrés durant la période dans les comptes consolidés. Ces estimations et hypothèses peuvent contenir un certain degré d'incertitude.

La Direction base ces estimations sur des données historiques comparables et sur différentes autres hypothèses qui, au regard des circonstances, sont jugées les plus raisonnables et pertinentes. Les circonstances et les résultats futurs peuvent différer de ces hypothèses et estimations.

La Direction revoit ces estimations et appréciations de manière constante sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés les plus raisonnables et pertinents pour la détermination de la juste valeur des actifs et passifs et des produits et charges.

La Direction présente ci-après les principes comptables utilisés par le Groupe lors de la préparation des comptes consolidés qui nécessitent la mise en œuvre de jugements et d'estimations ayant un impact significatif sur les comptes consolidés :

- Perte de valeur des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée (voir Notes 4.1, 4.2) ;
- Détermination de la durée d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles (voir Notes 4.2 et 4.3) ;
- Détermination du terme des loyers pour l'estimation des droits d'utilisation, et des montants récupérables pour les droits d'utilisation testés individuellement (voir Note 4.4) ;
- Présentation des autres produits (charges) (voir Note 3.3.3.) ;

- Identification du niveau d'analyse de la restructuration financière et de la juste valeur des nouvelles dettes et des capitaux propres (voir Note 7 et Note 8)
- Détermination de la valeur nette de réalisation des stocks (voir Note 5.1.2) ;
- Reconnaissance des actifs d'impôts différés (voir Note 6.2) ;
- Détermination des hypothèses actuarielles utilisées pour l'actualisation des provisions pour retraite et avantages assimilés (voir Note 9.2) ;
- Estimation des risques et litiges (voir Note 10) ;
- Détermination des redevances à payer (voir Note 5.1.4).

1.2.4. Conversion des transactions en devises

Conversion des états financiers exprimés en devises

Les états financiers de toutes les entités du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle du Groupe sont convertis selon les méthodes suivantes :

- Les actifs et passifs des sociétés étrangères sont convertis en euro au taux de change de clôture ;
- Les produits et les charges sont convertis en euro au taux de change moyen de l'exercice.

Les écarts de conversion en résultant sont inscrits directement dans les autres éléments du Résultat Global.

Comptabilisation des transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date d'opération. A la date de clôture du bilan, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de change de clôture de l'exercice. Les différences de change qui en résultent sont comptabilisées au compte de résultat consolidé en produit ou perte de change.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de change historique en vigueur à la date de transaction.

Les principaux cours de clôture et cours moyens retenus sont indiqués dans le tableau ci-dessous (présentant une unité d'euro convertie en devise étrangère) :

	Taux de clôture		Taux moyen	
	2020	2019	2020	2019
Dollar US (USD)	1,2271	1,1234	1,1452	1,1206
Livre sterling (GBP)	0,8990	0,8508	0,8864	0,8776
Dollar Canadien (CAD)	1,5633	1,4598	1,5320	1,4878

Le taux moyen est déterminé en calculant la moyenne des taux de clôture mensuels sur l'année, sauf si la méthode crée des distorsions matérielles.

2. Périmètre de consolidation

2.1. Périmètre et méthode de consolidation

Filiales

Toutes sociétés qui sont contrôlées par le Groupe (y compris les entités ad hoc), c'est-à-dire dans lesquelles le Groupe a le pouvoir de décider des politiques financière et opérationnelle afin d'obtenir les bénéfices des activités, sont des filiales du Groupe et sont intégrées globalement. Le contrôle est présumé exister dès lors que le Groupe détient directement ou indirectement plus de la moitié des droits de vote d'une société (sont pris en compte les droits de votes existants et les droits de votes potentiels immédiatement exerçables ou convertibles) et qu'il n'y a aucun autre actionnaire qui détient un droit significatif lui permettant d'exercer un veto ou de bloquer les décisions relatives aux politiques financière et opérationnelle prises par le Groupe. Les entités ad hoc qui satisfont les critères énoncés par IFRS10

sont également consolidés par intégration globale, quelle que soit leur forme juridique, quand bien même le Groupe ne détient aucun titre dans ces entités.

Entreprises associées

Une entreprise associée est une société sur laquelle le Groupe exerce une influence notable et qui n'est ni une filiale ni une co-entreprise. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions liées aux politiques opérationnelle et financière de l'entreprise sans détenir ni le contrôle exclusif, ni le contrôle conjoint sur ces politiques. Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence conformément à la norme IFRS11. L'écart d'acquisition lié à ces sociétés est inclus dans la valeur comptable de la participation.

Co-Entreprises

Une co-entreprise résulte d'un accord contractuel par lequel le Groupe et d'autres partenaires s'entendent pour mener une activité économique dans le cadre d'un contrôle conjoint. Les participations dans de telles sociétés sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence depuis le 1^{er} Janvier 2012 conformément à la norme IFRS11.

Les comptes consolidés Technicolor, établis aux 31 décembre 2020 et 2019 regroupent les comptes des sociétés contrôlées exclusivement, en contrôle conjoint ou sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Leur répartition géographique est présentée ci-dessous et les principales entités sont listées en Note 15.

Nombre de sociétés au 31 décembre 2020	FRANCE	EUROPE (hors France)	USA	AUTRES	TOTAL
Société mère et filiales consolidées	17	33	19	29	98
Sociétés mises en équivalence	1	0	1	1	3
TOTAL	18	33	20	30	101

Nombre de sociétés au 31 décembre 2019	FRANCE	EUROPE (hors France)	USA	AUTRES	TOTAL
Société mère et filiales consolidées	15	39	19	30	103
Sociétés mises en équivalence	1	0	1	3	5
TOTAL	16	39	20	33	108

2.2. Changements dans le périmètre de consolidation en 2020

Il n'y a eu aucune acquisition ou cession significative au cours de 2020. La mise en place des fiducies sûretés est sans impact sur le périmètre ; une description des fiducies-sûretés, incluant l'analyse de leur contrôle, est disponible en 8.3.2.

2.3. Changements dans le périmètre de consolidation en 2019

Activité Licences de Brevets :

Le 31 mai 2019, le Groupe a conclu la vente à Interdigital de son activité Recherche & Innovation.

La contrepartie reçue s'élève à 1 euro ; outre les actifs et passifs transférés, la transaction met fin pour Technicolor aux obligations de recherche au bénéfice d'Interdigital, déjà acquéreur de l'activité Licences de Brevets en 2018. Technicolor renonce également à une partie des flux possibles au titre de la clause

d'earn-out de la cession de l'activité Patent licensing. Enfin Technicolor s'engage également à financer des activités de recherche jusqu'en 2022. L'innovation brevetable appartenant à InterDigital, ce contrat est considéré comme une contrepartie négative.

(en millions d'euros)

Contrepartie totale	(21)
Passif net cédé	29
Plus-value nette des activités arrêtées ou en cours de cession	8

Il n'y a eu aucune autre acquisition ou cession significative au cours de 2019.

2.4. Titres des sociétés mises en équivalence et participations dans les co-entreprises

Le Groupe détient des participations dans des sociétés consolidées par mise en équivalence et dans des co-entreprises pour un montant de moins de 1 million d'euros (voir Note 15).

L'intégralité des sociétés et des co-entreprises mises en équivalence sont des entreprises non cotées. Aucune entreprise associée ni aucune co-entreprise n'est individuellement significative pour le Groupe.

Les états financiers consolidés comprennent des opérations effectuées par le Groupe avec les sociétés mises en équivalence et les co-entreprises. Ces opérations sont effectuées dans des conditions normales de marché.

En 2020, le Groupe a procédé à deux cessions de co-entreprises canadiennes non significatives à Deluxe services Group dans le cadre de la transaction conclue en 2020.

En 2019, il n'y avait pas eu de transaction significative avec les sociétés consolidées par mise en équivalence et dans des co-entreprises.

3. Information par segment et par zone géographique

3.1. Information par segment

Le Groupe Technicolor est constitué de trois activités poursuivies, considérées comme des segments opérationnels conformément à la norme IFRS 8 : Services de Production, Services DVD et Maison Connectée.

Le Comité Exécutif prend ses décisions opérationnelles et évalue les performances du Groupe Technicolor sur la base de ces trois segments opérationnels. Les activités restantes, y compris les fonctions transverses, sont regroupées dans le segment « Corporate & Autres ».

Services de Production

Le segment Services de Production offre une gamme complète de solutions primées dans le domaine des Effets Visuels et de l'Animation, ainsi que des Services de Post-production et audio-numérique.

Maison Connectée

Le segment Maison Connectée offre une gamme complète de terminaux domestiques et de solutions vidéo haut débit aux opérateurs de télévision payante et de réseaux, incluant des modems et des passerelles haut débit, des décodeurs numériques et des communications multi-dispositifs dans le domaine de l'Internet des Objets.

Services DVD

Le segment Services DVD réplique, emballe et distribue CD, DVD et Blu-ray™ de vidéo, jeux et musique.

Corporate & Autres

Le segment Corporate & Autres regroupe :

- L'activité Licences de Marques qui monétise des marques de valeur telles que RCA© et Thomson©, exploitées par le Groupe lorsqu'il était un acteur majeur du secteur de l'électronique grand public ;
- L'activité Licences de Brevets qui n'a pas été vendue à Interdigital et monétise des brevets de valeur ;
- Les activités de services liés aux activités vendues, ainsi que des engagements provenant des anciennes activités d'électronique grand public, majoritairement des engagements de retraite et coûts juridiques ;
- Les fonctions centrales non allouées qui comprennent l'exploitation et la gestion du siège du Groupe, ainsi que plusieurs autres fonctions contrôlées centralement et qui ne peuvent pas être affectées à une activité particulière dans les trois segments opérationnels, principalement les Ressources Humaines, l'Informatique, la Finance, le Marketing et la Communication, les Affaires juridiques et la Gestion de l'immobilier.

	Services de Production	Maison Connectée	Services DVD	Corporate & Autres	TOTAL
	Exercice clos le 31 décembre 2020				
<i>(en millions d'euros)</i>					
Compte de résultat					
Chiffre d'affaires	513	1 764	706	23	3 006
Chiffre d'affaires inter-segments	-	-	-	-	-
Résultat avant charges financières et impôts (EBIT) des activités poursuivies	(103)	(21)	(111)	(29)	(264)
<i>Dont:</i>					
Amortissements des incorporels issus des acquisitions	(8)	(24)	(8)	-	(40)
Pertes de valeur nettes sur actifs non courants opérationnels	(3)	(2)	(70)	-	(75)
Coûts de restructuration	(27)	(31)	(33)	(9)	(100)
Autres produits (charges)	14	(6)	2	(2)	8
EBITA ajusté	(78)	41	(0)	(18)	(56)
<i>Dont:</i>					
Amortissements et dépréciations	(94)	(70)	(52)	(4)	(220)
Consommation de capacités informatiques de rendu d'images dans le métier Services de Production	(2)				(2)
Autres éléments sans contrepartie de trésorerie ⁽¹⁾	-	1	(2)	-	(1)
EBITDA ajusté	18	110	54	(14)	167
Etat de la situation financière					
Actifs sectoriels	475	1 216	528	251	2 470
Actifs non affectés					548
Total actif consolidé					3 018
Passifs sectoriels	209	780	230	390	1 609
Passifs non affectés					1 236
Total passif consolidé hors capitaux propres					2 845
Autres informations					
Investissements nets	(33)	(62)	(12)	(1)	(108)
Capitaux mis en œuvre	236	104	115	188	643

(1) Principalement la variation des provisions pour risques, litiges et garanties.

(en millions d'euros)	Services de Production	Maison Connectée	Services DVD	Corporate & Autres	TOTAL
	Exercice clos le 31 décembre 2019				
Compte de résultat					
Chiffre d'affaires	893	1 983	882	43	3 800
Chiffre d'affaires inter-segments	-	-	-	-	-
Résultat avant charges financières et impôts (EBIT) des activités poursuivies	3	(24)	(94)	(6)	(121)
<i>Dont:</i>					
Amortissements des incorporels issus des acquisitions	(8)	(36)	(10)	-	(54)
Pertes de valeur nettes sur actifs non courants opérationnels	(2)	(1)	(60)	-	(63)
Coûts de restructuration	(12)	(10)	(7)	(2)	(31)
Autres produits (charges)	(2)	(1)	(10)	(1)	(15)
EBITA ajusté	28	23	(6)	(2)	42
<i>Dont:</i>					
Amortissements et dépréciations	(105)	(72)	(87)	(3)	(267)
Amortissement des coûts d'exécution de contrat	(31)	-	-	-	(31)
Autres éléments sans contrepartie de trésorerie ⁽¹⁾	-	16	-	-	16
EBITDA ajusté	164	79	81	1	324
Etat de la situation financière					
Actifs sectoriels	685	1 327	710	277	2 999
Actifs non affectés					211
Total actif consolidé					3 210
Passifs sectoriels	232	904	253	415	1 804
Passifs non affectés					1 370
Total passif consolidé hors capitaux propres					3 173
Autres informations					
Investissements nets	(62)	(68)	(36)	(3)	(169)
Capitaux mis en œuvre	411	43	187	212	853

(1) Principalement la variation des provisions pour risques, litiges et garanties.

Les commentaires suivants sont applicables pour les deux tableaux ci-dessus :

- La ligne « EBITDA ajusté » correspond au résultat des activités poursuivies avant impôt et résultat financier net excluant notamment les autres produits et charges, les dépréciations et les amortissements (y compris l'impact des provisions pour risques, garanties ou litiges) ;
- La ligne « EBITA ajusté » correspond au résultat des activités poursuivies avant impôt et résultat financier net, excluant notamment les autres produits et charges et les dépréciations des éléments de PPA ;
- Les lignes « Total actifs sectoriels » et « Total passifs sectoriels » comprennent tous les actifs et passifs d'exploitation utilisés dans le segment ;
- La ligne « Actifs non affectés » inclut principalement les actifs financiers, les comptes courants avec les sociétés liées, les actifs d'impôt, la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les actifs destinés à être cédés ;
- La ligne « Passifs non affectés » inclut principalement les passifs financiers et d'impôts ainsi que les passifs destinés à être cédés ;
- La ligne « Investissements nets » correspond aux dépenses liées aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles nettes de l'encaissement lié à des cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles ;

- La ligne « Capitaux mis en œuvre » correspond à la somme des immobilisations corporelles et incorporelles nettes (à l'exception des écarts d'acquisition), du besoin en fonds de roulement d'exploitation et des autres actifs et passifs courants (à l'exception des provisions dont celles pour retraites et avantages assimilés, de l'impôt, des dettes relatives aux acquisitions d'entités et des dettes aux fournisseurs d'immobilisations).

3.2. Chiffre d'affaires et informations par zone géographique

Selon la norme IFRS 15, les produits sont comptabilisés lors du transfert de biens et de services promis aux clients pour des montants qui correspondent à la contrepartie à laquelle une entité s'attend à avoir droit en échange de ces biens et services.

Lorsque le Groupe ou le client a réalisé une obligation de performance ou un paiement résultant du contrat, un actif ou passif sur contrat est constaté au bilan. Tout droit inconditionnel à paiement est comptabilisé séparément en créance client.

Segment Services de Production

Notre division Services de production offre un ensemble complet de services de pointe dans les Effets Visuels (« VFX »), l'Animation et les Jeux, ainsi que des services de Post-Production. Les services sont généralement rendus sur une courte période, à l'exception des services d'effets spéciaux pour lesquels les services peuvent être fournis sur une période plus longue. Nos contrats stipulent que toute performance réalisée à date, en cas de résiliation du contrat par le client, doit être payée et les jalons techniques ne sont pas utilisés pour mesurer l'avancement.

Segment Maison Connectée

Le segment Maison Connectée offre une gamme complète de terminaux domestiques et de solutions vidéo à haut débit et développe également des solutions logicielles. Les contrats signés n'ont pas d'obligation de performance multiple et il n'y a pas d'élément variable dans le temps. Les logiciels inclus dans les modems ou les décodeurs numériques sont spécifiques à chaque client et ne sont pas commercialisés séparément. Le chiffre d'affaires est donc constaté lors de la délivrance des biens.

Segment Services DVD

Notre division de Services DVD offre des solutions clés en main d'approvisionnement et de services, incluant le mastering, la réplique, l'emballage et la distribution à travers deux contrats distincts (un contrat de réplique et un contrat de distribution). En cas de prix variable sur la durée du contrat, les revenus sont déjà ajustés pour anticiper la remise probable.

Pour les deux divisions, le chiffre d'affaires est constaté lors de la délivrance des services.

En application de l'IFRS15 *Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients*, le chiffre d'affaires des activités poursuivies se répartit par méthode de reconnaissance des revenus de la façon suivante:

(€ in million)	31 décembre 2020	Services de Production	Maison Connectée	Services DVD	Corporate & Autres	31 décembre 2019
Revenus reconnus à la livraison des biens et services	2 866	396	1 764	706	-	3 329
Revenus reconnus à l'avancement ⁽¹⁾	117	117	-	-	-	429
Revenus des brevets ⁽²⁾	23	-	-	-	23	43
Revenus des activités poursuivies	3 006	513	1 764	706	23	3 800

(1) Les revenus reconnus à l'avancement concernent des services VFX et production d'animation rendus sur une période supérieure à un an

(2) Les redevances de marques et les revenus des brevets qui n'ont pas été vendus sont reconnus sur la base des volumes ou des montants encaissés selon les informations disponibles

Concernant les obligations de performance restant à satisfaire, seules les activités VFX de la division Services de Production, ont des contrats avec des durées supérieures à un an. Les prestations de service

non encore réalisées s'élèvent à 186 millions d'euros au 31 décembre 2020 ; elles seront reconnues pour l'essentiel en 2021.

Information sur les principaux clients

Au 31 décembre 2020, un client représente plus de 23% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe (705 millions d'euros), et un client représente plus de 5% (139 millions d'euros).

Au 31 décembre 2019, un client représente plus de 18% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe (682 millions d'euros), un client représente plus de 10% du chiffre d'affaires (391 millions d'euros) et un client représente plus de 5% (185 millions d'euros).

Autres informations par zone géographique

<i>(en millions d'euros)</i>	France	Royaume-Uni	Reste de l'Europe	Etats-Unis	Reste de l'Amérique	Asie-Pacifique	Total
Chiffre d'affaires							
2020	524	128	133	1 558	488	175	3 006
2019	749	235	163	1 718	708	227	3 800
Actifs sectoriels							
2020	526	220	61	1 276	282	106	2 470
2019	619	265	68	1 581	332	134	2 999

Le chiffre d'affaires est présenté en fonction de la situation géographique de la société qui émet la facture.

3.3. Produits et charges d'exploitation

3.3.1. Frais de recherche et développement

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2020	2019
Frais de recherche et de développement, bruts	(87)	(105)
Projets de développement inscrits en immobilisations incorporelles	35	41
Amortissement des actifs incorporels de recherche et de développement	(44)	(53)
Subventions reçues ⁽¹⁾	2	3
Frais de recherche et de développement, nets des subventions	(94)	(114)

(1) Comprend principalement les crédits d'impôt recherche accordés par l'Etat français.

3.3.2. Frais commerciaux et administratifs

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2020	2019
Frais commerciaux et de marketing	(92)	(111)
Frais généraux et administratifs	(192)	(212)
Frais commerciaux et de marketing	(284)	(323)

3.3.3. Autres produits (charges)

Les autres produits (charges) sont définis selon la recommandation 2013-03 du CNC relative au format des états financiers consolidés préparés selon les normes comptables internationales et incluent des éléments significatifs qui, en raison de leur nature exceptionnelle, ne peuvent être considérés comme inhérents aux activités courantes de Technicolor. Il s'agit principalement des gains et des pertes sur les cessions de sociétés consolidées par intégration globale, des coûts engagés ou estimés liés à des litiges importants, ainsi que des éléments liés à l'IFRS 3 révisée et à l'IAS 27 révisée, comme les coûts d'acquisition et les changements dans les compléments de prix liés aux regroupements d'entreprises.

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2020	2019
Plus ou moins values de cession d'actifs	14	(17)
Litiges et autres	(6)	2
Autres produits (charges)	8	(15)

Les plus ou moins-values sur cession d'actifs comprennent principalement au 31 décembre 2020 :

- Un complément de prix définitif d'environ 9 millions de dollars US versé (8 millions d'euros) dans le cadre de la transaction signée lors du premier semestre 2020 mettant fin au partenariat stratégique avec Deluxe services Group.
- 5 millions d'euros de gain suite à la cession de la filiale du Groupe en Thaïlande du fait du recyclage des réserves de conversion.

En 2019, les autres charges correspondaient principalement à une perte sur cession dans l'activité Maison Connectée.

4. Ecarts d'acquisition, immobilisations corporelles et incorporelles.

4.1. Ecarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition à la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe.

Le Groupe évalue l'écart d'acquisition à la date d'acquisition comme :

- La juste valeur des éléments transférés au vendeur ; plus
- Le montant reconnu pour les participations antérieurement détenues ne donnant pas le contrôle dans la société acquise ; plus
- Si le regroupement d'entreprise est réalisé par étapes, la juste valeur de la participation préexistante du Groupe dans la société acquise ; moins
- Le montant net reconnu (généralement à la juste valeur) des actifs identifiables acquis et des passifs assumés.

Pour chaque acquisition, sur option, la part détenue par les participations ne donnant pas le contrôle dans la société acquise est mesurée soit à la juste valeur (donc accroissant d'autant l'écart d'acquisition) soit à la quote-part détenue dans les actifs nets identifiables. Lorsque le contrôle est obtenu, les acquisitions ultérieures de titres ou les cessions sans perte de contrôle, sont comptabilisées comme des transactions entre actionnaires.

L'écart d'acquisition est présenté dans la devise de la filiale/entreprise associée acquise, comptabilisé à son coût diminué des pertes de valeur éventuelles et converti en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

Les frais liés à la transaction, autres que ceux associés à l'émission de dettes ou d'instruments de capitaux propres, sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Les compléments de prix potentiels sont mesurés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les variations postérieures de cette juste valeur impactent le compte de résultat, sauf si le complément de prix est classé en capitaux propres.

Le tableau ci-dessous présente la répartition entre chaque Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) des montants d'écarts d'acquisition les plus importants et reflète l'organisation au 31 décembre 2020 (voir Note 4.5 pour plus de détails sur les tests de dépréciation).

(en millions d'euros)	Services de production	Maison Connectée	Services DVD	Total
Au 31 décembre 2018	186	430	270	886
Ecarts de conversion	6	7	5	18
Acquisitions	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-
Pertes de valeurs	-	-	(53)	(53)
Autres	-	-	-	-
Au 31 décembre 2019	192	437	222	851
Ecarts de conversion	(12)	(37)	(14)	(64)
Acquisitions	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-
Pertes de valeurs	-	-	(66)	(66)
Autres ⁽¹⁾	(5)	-	-	(5)
Au 31 décembre 2020	174	400	142	716

⁽¹⁾ Transfert en activités destinées à être cédées du goodwill alloué à l'activité Post-Production

4.2. Immobilisations Incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent principalement, à des marques, à des droits d'utilisation de brevets, à des projets de développement immobilisés et à des relations contractuelles avec les clients.

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition. Pour les montants significatifs, Technicolor s'appuie sur des évaluateurs indépendants pour déterminer la juste valeur de ces immobilisations incorporelles. Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont enregistrées à leur coût d'acquisition et les immobilisations générées en interne à leur coût de production.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat majoré de tous les coûts associés et directement attribuables à l'acquisition et à la mise en service de l'immobilisation. Tous les autres coûts, y compris ceux encourus pour générer certains actifs en interne comme les marques, les listes de clients et autres éléments similaires, sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie définie sont amorties sur leur durée d'utilité et sont dépréciées en cas de perte de valeur identifiée. Selon la nature et l'utilisation des immobilisations incorporelles, l'amortissement de ces actifs est comptabilisé dans l'un des postes suivants : « Coût de l'activité », « Frais commerciaux et administratifs », « Autres produits (charges) » ou « Frais de recherche et développement ».

Les actifs incorporels à durée de vie indéfinie ne sont pas amortis mais sont rattachés à une UGT et soumis à un test de dépréciation annuellement (voir Note 4.5).

Principe comptable sujet à estimations et jugements

Concernant les immobilisations incorporelles à durée de vie définie, des estimations et hypothèses significatives sont utilisées pour (i) évaluer la durée de vie attendue des actifs afin de déterminer leurs durées d'amortissement et pour (ii) constater, le cas échéant, une dépréciation de la valeur au bilan de ces immobilisations. Les estimations utilisées pour déterminer la durée de vie attendue des immobilisations sont indiquées dans le manuel des principes comptables du Groupe et sont appliquées de façon homogène par toutes les entités du Groupe.

Concernant les actifs incorporels à durée de vie indéterminée, des estimations et hypothèses significatives sont utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de ces actifs. (voir Note 4.5 pour les principes comptables de la perte de valeur sur ces actifs).

<i>(en millions d'euros)</i>	Marques	Brevets et relations clients	Autres immobilisations incorporelles	Total des immobilisations incorporelles
Au 31 décembre 2018, net	257	302	146	705
<i>Brut</i>	264	710	455	1 429
<i>Amortissements cumulés</i>	(7)	(408)	(309)	(724)
Ecarts de conversion	5	5	2	12
Mouvements perimetre	-	-	-	-
Acquisitions	-	10	76	85
Cessions	-	-	-	-
Amortissements	-	(67)	(79)	(146)
Pertes de valeurs d'actifs	(1)	(3)	-	(3)
Autres ⁽¹⁾	-	3	(23)	(20)
Au 31 décembre 2019, net	261	249	122	632
<i>Brut</i>	269	753	482	1 504
<i>Amortissements cumulés</i>	(8)	(504)	(360)	(872)
Ecarts de conversion	(18)	(17)	(10)	(45)
Acquisitions d'activités	-	-	-	-
Acquisitions	-	-	69	69
Cessions	-	-	-	-
Amortissements	-	(44)	(69)	(113)
Pertes de valeurs d'actifs	(1)	-	(4)	(5)
Autres	-	-	(3)	(3)
Au 31 décembre 2020, net	242	188	105	535
<i>Brut</i>	250	698	496	1 444
<i>Amortissements cumulés</i>	(8)	(510)	(391)	(909)

(1) Incluant les brevets reclassés aux activités destinées à être cédées.

4.2.1. Marques

Les marques sont considérées comme ayant une durée d'utilité indéterminée. Elles ne sont donc pas amorties mais font l'objet séparément d'un test de dépréciation annuel. Les principales raisons ayant conduit le Groupe à apprécier le caractère indéterminé de la durée d'utilité des marques ont été principalement leur positionnement sur le marché en termes de volume d'activité, de présence internationale et de notoriété, ainsi que leur rentabilité attendue à long terme.

Au 31 décembre 2020, les marques du Groupe ont une valeur nette comptable de 242 millions d'euros. Elles comprennent principalement la marque Technicolor® pour 184 millions d'euros, la marque RCA® pour 29 millions d'euros et la marque The Mill® pour de 21 millions d'euros.

La juste valeur de la marque Technicolor est déterminée selon une méthodologie développée en 2014 par Sorgem une société spécialisée dans l'évaluation des marques. Cette méthodologie définie pour chaque activité, à travers une matrice des facteurs clés de succès et des actifs incorporels utilisés par l'activité, la contribution de la marque aux flux de trésorerie actualisés en utilisant la méthode des surprofits.

Sauf évènement significatif modifiant l'environnement d'une activité, la méthode de contribution définie par Sorgem en 2014 est considérée comme permanente et seuls les flux de trésorerie actualisés sont mis à jour en interne chaque année pour vérifier que la juste valeur de la marque Technicolor est supérieure à sa valeur nette comptable.

Une diminution d'un point du résultat avant charges financières et impôts de chaque activité ne conduirait pas à une dépréciation de la marque Technicolor.

La valeur recouvrable de la marque RCA® est estimée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés sur la base du budget et des flux de trésorerie sur une période de 5 ans (sans croissance à long terme attendue et un taux d'actualisation après impôt de 8%). Aucun changement raisonnable des hypothèses n'entraînerait une perte de valeur.

Les marques comprennent également :

- THOMSON® dans le segment Corporate & Autres
- MPC®, Mr X® et MIKROS IMAGE® chez Services de Production.

4.2.2. Brevets, relations contractuelles avec les clients et Autres immobilisations incorporelles

Brevets et licences de Brevets

Les brevets sont amortis de manière linéaire sur leur durée d'utilité attendue. L'amortissement des licences de Brevet dépend de la temporalité des avantages économiques futurs attendus, mesurés en volumes bénéficiant de ces licences. Lorsque ces avantages économiques sont distribués de manière globalement égale ou incertaine sur la durée d'utilité, l'actif est amorti de manière linéaire. En cas de volumes décroissants, l'actif est amorti sur la base des volumes vendus, et le rythme d'amortissement revu à chaque arrêté.

Relations contractuelles avec les clients

Les relations contractuelles avec les clients qui sont acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises sont amorties sur la durée d'utilité attendue des relations qui varie entre 8 et 20 ans et qui prend en compte les renouvellements probables des contrats long terme avec les clients qui ont généralement une durée comprise entre 1 et 5 ans. La méthode d'évaluation initiale est généralement celle des surprofits attendus basés sur les flux de trésorerie futurs actualisés correspondants au portefeuille de clientèle à la date d'acquisition. Celles-ci font l'objet d'un test de dépréciation dans le cas où le management identifie une indication de perte de valeur de ces actifs.

Autres immobilisations incorporelles

Ce poste comprend principalement les logiciels acquis ou développés en interne et les technologies acquises.

Les dépenses liées aux activités de recherche sont comptabilisées en charges au moment où elles sont encourues. Les coûts de développement sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus, sauf si le projet auquel ils se rapportent satisfait aux conditions de capitalisation d'IAS 38. Les projets de développement comptabilisés à l'actif sont ceux ayant pour objectif le développement de nouveaux procédés ou l'amélioration notable de procédés existants, qui sont considérés comme techniquement viables et dont il est attendu des bénéfices économiques futurs pour le Groupe. Les projets de développement sont comptabilisés à leur coût diminué des amortissements et des dépréciations éventuelles. Ce coût inclut l'ensemble des coûts directs de personnel (y compris les coûts des avantages postérieurs à l'emploi), des coûts des matériaux ainsi que des coûts des prestations externes nécessaires pour le projet de développement considéré et diminué des crédits d'impôt éventuels. Ils sont amortis sur une durée d'un an à cinq ans à compter de la production commerciale des produits liés, sur la base des unités vendues, ou sur la base des unités produites ou selon la méthode linéaire.

4.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué des amortissements et dépréciations éventuelles. L'amortissement est calculé essentiellement selon la méthode linéaire ou dans le cas de volumes décroissants selon la méthode des unités de production sur la durée d'utilité de l'actif, qui est comprise entre 20 et 40 ans pour les constructions et entre 1 et 12 ans pour les installations techniques, matériels et outillages. Pour certaines immobilisations complexes, chaque composant significatif possédant une durée d'utilité ou un mode d'amortissement spécifique est comptabilisé de manière individuelle, amorti sur sa durée d'utilisation propre et fait l'objet d'un suivi spécifique pour les dépenses ultérieures qui lui sont liées.

Principe comptable du Groupe sujet à estimations et jugements

Des estimations et hypothèses sont utilisées pour (i) évaluer la durée de vie attendue des actifs afin de déterminer leurs durées d'amortissement et pour (ii) constater, le cas échéant, une dépréciation de la valeur au bilan de ces immobilisations. Les estimations utilisées pour déterminer la durée de vie attendue des immobilisations sont indiquées dans le manuel des principes comptables du Groupe et sont appliquées de façon homogène par toutes les entités du Groupe.

(en millions d'euros)	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles ⁽¹⁾	TOTAL
Au 31 décembre 2018, net	3	19	89	122	233
<i>Brut</i>	3	62	1 110	387	1 562
<i>Amortissements cumulés</i>	-	(43)	(1 021)	(265)	(1 329)
Ecart de conversion	-	-	1	3	4
Acquisitions	-	-	2	65	67
Acquisitions de filiales	-	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-	-
Amortissements	-	(3)	(39)	(28)	(69)
Pertes de valeurs	-	-	(2)	(2)	(4)
Autres variations ⁽²⁾	-	-	18	(58)	(40)
Au 31 décembre 2019, net	3	16	69	103	191
<i>Brut</i>	3	60	1 075	382	1 520
<i>Amortissements cumulés</i>	-	(44)	(1 006)	(279)	(1 329)
Ecart de conversion	-	(1)	(4)	(6)	(11)
Acquisitions	-	-	-	37	37
Acquisitions de filiales	-	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-	-
Amortissements	-	(2)	(32)	(29)	(63)
Pertes de valeurs	-	-	(4)	(1)	(5)
Autres variations ⁽³⁾	-	(1)	20	(27)	(9)
Au 31 décembre 2020, net	3	12	48	77	140
<i>Brut</i>	3	52	884	269	1 208
<i>Amortissements cumulés</i>	-	(40)	(836)	(192)	(1 068)

(1) Inclut les immobilisations corporelles en cours.

(2) En 2019, inclut la reclassification des droits d'utilisation.

(3) Correspond au transfert d'immobilisations corporelles en cours vers les installations techniques, matériels et outillages, ainsi qu'au transfert en actifs destinés à être cédés.

4.4. Droits d'utilisation

Le Groupe a adopté la norme IFRS 16 au 1 janvier 2019. La norme fournit un modèle de comptabilisation des contrats de location unique, obligeant le preneur à comptabiliser les actifs et les passifs pour tous les contrats de location, sauf si la durée du contrat de location est inférieure ou égale à 12 mois ou si l'actif sous-jacent a une faible valeur. La valeur initiale des droits d'utilisation à l'actif est égale à la somme de la valeur actuelle des loyers sur la période de location et des frais directs encourus lors de la conclusion ou de la modification du contrat de location. Le Groupe amortit ses droits d'utilisation à l'actif selon la méthode linéaire, à partir du moment où l'actif droit d'utilisation est prêt à être utilisé jusqu'à la fin du bail.

L'analyse de la période de location, principalement pour les immeubles, prend en compte la durée du contrat non résiliable, la durée du contrat résiliable et les options d'extension, lorsque le Groupe est raisonnablement certain d'exercer ces options d'extension. Le Groupe réévalue s'il est raisonnablement certain en appréciant les informations suivantes :

- La durée d'amortissement des aménagements ;
- L'évolution des loyers par rapport aux prix du marché ;
- Visibilité sur l'activité commerciale de chaque site.

(en millions d'euros)	Immobilier	Autres	Total Droits d'utilisation
Au 31 décembre 2018, net	-	-	-
Application de la norme IFRS16	277	51	327
Nouveaux contrats	9	23	32
Modification de contrat	19	-	19
Transfert	-	-	-
Amortissement	(68)	(31)	(99)
Pertes de valeurs d'actifs	(3)	-	(3)
Autres	7	2	9
Au 31 décembre 2019, net	241	44	285
Nouveaux contrats	4	6	10
Modification de contrat ⁽¹⁾	10	-	10
Transfert ⁽²⁾	(48)	-	(48)
Amortissement	(54)	(27)	(81)
Pertes de valeurs d'actifs ⁽³⁾	(14)	-	(14)
Autres	(10)	(4)	(14)
Au 31 décembre 2020, net	129	19	148

(1) Réévaluation des droits d'utilisation du fait de changement dans les termes contractuels.

(2) Inclut des droits d'utilisation présentés en actifs disponibles à la vente.

(3) Voir note « 4.5 Pertes de valeur nettes sur actifs d'exploitation non courants ».

Au 31 décembre 2020, les actifs loués comprennent principalement des bureaux et autres baux immobiliers (87%) et du matériel informatique (13%).

Le total des sorties de trésorerie sur les contrats de location (hors coûts de location annuels sur les contrats de location à court terme et les contrats de location d'actifs de faible valeur) s'est élevé à 76 millions d'euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Une analyse de l'échéance du passif de location est présentée à la note 8.2.3.

4.5. Pertes de valeur nettes sur actifs d'exploitation non courants

Les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée et les projets de développement en cours font l'objet d'un test de dépréciation chaque année au cours du quatrième trimestre, mis à jour à fin décembre, ainsi qu'à chaque fois que des indicateurs montrent qu'une perte de valeur a pu être encourue.

Pour réaliser les tests de dépréciation, les actifs sont regroupés au niveau le plus bas auquel ces actifs peuvent générer des flux de trésorerie indépendants des flux de trésorerie générés par les autres groupes d'actifs. Les écarts d'acquisition sont alloués à un groupe d'actifs ou une unité génératrice de trésorerie (UGT) regroupant plusieurs groupes d'actifs qui bénéficieront des synergies attendues de ces acquisitions.

Le Groupe a identifié 3 UGT correspondant aux segments opérationnels du Groupe.

Les immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie et les droits d'utilisation font l'objet de tests de dépréciation uniquement lorsque, à la date de clôture, des événements ou des circonstances indiquent qu'une perte de valeur a pu être subie. Les principaux indicateurs d'un risque de perte de valeur de ces immobilisations incluent l'existence de changements significatifs dans l'environnement économique des actifs, une baisse importante dans les performances économiques attendues des actifs, une baisse importante du chiffre d'affaires ou de la marge par rapport à l'exercice précédent et par rapport au budget ou une baisse de la part de marché du Groupe.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif avec sa valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme le montant le plus élevé de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité.

La juste valeur (diminuée du coût de cession) correspond au montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif (ou d'une UGT) lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie. Elle peut être déterminée en utilisant un prix de marché pour l'actif (ou pour l'UGT) ou en utilisant une méthode basée sur les flux futurs de trésorerie actualisés, établis dans la perspective d'une valeur de marché, qui inclut les entrées et les sorties de trésorerie futures estimées susceptibles d'être générées par des restructurations futures ou par l'amélioration ou l'accroissement de la performance de l'actif, mais qui exclut les synergies attendues avec d'autres UGT du Groupe.

La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'UGT.

Pour déterminer la valeur recouvrable, le Groupe utilise des estimations des flux futurs de trésorerie avant impôt actualisés, générés par l'actif incluant une valeur terminale le cas échéant. Ces flux sont issus des budgets les plus récents approuvés par le Conseil d'Administration du Groupe. Les flux de trésorerie estimés sont actualisés en utilisant un taux de marché long terme avant impôt, qui reflète la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs.

Il est à noter que pour les tests de dépréciation réalisés en 2019, le Groupe a intégré les charges de loyers futurs à ses estimations des flux futurs de trésorerie et a exclu la valeur nette comptable des droits d'utilisation de l'actif testé.

Lorsque la valeur recouvrable de l'actif (ou du groupe d'actifs) est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée dans les « Pertes de valeur sur actifs d'exploitation non courants » des activités poursuivies ou le cas échéant en résultat des activités arrêtées ou en cours de cession ou en coûts de restructuration. Conformément à IAS 36, une dépréciation comptabilisée sur un écart d'acquisition ne peut jamais faire l'objet d'une reprise.

Principe comptable du Groupe sujet à estimations et jugements

La valeur dans les comptes consolidés du Groupe des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée est revue annuellement conformément aux principes comptables du Groupe.

La Direction du Groupe estime que la réalisation de tests annuels pour dépréciation constitue un principe comptable du Groupe sujet à estimations et jugements car la détermination des valeurs recouvrables des

écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée suppose l'utilisation d'hypothèses qui nécessitent un jugement telles que (i) la détermination des taux d'actualisation nécessaires à l'actualisation des flux futurs de trésorerie générés par les actifs ou les unités génératrices de trésorerie, (ii) la détermination des flux de trésorerie opérationnels futurs, y compris leur valeur terminale, l'augmentation du chiffre d'affaires lié aux immobilisations testées, la marge opérationnelle attachée pour les périodes futures concernées et le taux de redevances pour les marques.

En complément du test annuel de dépréciation, Technicolor revoit à chaque date d'arrêté certains indicateurs qui pourraient conduire, le cas échéant, à un test de dépréciation complémentaire conformément aux principes comptables du Groupe.

La Direction considère que les hypothèses mises à jour utilisées pour déterminer la croissance du chiffre d'affaires, les valeurs terminales et les taux de redevances sont raisonnables et en ligne avec les informations de marché mises à jour disponibles pour chaque UGT.

(En millions d'euros)	Services de Production	Maison Connectée	Services DVD	Activités en cours de cession	Total
2020					
Pertes de valeur sur écarts d'acquisition	-	-	(66)	-	(66)
Pertes de valeur sur immobilisations incorporelles	(3)	(1)	-	(1)	(5)
Pertes de valeur sur immobilisations corporelles	(9)	(2)	(7)	(2)	(20)
Pertes de valeur sur actifs d'exploitation non courants	(12)	(3)	(73)	(3)	(91)
Reprise de perte de valeur sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Perte de valeur nettes sur actifs d'exploitation non courants	(12)	(3)	(73)	(3)	(91)
2019					
Pertes de valeur sur écarts d'acquisition	-	-	(53)	-	(53)
Pertes de valeur sur immobilisations incorporelles	(1)	(0)	(3)	(1)	(4)
Pertes de valeur sur immobilisations corporelles	(0)	0	(3)	(0)	(4)
Pertes de valeur sur actifs d'exploitation non courants	(1)	(0)	(59)	(1)	(61)
Reprise de perte de valeur sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Perte de valeur nettes sur actifs d'exploitation non courants	(1)	(0)	(59)	(1)	(61)

Les tests de dépréciation effectués en 2020 sur les actifs de l'UGT Services DVD ont donné lieu à la comptabilisation d'une perte de valeur sur écarts d'acquisition de (66) millions d'euros. La révision des hypothèses a notamment tenu compte de l'absence de ventes liées aux nouvelles sorties pendant la crise pandémique.

Au 31 décembre 2020, le Groupe a comptabilisé une perte de valeur sur les droits d'utilisation à l'actif de (13) millions d'euros. Cette perte de valeur a été comptabilisée dans la ligne « Coûts de restructuration ». Elle reflète les efforts du Groupe pour réduire son empreinte immobilière en particulier dans ses implantations en Amérique du Nord (Etats-Unis et Canada). La valeur nette comptable des droits d'utilisation dépréciés et activement commercialisés, soit 3 millions d'euros, a été placée en actifs destinés à être cédés conformément à la norme IFRS 5 (Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées).

Dans le cadre de la détermination de la valeur recouvrable des actifs pour dépréciation, les principales hypothèses concernant les scénarios de produits de sous-location ont été déterminés compte tenu de la conjoncture économique actuelle et des valeurs de marché disponibles.

4.5.1. Principales hypothèses au 31 Décembre 2020

Dans le cadre du test de dépréciation annuel, le Groupe a utilisé les hypothèses suivantes pour déterminer la valeur recouvrable des principales unités génératrices de trésorerie :

Méthode utilisée pour déterminer la valeur recouvrable	Services de Production	Maison Connectée	Services DVD
	Valeur d'utilité	Juste valeur	Juste valeur
Description des hypothèses clés		Budget et Plan d'affaires	
Période de projection des flux futurs de trésorerie	5 années	5 années	(*)
Taux de croissance utilisé pour extrapoler les flux de trésorerie au-delà de la période de projection :			
- Au 31 décembre 2020	2,0%	1,0%	(*)
- Au 31 décembre 2019	2,0%	0,0%	(*)
Taux d'actualisation après impôt utilisé:			
- Au 31 décembre 2020	11,1%	10,2%	10,2%
- Au 31 décembre 2019	8,0%	9,0%	8,0%

(*) Il a été considéré que l'activité principale de la division Services DVD avait une durée de vie finie. En conséquence, aucune valeur terminale n'a été retenue pour cette activité principale.

Pour l'UGT Services DVD, en l'absence de contrat de vente à la date de clôture, d'un marché actif et de transactions récentes comparables, les projections de flux de trésorerie actualisés sont utilisées pour estimer la juste valeur diminuée des coûts de vente.

La Direction de Technicolor considère que la juste valeur diminuée des coûts de vente est la méthode la plus appropriée pour estimer la valeur de cette UGT car elle tient compte de la restructuration future que le Groupe devra effectuer pour s'adapter à un environnement technologique en évolution rapide. Cette restructuration serait prise en compte par tout intervenant du marché compte tenu de l'environnement économique dans lequel évolue cette activité.

Les flux de trésorerie actualisés des services de DVD sont calculés pour une grande partie de l'activité sur une durée de vie limitée d'environ quinze ans et, par conséquent, l'écart d'acquisition sera déprécié au cours de cette période en fonction de l'évolution de la juste valeur déterminée par les flux de trésorerie actualisés.

Le Groupe a enregistré une perte de valeur sur écarts d'acquisition de (66) millions d'euros au 31 décembre 2020. Une perte de valeur sur écarts d'acquisition de (53) millions d'euros a été constatée au 31 décembre 2019.

4.5.2. Sensibilité des pertes de valeur au 31 décembre 2020

Pour Services de Production :

- une baisse du taux de croissance à long terme de 1 point générerait une réduction de la valeur de l'entreprise de 62 millions d'euros, sans donner lieu à une dépréciation ;
- une baisse de 1 point de la marge d'EBITDA à partir de 2020 générerait une réduction de la valeur de l'entreprise de 77 millions d'euros, sans donner lieu à une dépréciation ;
- une augmentation de 0,5 point du coût moyen pondéré du capital générerait une réduction de la valeur de l'entreprise de 49 millions d'euros, sans donner lieu à une dépréciation.

Pour Maison Connectée :

- une augmentation de 1 point du taux d'actualisation après impôt générerait une diminution de la valeur d'entreprise de 86 millions d'euros, sans donner lieu à une dépréciation ;
- une baisse de 1 point de la marge d'EBITDA ajusté à partir de 2020 générerait une diminution de la valeur d'entreprise de 188 millions d'euros, sans donner lieu à une dépréciation.

Pour Services DVD :

- une diminution de 5% des volumes de SD-DVD à partir de 2023 génèrerait une diminution de la valeur d'entreprise de 4 millions d'euros, sans donner lieu à une dépréciation ;
- une augmentation de 0,5 point du coût moyen pondéré du capital génèrerait une diminution de la valeur d'entreprise de 9 millions d'euros, sans donner lieu à une dépréciation ;
- une diminution de 1 point de la marge d'EBITDA à partir de 2023 génèrerait une diminution de la valeur d'entreprise de 29 millions d'euros, générant une dépréciation de 9 millions d'euros ;
- une baisse du chiffre d'affaires Fret de 10% en année terminale génèrerait une diminution de la valeur d'entreprise de 3 millions d'euros, sans donner lieu à une dépréciation.

5. Autres informations opérationnelles

5.1. Actifs et dettes d'exploitation

5.1.1. Actifs et dettes d'exploitation non courants

<i>(en millions d'euros)</i>	2020	2019
Avances sur contrats clients et remises payées d'avance	8	13
Autres	19	19
Autres actifs d'exploitation non courants	27	32
Dettes sur acquisition d'immobilisations et de filiales	(4)	(8)
Autres	(17)	(17)
Autres dettes d'exploitation non courantes	(21)	(24)

Dans le cadre normal de ses activités, généralement au sein du segment Services DVD, Technicolor accorde à ses clients des avances de trésorerie et des remises payées d'avance. Celles-ci font en général partie d'une relation ou d'un contrat long terme et peuvent prendre des formes variées. Les avances sur contrats clients sont principalement versées en contrepartie d'engagements variés pris par les clients sur toute la durée des contrats. Ces contrats donnent au Groupe un droit de prestation de service sur une zone géographique spécifique et pour une durée contractuelle (en général d'un à cinq ans). Ils comprennent des clauses qui définissent le tarif et les volumes des services à fournir, ainsi que d'autres termes et conditions. Ces paiements d'avances sont considérés comme des « actifs non courants », enregistrés en « Avances sur contrats clients et remises payées d'avance » et amortis en déduction du chiffre d'affaires, en fonction des unités produites ou de l'avancement du traitement des films.

5.1.2. Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les coûts de production comprennent les coûts directs de matière première, les coûts de personnel et une partie des frais généraux représentatifs des coûts indirects de production, et excluent les frais administratifs. Le coût des stocks vendus est déterminé en utilisant la méthode du coût unitaire moyen pondéré ou la méthode du premier entré - premier sorti, selon la nature du stock concerné. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur comptable des stocks est supérieure à leur valeur nette de réalisation.

Principe comptable du Groupe sujet à estimations et jugements :

La direction tient compte de tous les éléments susceptibles d'avoir un impact sur la valorisation des stocks, comme la baisse des projections de ventes, la baisse attendue du prix de vente, les actions spécifiques d'amélioration ou de relance commerciale et l'obsolescence ou la rotation lente.

(en millions d'euros)	2020	2019
Matières premières	63	83
En-cours	4	10
Produits finis et marchandises	153	172
Valeur Brute	220	265
Provisions pour dépréciation	(25)	(22)
Total Stocks et en-cours	195	243

5.1.3. Clients et effets à recevoir & fournisseurs et effets à payer

Les créances clients font partie des actifs financiers courants. Elles sont évaluées, à la date de comptabilisation initiale, à la juste valeur de la contrepartie à recevoir. Cette valeur est en général la valeur nominale car l'effet de l'actualisation entre la date de reconnaissance de l'instrument et sa réalisation est le plus souvent non significative.

En application de la norme IFRS 9, les provisions pour dépréciation des créances clients sont déterminées sur la base des pertes attendues. Le Groupe a choisi la méthode simplifiée qui permet la reconnaissance des provisions sur la base des pertes attendues à maturité à chaque période de reporting.

Les pertes attendues sont déterminées à partir de la date de comptabilisation initiale de la créance de la façon suivante :

- application aux créances clients regroupées par ensemble homogène dans chaque division d'une matrice de dépréciation déterminée sur la base d'une analyse des pertes historiques du groupe

-analyse spécifique du risque de crédit des créances les plus significatives sur la base de leur notation de crédit

(en millions d'euros)	2020	2019
Clients et effets à recevoir	445	531
Provisions pour dépréciation	(20)	(24)
Total clients et effets à recevoir	425	507

Les créances clients comprennent aux 31 décembre 2020 et 2019 des montants échus de respectivement 79 millions d'euros et 94 millions d'euros pour lesquels des dépréciations ont été comptabilisées pour 20 et 24 millions d'euros.

L'exposition au risque de crédit sur les créances clients du Groupe correspond à la valeur nette comptable de ces actifs (425 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 507 millions d'euros au 31 décembre 2019).

5.1.4. Autres actifs et dettes d'exploitation courants

Estimation des redevances à payer

Dans le cadre normal de ses activités, le Groupe peut être amené à utiliser certaines technologies protégées par des brevets détenus par des tiers. Dans la majorité des cas, le montant des royalties à payer à ces tiers pour l'utilisation de ces technologies est défini dans un contrat formel de licences. Dans certains cas, et en particulier dans les premières années d'une technologie émergente, quand l'appartenance des droits de propriété intellectuelle ne peut pas être déterminée de manière certaine, le jugement de la Direction est utilisé pour déterminer la probabilité qu'un tiers réclame ses droits et pour estimer le coût probable de l'utilisation de la technologie dès lors que cette réclamation est probable. Pour réaliser cette évaluation, la Direction prend en compte son expérience passée avec des technologies comparables et/ou avec des détenteurs particuliers de technologies. Les redevances à payer sont présentées au sein des « Autres dettes courantes » et « Autres dettes non courantes » dans le bilan du Groupe.

Décomptabilisation de l'actif

Une créance est décomptabilisée lorsqu'elle est cédée sans recours et qu'il est démontré que le Groupe a transféré la quasi-totalité des risques et avantages significatifs liés à la propriété de la créance et n'a plus aucune implication continue dans l'actif transféré.

(en millions d'euros)	2020	2019
TVA déductible	43	31
Crédit d'impôt recherche et subventions	5	5
Charges constatées d'avance	26	37
Autres	150	111
Autres actifs d'exploitation courants	224	184
Impôts à payer	(46)	(41)
Redevances – courantes	(36)	(44)
Dettes sur acquisition d'immobilisations et de filiales	(14)	(17)
Autres	(119)	(200)
Autres dettes d'exploitation courantes	(215)	(301)

6. Impôt

6.1. Impôt dans le compte de résultat

6.1.1. Charge d'impôt

L'impôt sur les résultats comprend l'impôt courant et différé. L'impôt différé est comptabilisé dans les capitaux propres si l'impôt concerne des éléments qui ont été précédemment comptabilisés dans l'état du résultat global ou en capitaux propres, lors du même exercice ou d'un exercice différent. Par ailleurs IAS 12 ne précise pas si les économies d'impôts provenant des pertes reportables doivent se rapporter à la société ayant généré les pertes ou à la société qui les utilisera. Le Groupe a comptabilisé les économies d'impôts futures provenant des pertes reportables des activités abandonnées dans le résultat des opérations poursuivies, dans la mesure où ces reports déficitaires seront utilisés grâce aux bénéfices taxables futurs des activités poursuivies.

En application de l'IFRIC 23 Incertitudes relatives aux traitements fiscaux, l'impôt inclut désormais les positions fiscales incertaines comptabilisées précédemment en Autres Provisions.

(en millions d'euros)	2020	2019
Impôt courant		
France	0	(1)
Etranger	(15)	(9)
Total impôt courant	(15)	(10)
Impôt différé		
France	0	-
Etranger	9	7
Total impôt différé	10	7
Total charge d'impôt des activités poursuivies	(5)	(3)

En 2020, la charge d'impôt courant résulte principalement des impôts courants comptabilisés en Inde, au Brésil et en Pologne.

En 2019, la charge d'impôt courant résulte principalement des impôts courants comptabilisés en Inde, au Mexique et en Pologne.

Se reporter à la note 6.2.1 pour plus de détails sur la variation des impôts différés.

6.1.2. Réconciliation entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt réelle

Le tableau suivant illustre la réconciliation entre la charge d'impôt théorique (obtenue en appliquant le taux français d'impôt sur les sociétés de 32%) et la charge d'impôt comptabilisée. Les éléments de rapprochement sont décrits ci-dessous :

(en millions d'euros)	2020	2019
Résultat net consolidé des activités poursuivies	(193)	(208)
Impôt sur les résultats	(5)	(3)
Résultat des activités poursuivies avant impôts	(188)	(205)
	32%	34%
Charge d'impôt théorique	60	70
Variation des impôts différés actifs non reconnus ⁽¹⁾	(26)	(46)
Effet des différences permanentes	38	(23)
Effet des différents taux d'impôt appliqués ⁽²⁾	(14)	(2)
Effet des modifications de taux d'impôts appliqués localement	(61)	(1)
Retenues à la source non imputées	(3)	(1)
Charge d'impôt des activités poursuivies	(5)	(3)

(1) En 2019, principalement lié à la dépréciation des actifs d'impôts différés liés aux pertes de l'année, i.e. en France pour 32 millions d'euros et aux Etats-Unis pour 21 millions d'euros.

(2) En 2020, le montant inclut essentiellement l'impact des modifications de taux d'imposition en France et Allemagne.

6.2. Situation fiscale dans l'état de la situation financière

Les impôts différés résultent :

- des différences temporelles entre la base imposable des actifs et passifs et leur valeur comptable dans le bilan consolidé du Groupe, et
- des pertes fiscales et des crédits d'impôt non utilisés reportables.

Le calcul des impôts différés sur l'ensemble des différences temporelles est réalisé par entité (ou groupe d'entités) fiscale en utilisant la méthode du « report variable ».

Tous les passifs d'impôts différés sont comptabilisés sauf :

- si l'impôt résulte de la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition, ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date d'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale ; et
- pour les différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et co-entreprises, lorsque le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et s'il est probable que la différence ne se réalisera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés :

- pour toute différence temporelle déductible, dans la mesure où il est probable qu'existe un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, à moins que l'actif d'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (ou perte fiscale) ; et
- pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

La valeur recouvrable des actifs d'impôts différés est revue à chaque date de clôture et ajustée pour prendre en compte le niveau de bénéfice imposable disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôts différés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasiment adoptés à la date de clôture. Les impôts différés sont classés en actifs et passifs non courants.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés par entité fiscale pour des échéances de retournement équivalentes.

Principe comptable du Groupe sujet à estimations et jugements

Le jugement de la Direction du Groupe est requis pour déterminer les impôts différés actifs et passifs. Lorsqu'une entité spécifique a subi récemment des pertes fiscales, le retour au bénéfice fiscal est supposé improbable, à moins que la reconnaissance d'un impôt différé actif soit justifiée par (i) des pertes qui sont la conséquence de circonstances exceptionnelles et qui ne devraient pas se renouveler dans un avenir proche et/ou (ii) la perspective de gains exceptionnels ou (iii) les résultats futurs attendus des contrats long terme. Le Groupe a établi un plan de recouvrabilité des impôts permettant d'estimer le montant des impôts différés actifs pouvant être reconnus.

6.2.1. Analyse des variations des impôts différés actifs et passifs nets

<i>(en millions d'euros)</i>	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs	Total, Impôts différés nets
Au 31 décembre 2018	210	(193)	17
Variations impactant le résultat des activités poursuivies	(27)	33	7
Autres mouvements	(131)	132	1
Au 31 décembre 2019	52	(27)	25
Variations impactant le résultat des activités poursuivies	(30)	40	10
Autres mouvements ⁽¹⁾	23	(28)	(5)
Au 31 décembre 2020	45	(15)	30

(1) Principalement compensation des impôts différés actifs et passifs d'échéance identique par entité fiscale et l'impact fiscal sur les autres éléments du résultat global.

Au 31 décembre 2020, les actifs nets d'impôts différés de 30 millions d'euros résultent de la reconnaissance des pertes reportables et d'impacts de diverses différences temporaires au Canada, Inde, Mexique, Pologne et Australie.

Au 31 décembre 2019, les actifs d'impôts différés nets de 25 millions d'euros résultent principalement de la reconnaissance des pertes reportables en Australie, au Canada, en Inde, au Mexique et en Pologne.

6.2.2. Analyse des impôts différés nets par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	2020	2019
Effet fiscal des reports déficitaires	1 108	1 278
Effet fiscal des différences temporelles liées aux :		-
Immobilisations corporelles	32	20
Ecart d'acquisition	3	10
Immobilisations incorporelles	(50)	(86)
Participations financières et autres actifs non courants	3	3
Stocks et en-cours	9	7
Créances clients et autres actifs courants	19	19
Dettes financières	140	142
Provisions pour retraites et avantages assimilés	55	59
Provisions pour restructuration	9	3
Autres provisions	6	19
Autres dettes courantes et non courantes	12	38
Total des impôts différés sur différences temporelles	238	234
Impôts différés actifs (passifs), bruts	1 346	1 512
Provision pour dépréciation des impôts différés actifs	(1 316)	(1 487)
Impôts différés actifs (passifs), nets	30	25

Les reports fiscaux déficitaires dont le Groupe bénéficie dans les pays où il exerce encore une activité s'élèvent à 2,3 milliards d'euros.

Ces reports déficitaires proviennent principalement de la France, du Royaume-Uni et des Etats-Unis. En 2020, les pertes fiscales reportées aux États-Unis ont été partiellement perdues du fait de la restructuration financière considérée comme un changement d'actionnariat.

7. Capitaux propres et résultat par action

Classement en dettes ou en capitaux propres

Les dettes et les instruments de capitaux propres sont classés soit en dettes financières soit en capitaux propres selon la substance de l'arrangement contractuel.

Instruments de capitaux propres

Un instrument de capitaux propres est tout contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs. Les instruments de capitaux propres émis par le Groupe sont comptabilisés pour la valeur des ressources perçues, nette des coûts directs d'émission.

Coûts liés aux opérations de capital

Les frais externes directement attribuables à des opérations sur les capitaux propres sont comptabilisés en diminution des capitaux propres.

7.1. Variation du capital

(en euros, sauf le nombre d'actions en unités)

	Nombre d'actions	Valeur nominale	Capital social en euros
Capital social au 31 décembre 2019	414 461 178	1	414 461 178
Regroupement d'actions (27 anciennes pour 1 nouvelle)	15 350 414	27	414 461 178
Réduction de capital par diminution de la valeur nominale (de 27 euros à 0,01 euro)	15 350 414	0,01	153 504
Emission de nouvelles actions dans le cadre du LTIP 2017 ⁽¹⁾	56 700	0,01	567
Augmentation de capital avec DPS par émission de nouvelles actions	20 039 121	0,01	200 391
Augmentation de capital avec DPS par compensation de créances	90 699 134	0,01	906 991
Augmentation de capital réservée par compensation de créances	92 178 770	0,01	921 788
Emission de nouvelles actions suite à l'exercice de bons de souscription d'actions "Actionnaires" (4 nouvelles actions pour 5 anciennes)	16 256	0,01	163
Emission de nouvelles actions suite à l'exercice de bons de souscription d'actions "Nouveau Financement"	17 455 088	0,01	174 551
Capital social au 31 décembre 2020	235 795 483	0,01	2 357 955

(1) les plans sont décrits en Note 9.3

Au cours de l'exercice 2020, la Société a procédé aux opérations sur le capital décrites ci-après :

- **Regroupement d'actions**

Concomitamment, le Conseil d'administration agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 mars 2020, a décidé de procéder au regroupement des actions de la Société par échange de 27 anciennes actions de 1 euro de valeur nominale contre 1 action nouvelle de 27 euros de valeur nominale.

- **Réduction de capital**

L'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 23 mars 2020 a décidé de :

- réduire le capital social d'un montant total de 414 307 673,86 euros, ayant pour effet de ramener le capital social de 414 461 178 euros à 153 504,14 euros ;

- réaliser ladite réduction de capital par voie de diminution de la valeur nominale unitaire des actions d'un montant de 26,99 euros par action, ayant pour effet de ramener la valeur nominale de chacune des 15 350 414 actions composant le capital social à l'issue de la réalisation de la mise en paiement des opérations de regroupement de 27 euros (valeur nominale à l'issue des opérations de regroupement) à 0,01 euro.

- **Augmentations de capital**

Le 9 juin 2020, le Directeur Général, faisant usage de la délégation accordée par le Conseil d'Administration du 7 mai 2020 a constaté que 56 700 actions d'une valeur nominale de 0,01 euro devraient être livrées dans le cadre du LTIP 2017.

Le Directeur Général, usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par le Conseil d'administration en date du 30 juillet 2020 et conformément à la délégation de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 20 juillet 2020 aux termes de sa 1^{ère} résolution, par des décisions en date 15 septembre 2020, a notamment :

- constaté qu'à l'issue de la période de souscription de l'Augmentation de Capital avec DPS, 20 039 121 actions avaient été souscrites, à titre irréductible et réductible (soit 18,10% de l'Augmentation de Capital avec DPS) et
- décidé de mettre en œuvre l'Engagement de Garantie octroyé par les Créanciers à hauteur des 90 699 134 actions nouvelles non souscrites, représentant un prix de souscription total de 270 283 419,32 euros à libérer par compensation avec les Créances devant être remboursées ou converties en capital dans le cadre de l'Augmentation de Capital avec DPS.

Il a par ailleurs constaté que le montant total de la souscription par les Créanciers Garants soit 270 283 419,32 euros, a été intégralement libéré comme suit :

- 215 532 572,94 euros par compensation avec la créance au titre du Prêt à Terme B ; et
- 54 750 846,38 euros par compensation avec la créance au titre de la Facilité de Crédit renouvelable (« RCF »).

Il a ainsi décidé que l'Augmentation de Capital avec DPS interviendra le 22 septembre 2020.

Le 22 septembre 2020, la Société a également procédé à une augmentation de capital en numéraire, sans droit préférentiel de souscription, par émission d'un maximum de 92 178 770 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune, assortie d'une prime d'émission de 3,57 euros, soit un prix d'émission de 3,58 euros par action ordinaire nouvelle, représentant une augmentation de capital d'un montant maximum global (prime d'émission incluse) de 329 999 996,60 euros, réservée au bénéfice exclusif des Créanciers titulaires de créances sur la Société telles que définies ci-après (l'« Augmentation de Capital Réservée ») et, ensemble avec l'augmentation de capital avec DPS, les « Augmentations de capital »;

Le Directeur Général a approuvé que le montant total souscrit de 329 999 996,60 euros soit intégralement libéré comme suit :

- 263 152 466,09 euros par compensation avec la créance au titre du Prêt à Terme B ; et
- 66 847 530,51 euros par compensation avec la créance au titre de la Facilité de Crédit renouvelable (« RCF »).

Le 22 septembre 2020, le Directeur général, par délégation du conseil d'administration, a constaté la réalisation définitive des Augmentations de capital.

Il convient également de noter que, conformément au Plan de Sauvegarde, il a été décidé que :

les prêteurs au titre du Nouveau Financement ont reçu un nombre total de 17 701 957 BSA gratuits (les « **BSA Nouveau Financement** ») exerçables pendant une période de 3 mois, donnant le droit de souscrire à un nombre maximum de 17 701 957 actions nouvelles, au prix d'un centime d'euro (0,01 euros) par action nouvelle (sans prime d'émission);

- tous les actionnaires de la Société ont reçu un nombre total de 15 407 114 BSA gratuits (les « **BSA Actionnaires** »), à raison d'un (1) BSA Actionnaires pour une (1) action existante, cinq (5) BSA Actionnaires donnant droit à souscrire à quatre (4) actions nouvelles, susceptibles de donner lieu

à l'émission d'un nombre maximum de 12 325 691 actions nouvelles, au prix de 3,58 euros par action nouvelle.

Au 31 décembre 2020, 16 256 BSA Actionnaires et 17 455 088 BSA Nouveau Financement ont été exercés. Le reliquat des BSA non exercés a été perdu.

Au 31 décembre 2020 et à la connaissance de la Société, les sociétés suivantes détiennent plus de 5% du capital de Technicolor :

- Crédit Suisse Asset Management a déclaré détenir 28 493 063 actions représentant 12,08% du capital social et 12,08% des droits de vote de la Société ;
- Baring Asset Management Ltd a déclaré détenir 24 406 573 actions représentant 10,35% du capital social et 10,35% des droits de vote de la Société ;
- Bain Capital Credit, LP a déclaré détenir 16 593 636 actions représentant 7,04% du capital social et 7,04% des droits de vote de la Société ;
- BNY Alcentra Group holdings, Inc. a déclaré détenir 15 552 613 actions représentant 6,60% du capital social et 6,60% des droits de vote de la Société ;
- Farallon Capital Management L.L.C a déclaré détenir 14 574 603 actions représentant 6,18% du capital social et 6,18% des droits de vote de la Société ;
- Angelo, Gordon & Co.,LP. a déclaré détenir 11 808 783 actions représentant 5,01% du capital social et 5,01% des droits de vote de la Société.

7.2. Autres éléments des capitaux propres

7.2.1. Actions propres

Les actions propres sont enregistrées pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats liés à la cession ou l'annulation de ces actions sont enregistrés directement en capitaux propres.

Le montant global des actions propres, inclut les actions propres achetées dans le cadre du Contrat de liquidité (Share Management Agreement) autorisé par les Assemblées Générales Mixtes du 23 mai 2013 et confirmé par l'Assemblée Générale annuelle. Aucun programme d'achat d'action n'ayant été soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 26 avril 2018, le Share Management Agreement a donc été suspendu en cours d'exercice.

	2020	2019 (*)
Nombre d'actions propres en début de période	-	39 815
Variation liée au Contrat de liquidité	-	-
Cession	-	(39 815)
Nombre d'actions propres en fin de période	-	-

(*) Le nombre d'actions a été ajusté pour 2019 afin de tenir compte du regroupement d'actions opéré en 2020.

Au cours l'exercice 2019, la totalité des actions a été cédée.

Au 31 décembre 2020, le Groupe ne détient aucune action propre dans ses comptes.

7.2.2. Titres super subordonnés

Le 26 septembre 2005, Technicolor a procédé à une émission de titres super subordonnés (TSS), à durée indéterminée, pour un montant nominal de 500 millions d'euros. Aucun instrument dérivé n'a été identifié car les clauses prévues et détaillées sont en dehors du champ de la définition d'un dérivé selon IAS 39.

En raison de la durée indéterminée et du caractère subordonné de ces titres, ainsi que de la nature optionnelle du coupon, les titres avaient été enregistrés conformément aux IFRS dans les capitaux propres pour leur valeur nette reçue de 492 millions d'euros (prix d'émission minoré des frais de transaction).

Depuis la restructuration de la dette du Groupe en 2010, les caractéristiques des TSS sont dorénavant les suivantes :

- ils ne sont remboursables que (i) à l'option de Technicolor dans certains cas contractuellement définis ou (ii) en cas de liquidation de la société ;
- ils ne portent plus intérêt, un paiement définitif de 25 millions d'euros ayant été effectué aux porteurs de TSS en remboursement de leurs créances d'intérêts en 2010.

7.2.3. Dividendes et distributions

Au titre des exercices 2018 et 2019, les Assemblées Générales tenues respectivement les 14 juin 2019 et 30 juin 2020 n'ont pas voté de versement de dividende.

7.2.4. Participations ne donnant pas le contrôle

En 2020, les principales variations des participations ne donnant pas le contrôle résultent de la cession des entités canadiennes Vancouver Lab Inc et Canada Cinema Distribution Inc. pour un euro dans le cadre de l'accord mettant fin au partenariat stratégique avec Deluxe services Group.

En 2019, aucune variation des participations ne donnant pas le contrôle n'a eu lieu.

7.3. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, en excluant les actions propres détenues par le Groupe.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période en prenant pour hypothèses que tous les instruments potentiellement dilutifs sont convertis et que le produit supposé de la conversion de ces instruments a été utilisé pour acquérir des actions du Groupe au cours moyen de marché de la période ou de la période durant laquelle ces instruments étaient en circulation.

Les instruments potentiellement dilutifs comprennent :

- les options émises, si elles sont dilutives ;
- les instruments émis dans le cadre de plans de stock-options mis en place par la Direction du Groupe, dans la mesure où le cours moyen des actions du Groupe est supérieur aux prix d'exercice ajustés de ces instruments.

Résultat dilué par action :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2020	2019 ⁽¹⁾
<i>(en millions d'euros, sauf le nombre par action)</i>		
Résultat net	(207)	(230)
Résultat net attribuable aux intérêts minoritaires	0	0
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	(15)	(22)
Numérateur :		
Résultat net retraité (part du Groupe) des activités poursuivies	(193)	(208)
Nombre moyen d'actions ordinaires de base disponibles (en milliers)	73 682	15 321
Effet dilutif des stock-options et des plans d'actions gratuites et de performance	-	-
Dénominateur :		
Nombre moyen pondéré d'actions dilué (en milliers)	73 682	15 321

⁽¹⁾ Le nombre d'actions a été ajusté pour 2019 afin de tenir compte du regroupement d'actions opéré en 2020.

Les plans d'option et d'actions gratuites n'ont pas d'impact sur le résultat dilué, en raison de l'impact relatif qu'ils auraient sur le résultat net par action.

7.4. Relation avec les parties liées

Une partie est liée au Groupe dans les cas suivants :

- *directement ou indirectement par le biais d'un ou de plusieurs intermédiaires, la partie (i) contrôle le Groupe, est contrôlée par lui, ou est soumise à un contrôle commun, (ii) détient dans le Groupe une participation qui lui permet d'exercer une influence notable sur elle ;*
- *la partie est une entreprise associée ;*
- *la partie est une co-entreprise dans laquelle le Groupe est un co-entrepreneur ;*
- *la partie ou l'un de ses administrateurs fait partie du Conseil d'Administration ou du Comité Exécutif du Groupe ou est un des membres proches de la famille visée par les situations ci-dessus.*

Les opérations entre parties liées avec des entreprises associées et des co-entreprises sont détaillées dans la Note 2.4.

La rémunération des principaux dirigeants est détaillée en Note 9.4.

En 2020, Bpifrance participations, représentée au Conseil d'Administration et identifiée à ce titre comme partie liée, détenant 4.5% du Groupe au 31 décembre 2020, a participé au Plan de Sauvegarde Financière décrit en note 1.1.1 au moyen :

- d'une souscription à l'augmentation de capital réservée de 25 millions d'euros ;
- d'une participation au Nouveau Financement de 21 millions d'euros. Le groupe Technicolor a enregistré une charge d'intérêts due à Bpifrance participations de 1 million d'euros et des frais liés au financement refacturés par Bpifrance participations de 1 million d'euros.

En 2019, il n'y avait aucune transaction avec les parties liées.

8. Actifs financiers, passifs financiers et instruments financiers dérivés

8.1. Classification et évaluation à juste valeur

ACTIFS FINANCIERS (HORS INSTRUMENTS DERIVES)

La Direction détermine le classement de ses actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale au regard du modèle économique du Groupe pour la gestion des actifs financiers, ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif.

En application de la norme IFRS9, le Groupe a choisi le classement de ses actifs financiers entre actifs financiers au coût amorti et actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat.

Actifs financiers au coût amorti

Cette catégorie est retenue pour un actif financier dès lors que l'objectif est d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels, correspondant uniquement à des remboursements de principal et, le cas échéant, aux intérêts sur le principal.

Ces actifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur nette des coûts de transactions éventuels. Ils sont ensuite reconnus au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le cas échéant, une dépréciation est constatée à hauteur des pertes de crédit attendues à 12 mois, à moins que le risque de crédit n'ait augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale, auquel cas la dépréciation est calculée à hauteur des pertes de crédit attendues sur la durée de vie de l'actif. Pour les créances clients et les actifs sur contrats clients, le Groupe applique une méthode de dépréciation simplifiée (voir note 5.1.3.).

Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Cette catégorie est retenue dès lors que l'actif financier n'est pas comptabilisé au coût amorti. Pour ces actifs financiers comptabilisés à la juste valeur, les variations de valeur sont enregistrées dans le compte de résultat, au sein des « Autres produits (charges) financiers nets ».

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à celui-ci arrivent à expiration ou ont été transférés, ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

PASSIFS FINANCIERS (HORS INSTRUMENTS DERIVES)

Les emprunts sont initialement comptabilisés à la juste valeur, puis évalués à leur coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Toute différence entre (i) les produits d'émission nets des coûts de transaction et (ii) la valeur de remboursement, est constatée en résultat financier sur la durée de vie des emprunts, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts sont présentés au sein des passifs courants, sauf si le Groupe détient un droit inconditionnel de différer le remboursement du passif au-delà d'une période de 12 mois après la date de clôture, auquel cas ils sont présentés au sein des passifs non courants.

INSTRUMENTS DERIVES

Les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur. Les variations de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat et/ou en capitaux propres au sein des autres éléments du résultat global, selon les principes exposés dans la note 8.6.

Conformément à IFRS 13 - Evaluation de la juste valeur, trois niveaux d'évaluation à la juste valeur ont été identifiés pour les actifs et passifs financiers :

- Niveau 1 : prix cotés sur un marché actif pour des actifs et passifs identiques auxquels l'entité peut accéder à la date d'évaluation.
- Niveau 2 : modèles internes avec des paramètres observables incluant l'utilisation de transactions récentes (si disponible), la référence à d'autres instruments essentiellement similaires, à des

analyses de cash-flow actualisé et à des modèles d'évaluation utilisant le plus possible des données de marché et le moins possible de données internes à l'entreprise.

- Niveau 3 : modèles internes avec des paramètres non observables.

Le tableau ci-après présente la ventilation des actifs et passifs financiers, en fonction de leur catégorie comptable.

(en millions d'euros)	31 décembre 2020	Evaluation à la juste valeur par catégorie d'actif et de passif au 31 décembre 2020					31 décembre 2019
		Coût amorti	Juste valeur par compte de résultat	Jute valeur par capitaux propres	Instruments dérivés (voir Note 8.5)	Estimation à la juste valeur	
Participations non consolidées	14	-	14	-	-	Niveau 3	17
Trésorerie mise en nantissement	39	22	17	-	-	Niveau 1	14
Prêts et autres	2	2	-	-	-		1
Créances liés aux actifs de sous-location	6	6	-	-	-		8
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-	-	Niveau 2	-
Autres actifs financiers non courants	47	-	-	-	-		22
Total actif financier non courant	61						40
Trésorerie mise en nantissement	17	2	16	-	-	Niveau 1	12
Autres actifs financiers courants	-	-	-	-	-		(0)
Instruments financiers dérivés	0	-	-	-	0	Niveau 2	1
Autres actifs financiers courants	17	-	-	-	-		13
Trésorerie	183	-	183	-	-	Niveau 1	58
Equivalents de trésorerie	147	-	147	-	-	Niveau 1	7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	330	-	-	-	-		65
Total actif financier courant	346						78
Emprunts non courants (1)	(948)	(948)	-	-	-		(979)
Dettes financières	(948)						(979)
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-	-	Niveau 2	(1)
Autres dettes non courantes	-						(1)
Dettes de loyers	(122)	(122)	-	-	-		(224)
Total passif financier non courant	(1 070)						(1 204)
Dettes financières	(16)	(16)	-	-	-		(8)
Dettes de loyers	(56)	(56)	-	-	-		(87)
Autres dettes financières courantes	(2)	-	-	-	(2)	Niveau 2	(2)
Total passif financier courant	(74)						(97)
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	(1 144)						(1 301)

(1) Les emprunts sont comptabilisés au coût amorti. La juste valeur du Nouveau Financement et de la Dette Réaménagée était de 977 millions d'euros au 31 décembre 2020 (la juste valeur de l'emprunt à terme précédent était de 853 millions d'euros au 31 décembre 2019). Ces justes valeurs sont basées sur les cours des marchés actifs pour les emprunts à terme (niveau 1).

Une partie de la trésorerie en nantissement de filiales américaines a été classée en actif courant compte tenu de son échéance à court terme bien que celle-ci soit renouvelée automatiquement pour une période de 12 mois.

8.2. Gestion des risques financiers

8.2.1. Gouvernance

Technicolor est exposé à divers risques financiers, dont principalement les risques de marché liés aux fluctuations des cours de change et des taux d'intérêt, le risque de liquidité et le risque de crédit.

Les risques financiers du Groupe sont gérés de manière centrale par son service de trésorerie Groupe en France et son service de trésorerie régional à Ontario (Californie – Etats-Unis), en conformité avec les politiques et les procédures du Groupe.

Les risques financiers de marché sont suivis en permanence et sont présentés régulièrement au Directeur Financier, au Comité d'Investissement et au Comité d'Audit par l'intermédiaire de différents rapports qui résument les expositions du Groupe aux différents risques ainsi que le détail des opérations mises en place pour réduire ces risques.

La gestion des risques est étroitement encadrée par des limites et des autorisations, approuvées par le Comité d'Investissement pour chaque type de transaction, et contrôlées par le département de contrôle interne.

8.2.2. Gestion des risques de marché

En raison de la situation financière du Groupe durant le second trimestre 2020, l'ensemble des banques du Groupe ont annulé les instruments de couverture de change jusqu'alors mis en place. En conséquence, le Groupe a dénoué l'ensemble de ses positions de couvertures de change en juin 2020. Suite à l'opération de restructuration de la dette achevée en septembre 2020, les banques de Technicolor ont progressivement rétabli les lignes de change. En conséquence, la couverture de change décrite ci-dessous a été suspendue pendant une partie de 2020, mais à la fin de l'année, Technicolor a pu reprendre ses opérations de couverture normalement.

8.2.2.1. Risque de change

Risque de conversion

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en euros. L'exposition au risque de conversion découle de ce que les actifs, passifs, produits et charges des filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro sont convertis en euros au cours de change applicable, pour être inclus dans les comptes consolidés du Groupe. La volatilité des cours de change peut donc avoir une incidence sur la valeur des actifs, passifs, produits et charges dans les comptes consolidés, même si leur valeur n'a pas changé dans leur propre monnaie fonctionnelle.

La politique du Groupe est de ne pas couvrir le risque de conversion.

Le risque de conversion s'apprécie en effectuant des analyses de sensibilité sur les expositions principales dans les filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro (voir ci-après).

Risque de transaction - Opérationnel

L'exposition au risque de change transactionnel provient des achats et des ventes réalisés par les filiales du Groupe dans d'autres monnaies que leur monnaie fonctionnelle.

Le risque de transaction le plus important pour le Groupe est son exposition en dollar US contre l'euro. Après avoir compensé les achats en dollar US avec les ventes en dollar US, l'exposition nette en dollar US contre l'euro pour les activités poursuivies était une position nette acheteuse de 116 millions de dollars US en 2020 (position nette acheteuse de 132 millions de dollars US en 2019).

La politique du Groupe consiste à :

- demander aux filiales de réaliser leurs achats autant que possible dans la devise de facturation des ventes;
- demander aux filiales de remonter régulièrement leurs expositions prévisionnelles au risque de change à la Trésorerie Groupe, qui consolide les expositions des filiales dans chaque devise. Le risque résiduel est le plus souvent couvert par la Trésorerie Groupe auprès de banques en utilisant des contrats de change à terme.

Pour les produits qui ont un cycle court qui représentent la majeure partie de l'exposition, la Trésorerie Groupe met en place des couvertures sur un horizon jusqu'à 6 mois. Pour les produits et services avec un cycle plus long, des couvertures peuvent être mises en place sur un horizon supérieur.

Quel que soit l'horizon de couverture, la pratique de la Trésorerie Groupe est de souscrire des instruments dérivés de très court terme (quelques jours à quelques mois), qu'elle renouvelle en fonction de son exposition globale de change suivie quotidiennement. Les dérivés utilisés se limitent à des instruments usuels décrits dans la note 8.6.

Le risque transactionnel sur les expositions commerciales s'apprécie en consolidant les expositions du Groupe libellées en devise et en réalisant une analyse de sensibilité sur les principales expositions (voir ci-après).

Risque de transaction - Financier

La politique du Groupe est de centraliser dans la mesure du possible son financement et le risque de change associé, le cas échéant, au niveau de la Trésorerie Groupe.

En conséquence, la majorité des filiales du Groupe empruntent et prêtent leurs excédents de trésorerie à la Trésorerie du Groupe, qui à son tour satisfait les besoins de liquidité en empruntant à l'extérieur. Les filiales qui ne peuvent pas conclure de transactions avec la Trésorerie du Groupe en raison de lois ou de restrictions locales peuvent emprunter ou investir auprès de banques locales conformément aux règles établies par la Trésorerie du Groupe.

La politique du Groupe est également que les filiales empruntent ou investissent les excédents de trésorerie dans leur monnaie fonctionnelle. Afin d'équilibrer les devises empruntées par la Trésorerie du Groupe Technicolor avec les devises prêtées, Technicolor peut recourir à des swaps de devises principalement (i) pour convertir les emprunts libellés en euros, en dollars US et en livres Sterling qui sont prêtés respectivement aux filiales du groupe aux Etats-Unis et en Angleterre et (ii) pour convertir les emprunts libellés en dollar US, à l'extérieur ou auprès des filiales du Groupe en euros. Les points de terme (report/déport) de ces swaps de devises qui sont comptabilisés comme des produits et charges d'intérêts ont généré un résultat nul en 2020 et un produit de 4 millions d'euros en 2019.

Risque sur investissements à l'étranger

La politique du Groupe consiste à étudier au cas par cas l'opportunité d'une couverture du risque de change lié à des investissements dans des filiales à l'étranger.

Les variations de la valeur en euro des investissements dans les filiales étrangères sont enregistrées dans le poste « écarts de conversion » des capitaux propres consolidés. Au 31 décembre 2020, le Groupe ne possède pas de couverture du risque de change sur investissement.

Sensibilité au risque de change

Le Groupe est principalement exposé au dollar US contre euro.

Le Groupe estime qu'une variation de 10% de la parité dollar US contre euro est sur une année, une hypothèse raisonnable. Le tableau ci-dessous permet donc d'apprécier l'impact d'une hausse de 10% du dollar face à l'euro sur le résultat des activités poursuivies avant charges financières nettes et impôts et sur les capitaux propres (écarts de conversion). Une baisse de 10% de la parité aurait un impact symétrique

avec les mêmes montants mais dans le sens opposé. Ces estimations sont faites en supposant qu'aucune couverture ne serait mise en place.

2020 (en millions d'euros)	Transaction	Conversion	Total
Résultat avant charges financières et impôt des activités poursuivies ⁽¹⁾	(9)	(17)	(26)
Impact sur capitaux propres (écarts de conversion) ⁽²⁾			107

- (1) Impact sur le résultat avant charges financières et impôt des activités poursuivies :
- Le risque de transaction sur le résultat avant charges financières et impôt des activités poursuivies est calculé en appliquant une augmentation de 10% sur le cours de change du dollar US contre l'euro sur (i) l'exposition nette en dollar US (ventes moins achats) de toutes les filiales dont la devise fonctionnelle est l'euro et sur (ii) l'exposition nette en euro de toutes les filiales dont la devise fonctionnelle est le dollar US ;
 - Le risque de conversion est calculé en appliquant une augmentation de 10% sur le cours de change du dollar US contre l'euro sur les profits des filiales dont la devise fonctionnelle est le dollar US.
- (2) Impact sur les capitaux propres : l'impact sur les capitaux propres est calculé en appliquant une augmentation de 10% sur le cours de change du dollar US contre l'euro sur les investissements nets dans les filiales étrangères dont la devise fonctionnelle est le dollar US.

8.2.2.2. Risque de taux d'intérêt

Exposition au risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt provient principalement des dettes financières externes et des dépôts.

Au 31 décembre 2020, la part des dettes financières externes soumise à un taux d'intérêt variable, avant prise en compte l'impact des couvertures de taux, est présentée dans le tableau ci-dessous. La part après prise en compte des opérations de couverture est la même car les couvertures de taux d'intérêt du Groupe arrivent à échéance à moins d'un an et le Groupe considère que toutes les dettes dont le taux d'intérêt est fixé à moins de 1 an sont à taux variable.

(En millions d'euros)	2020
Dettes financières	1 142
Part à taux variable	89%

En 2020, l'encours des dépôts du Groupe est entièrement rémunéré à taux variable.

Sensibilité au risque de taux d'intérêt

Le Groupe estime qu'une variation de 100 points de base des taux d'intérêts est raisonnablement possible sur une année. Le tableau ci-dessous permet d'apprécier l'impact d'une telle variation.

Impact maximum sur un an sur l'exposition nette au 31 décembre 2020 d'une variation par rapport aux taux actuels ^{(*)(**)}

(en millions d'euros)	Impact sur les intérêts nets	Impact sur capitaux propres avant impôts
Impact d'une variation de taux de +1%	(6)	(6)
Impact d'une variation de taux de -1%	1	1

(*) Au 31 décembre 2020, l'Euribor 3 mois et le Libor US dollar 3 mois étaient respectivement de -0,545% et 0,23838%.

(**) Après prise en compte des opérations de couverture de taux

Gestion du risque de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2020, le Groupe possède des couvertures de taux d'intérêt dont les caractéristiques sont mentionnées dans la note 8.6.1.

8.2.3. Risque de liquidité et gestion du financement et de la structure du capital

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre aux obligations financières lorsqu'elles surviennent. Afin de réduire ce risque, le Groupe applique des règles ayant pour objectif de sécuriser un accès permanent et ininterrompu aux marchés financiers à des conditions raisonnables.

Cette politique a été conçue grâce à un suivi régulier et détaillé de la structure du capital, en tenant compte de la proportion relative de la dette et des capitaux propres, des conditions des marchés financiers et des objectifs et prévisions financières du Groupe.

Les éléments pris en compte parmi d'autres sont le calendrier des échéances de remboursement de la dette, les clauses conventionnelles, les flux prévisionnels de trésorerie consolidés, l'accès aux marchés financiers et les besoins de financement.

Afin de mettre en œuvre cette politique d'accès à la liquidité, le Groupe utilise divers financements long-terme et confirmés qui peuvent inclure des capitaux propres (voir Note 7.1), de la dette (voir Note 8.3), de la dette subordonnée (voir Note 7.2.2) et des lignes de crédit confirmées (voir ci-après).

Le risque de liquidité s'est matérialisé en 2020 du fait de la détérioration de la situation financière du Groupe et notamment de sa génération négative de flux de trésorerie en 2018 et 2019 et des impacts de la pandémie Covid-19 à partir du 1er semestre 2020. Au 30 juin 2020, le Groupe a obtenu un abandon du covenant financier qui, autrement, n'aurait pas été respecté en vertu des conventions des crédits renouvelable (RCF) et Wells Fargo. Face à cette situation, le Groupe a mis en œuvre une restructuration financière telle que décrite dans la note 1.1.

Les caractéristiques de la restructuration de la dette prennent en considération les prévisions financières du Groupe à fin 2022 et à ce titre, le Groupe estime disposer de liquidités suffisantes, y compris un matelas pour imprévus, sur toute cette période.

Les tableaux ci-dessous montrent les obligations de flux futurs contractuels générés par les passifs financiers. Les flux d'intérêts des instruments à taux variable ont été calculés sur les taux en vigueur aux 31 décembre 2020 et 31 décembre 2019 respectivement.

	Au 31 décembre 2020							Total
	2021-S1	2021-S2	2022	2023	2024	2025	Après	
(en millions d'euros)								
Dette Nouveau Financement/Réaménagée - nominal	-	-	-	-	1 016	-	-	1 016
Dette Nouveau Financement/Réaménagée - intérêts courus	16	-	-	-	-	-	-	16
Dette Nouveau Financement/Réaménagée - intérêts capitalisés PIK	-	-	-	-	16	-	-	16
Dettes de loyers	33	23	36	22	17	12	35	178
Autre dette	-	-	1	-	-	-	-	1
Dette totale – remboursement du nominal	49	23	37	22	1 049	12	35	1 227
Ajustement IFRS								(85)
Dette en IFRS								1 142
Dette Nouveau Financement/Réaménagée à taux variable - intérêts payés	22	23	47	50	54	-	-	196
Dette Nouveau Financement/Réaménagée à taux variable - intérêts capitalisés PIK	-	-	-	-	178	-	-	178
Dettes de loyers - intérêts	6	5	8	6	5	3	-	33
Autre dette - intérêts	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des versements d'intérêts	28	28	55	56	237	3		407
Instrument financiers dérivés	2							2

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2019							Total
	2020-S1	2020-S2	2021	2022	2023	2024	Après	
Emprunts à terme à taux variable - nominal	1	1	3	3	976	-	-	984
Emprunts à terme à taux variable – intérêts courus	3	-	-	-	-	-	-	3
Dettes de loyers	38	49	61	42	31	26	65	312
Autre dette – nominal et intérêts courus	2	-	-	1	-	-	-	3
Dette totale – remboursement du nominal	44	50	64	46	1 007	26	65	1 302
Ajustement IFRS								(4)
Dette en IFRS								1 298
Emprunts à terme à taux variable - intérêts	19	18	37	36	34	-	-	144
Dettes de loyers - intérêts	9	9	13	9	7	5	-	52
Autre dette - intérêts								-
Total des versements d'intérêts	28	27	50	45	41	5		196
Instruments financiers dérivés	2	-	1	-	-	-	-	3

Les obligations contractuelles en termes de flux de trésorerie pour la dette courante sont considérées comme étant les montants inscrits dans l'état de la situation financière consolidée.

Lignes de crédit

(en millions d'euros)	2020	2019
Lignes de crédit confirmées non tirées avec échéance de plus d'un an	102	361

Le Groupe dispose d'une ligne de crédit confirmée garantie par des créances clients pour un montant total de 125 millions de dollars US, soit 102 millions d'euros au cours du 31 décembre 2020 (la « ligne de crédit Wells Fargo »), arrivant à échéance en 2023. La disponibilité de cette ligne dépend de l'encours des créances clients. Au 31 décembre 2020, cette ligne de crédit confirmée n'est pas utilisée.

Actifs financiers transférés non reconnus

Le Groupe peut utiliser des accords d'affacturage pour recouvrer certaines de ses créances. Au 31 décembre 2020, le Groupe n'a conclu aucun accord pour lequel il continue d'être impliqué au-delà du risque commercial et des représentations normales et des garanties relatives au transfert frauduleux et aux concepts de caractère raisonnable, de bonne foi et qui pourraient invalider un transfert à la suite d'une action en justice. Le montant attribué au 31 décembre 2020 est égal à 10 millions d'euros. Le coût associé est d'environ 0,1 million d'euro et présenté avec les autres charges financières.

Le Groupe est également partie à plusieurs programmes d'affacturage inversé et d'escompte mis en place par ses clients. Ces programmes permettent au Groupe de bénéficier de délais de paiement raccourcis, en particulier pour certains clients dont les délais de paiement sont exceptionnellement longs par rapport aux pratiques commerciales habituelles. Comme le risque commercial est éteint ou estimé nul du fait de la reconnaissance des créances par le client, il n'y a aucune implication continue associée à ces programmes.

8.2.4. Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit résulte de la possibilité que les contreparties ne puissent pas remplir leurs obligations financières envers Technicolor.

- Le risque de crédit sur les créances clients est géré par chaque division opérationnelle sur la base de politiques prenant en compte la qualité du crédit et l'historique des clients. De temps à autre, le Groupe

peut décider d'assurer ou de vendre sans recours des créances commerciales pour gérer le risque de crédit sous-jacent. Le risque de crédit maximum sur les créances clients du Groupe correspond ainsi à la valeur comptable nette de ces actifs.

- Le risque de crédit maximum sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe s'élève à 330 millions d'euros au 31 décembre 2020. Le Groupe minimise ce risque en limitant les dépôts dans chaque banque et en privilégiant les dépôts réalisés dans des établissements de crédit bénéficiant d'une bonne notation, ou en investissant occasionnellement dans des fonds monétaires diversifiés et très liquides. Au 31 décembre 2020, 97% de la trésorerie est déposée auprès de banques dont la notation de crédit est au moins égale à A-2 selon Standard & Poor's, ou investie dans des fonds monétaires diversifiés à notation élevée.
- Les instruments financiers dérivés utilisés par le Groupe pour gérer son risque de change et de taux sont tous conclus avec des contreparties bénéficiant d'une notation de crédit au moins égale à A-2 selon Standard & Poor's. Le risque de crédit sur ces opérations est atténué par la maturité court terme des opérations de change, conformément à la politique de couverture du Groupe. La juste valeur comptable est de ce fait une bonne indication du risque de crédit maximum encouru.

Les clients de Technicolor sont principalement de grands opérateurs de réseaux et des studios à la situation financière solide, et à ce titre, le Groupe estime que le risque de crédit sur ses clients n'a pas été significativement impacté par la pandémie de la Covid-19. Le Groupe n'a pas constaté d'augmentation significative des impayés et continue de surveiller son risque de crédit. De même, le Groupe ne travaille qu'avec des contreparties financières très bien notées dont la solvabilité financière n'a pas changé de manière significative en raison de la pandémie.

8.3. Dettes financières

8.3.1. Principales caractéristiques

La dette du Groupe se compose principalement de la dette liée au Nouveau Financement et des nouveaux emprunts à terme ("la Dette Réaménagée") résultant de la restructuration financière du Groupe en 2020 (voir Note 1.1.1 pour plus de détails).

Le Nouveau Financement est composé de prêts à terme en dollar US émis par Technicolor USA Inc. et d'emprunts obligataires en euro soumis au droit de l'Etat de New York (Etats-Unis) émis par Tech 6. Le Nouveau Financement a une échéance au 30 juin 2024.

La Dette Réaménagée, émise par Technicolor SA en dollars et en euros, est constituée du solde de l'emprunt à terme existant et de la Facilité de Crédit Renouvelable, suite à leur conversion partielle en actions. Les conditions de ces nouveaux emprunts ont été modifiées, notamment en ce qui concerne l'échéance (31 décembre 2024), les taux d'intérêt et les restrictions. Ces dernières ont été alignées sur celles du Nouveau Financement.

Le Nouveau Financement et la Dette Réaménagée comportent à la fois des intérêts payés en liquidités et des intérêts PIK (intérêts capitalisés). Les intérêts PIK sont capitalisés (tous les 6 mois pour la dette émise par Technicolor USA Inc et tous les 12 mois pour le reste de la dette) et remboursés à l'échéance finale.

La dette financière du Groupe au 31 décembre 2020 se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	Devise	Montant nominal	Montant IFRS	Type de taux	Taux nominal (1)	Taux effectif (1)	Type de remboursement	Echéance finale
Dette Nouveau Financement France	EUR	350	363	Variable	12,00% ⁽²⁾	10,95%	In fine	30 juin 2024
Dette Nouveau Financement US	USD	98	101	Variable	12,34% ⁽³⁾	11,31%	In fine	30 juin 2024
Dette réaménagée	EUR	453	372	Variable	6,00% ⁽⁴⁾	11,34%	In fine	31 décembre 2024
Dette réaménagée	USD	115	95	Variable	6,03% ⁽⁵⁾	11,37%	In fine	31 décembre 2024
Sous total	EUR	1 016	931		8,68%	11,21%		
Dettes de loyers ⁽⁶⁾	Divers	178	178	Fixe	7,94%	7,94%		
Interets courus capitalisés PIK	EUR+USD	16	16	NA	0%	0%		
Interets courus	Divers	16	16	NA	0%	0%		
Autres dettes	Divers	1	1	NA	0%	0%		
TOTAL		1 227	1 142		8,34%	10,36%		

(1) Taux en vigueur au 31 décembre 2020.

(2) Intérêts cash avec EURIBOR 6 mois avec un taux plancher de 0% +6% et 6% intérêts PIK (capitalisés)

(3) Intérêts cash avec LIBOR 6 mois avec un taux plancher de 0% +6% et 6% intérêts PIK (capitalisés)

(4) Intérêts cash avec EURIBOR 6 mois avec un taux plancher de 0% +3% et 3% intérêts PIK (capitalisés)

(5) Intérêts cash avec LIBOR 6 mois avec un taux plancher de 0% +2,75% et 3% intérêts PIK (capitalisés)

(6) Dont 14 millions d'euros de dettes de loyers financiers et 164 millions d'euros de dettes de loyers opérationnels selon la norme IFRS 16

8.3.2. Conditions principales des conventions de crédit

Comme décrit dans la Note 1.1, Technicolor a conclu en 2020 différentes transactions dans le cadre de sa restructuration financière.

Le Nouveau Financement se décompose en deux accords:

- Contrat d'émission obligataire conclu le 16 juillet 2020 par Tech 6;
- Accord de Financement conclu le 16 juillet 2020 par Technicolor USA Inc.

(Ensemble les "Contrats du Nouveau Financement")

Les emprunts à terme de la Dette Réaménagée ont été modifiés et consolidés dans le cadre d'un Accord de financement, conclu par Technicolor SA et prenant effet le 22 septembre 2020 ("l'Accord de financement de la Dette Réaménagée").

Enfin, l'extension de la ligne de crédit Wells Fargo a été accordée par un avenant conclu par Technicolor USA Inc. effectif le 17 juillet 2020, révisant et prorogeant l'accord de crédit avec Wells Fargo (l'avenant et l'accord de crédit sont ensemble ci-après dénommés l'"Accord WF").

Les conventions de crédit du Nouveau Financement, de la Dette Réaménagée, et de la ligne de crédit Wells Fargo sont collectivement appelés les « Instruments de dette ».

Les principaux termes des Instruments de dette sont décrits ci-dessous.

Ensemble des garanties financières

Nouveau Financement France contracté par Tech 6 et la Dette Réaménagée

Le Nouveau Financement contracté par Tech 6 est garanti par des « fiducies-sûretés » (équivalent d'un trust de droit français) sur les actions détenues par les deux sous-holdings françaises du Groupe (« Tech 7 » et « Gallo 8 »), qui détiennent la quasi-totalité de l'ensemble des sociétés du groupe Technicolor (activités de Services de Production pour Tech 7, Maison Connectée, Services DVD et Services de Production aux États-Unis pour Gallo 8) et une troisième fiducie portant le prêt octroyé par Tech 6 à Technicolor SA résultant du Nouveau Financement.

La fiducie Gallo 8 garantit également la Dette Réaménagée avec un nantissement de second rang.

Ces fiducies représentent un contrat en vertu duquel Technicolor SA transfère à un fiduciaire la propriété d'actifs identifiés, de droits ou de sûretés spécifiques (existants ou futurs) appartenant au groupe Technicolor SA. Le fiduciaire les détient dans un compte distinct créé dans l'objet de cette fiducie jusqu'à décharge des obligations en vertu de l'accord de financement sous-jacent. Le fiduciaire agit pour le compte d'un ou plusieurs bénéficiaires qui, dans la conduite normale des activités, est Technicolor et, en cas de défaut, est l'agent de garantie pour le compte des prêteurs.

En plus des «fiducies-sûretés», certaines des entités du groupe Technicolor ont émis des actions de préférence, offrant certains droits qui ne sont exerçables que dans des cas spécifiques par l'agent de garantie (agissant pour le compte des prêteurs du Nouveau Financement) afin de protéger leurs droits.

Les règles de gouvernance en place dans les fiducies, sauf en cas de défaut (qui reflètent celles du Nouveau Financement), et pour les cas de protection des «actions de préférence», ne modifient pas le contrôle exercé par Technicolor sur les filiales détenues par les «fiducies» ni sur les filiales ayant émis des actions de préférence, en ligne avec l'analyse réalisée selon les critères définis par IFRS 10 «Etats financiers consolidés».

Dans le cadre de ses procédures de conformité, le Groupe veille continuellement aux restrictions imposées par les contrats de fiducies.

Les créanciers du Nouveau Financement bénéficient également d'un nantissement sur certains actifs détenus par Technicolor SA et ses filiales et la Dette Réaménagée bénéficie d'une garantie de second rang.

Nouveau Financement US contracté par Technicolor USA Inc. et Accord de crédit Wells Fargo

Le Nouveau Financement US contracté par Technicolor USA Inc. est garanti par des nantisements de premier rang sur tous les actifs des sociétés américaines du Groupe à l'exception des créances commerciales engagées pour soutenir l'Accord WF sur lequel le Nouveau Financement US a un nantissement de second rang.

Le Nouveau Financement US est également garanti par la fiducie Gallo 8 ainsi que par un nantissement sur certains actifs détenus par Technicolor SA.

Par ailleurs, le Nouveau Financement US bénéficie d'une garantie de Technicolor SA pour le montant de la dette.

L'Accord WF est garanti par un nantissement de premier rang sur la plupart des créances commerciales des sociétés américaines du Groupe. Il bénéficie également d'un nantissement de second rang sur les actifs restants des entreprises américaines.

Paiements anticipés obligatoires et volontaires

En cas de défaut ou de changement de contrôle de Technicolor, les créanciers auront la possibilité d'exiger immédiatement le paiement de tout ou partie des encours.

Les situations de défaut comprennent entre autres et sous réserve de certaines exceptions, seuils et délais supplémentaires:

- le défaut des emprunteurs pour effectuer les paiements requis lorsqu'ils sont exigibles au titre des Instruments de dette ou de toute autre dette financière ou de se conformer aux obligations importantes liées aux Instruments de dette;
- un défaut croisé en vertu duquel il y a un défaut si un membre du Groupe fait défaut au titre d'une dette portant sur un montant total supérieur à 25 000 000 USD et que ce défaut survient à l'échéance finale ou entraîne le droit du ou des créanciers d'exiger immédiatement remboursement de la dette.

Selon les modalités contractuelles du Nouveau Financement concernant les paiements anticipés, le Groupe est tenu d'affecter le produit net cumulé des cessions d'actifs et des indemnités d'assurance perçues suite à des sinistres (tels que des dommages causés par un incendie ou d'autres événements assurés) supérieur à 75 millions d'euros au remboursement des encours du Nouveau Financement, sauf

si le produit est réinvesti dans des actifs nécessaires à son activité dans un délai de 365 jours. Une pénalité pour paiement anticipé s'applique si le paiement anticipé est effectué avant le 2e anniversaire de la date d'émission; aucune pénalité ne s'applique après cette date.

Le Nouveau Financement peut également être volontairement remboursé par anticipation, partiellement ou en totalité, à tout moment avec une pénalité avant le 2ème anniversaire de la date d'émission et sans pénalité par la suite.

La Dette Réaménagée peut être volontairement remboursée par anticipation, partiellement ou en totalité, sans pénalité à tout moment après le remboursement intégral ou le remboursement anticipé du Nouveau Financement.

Covenants financiers

Le Nouvel Emprunt à Terme ne contient pas de covenant financier.

Le Nouveau Financement et l'accord de crédit Wells Fargo contiennent des ratios de levier financier et de liquidité minimale.

- Le covenant de levier financier, qui s'applique aux 30 juin et 31 décembre à partir de 2021, prévoit que le ratio dette nette totale / EBITDA doit être inférieur ou égal aux multiples ci-dessous:

- Au 30 juin 2021	≤ 6,00
- Au 31 décembre 2021	≤ 5,00
- Au 30 juin 2022	≤ 4,50
- Au 31 décembre 2022 et au-delà	≤ 3,50
- Le covenant de liquidité minimale prévoit que le Groupe doit conserver au moins 30 millions d'euros de disponibilités et lignes de crédit disponibles à certaines dates.

Le non-respect de ces conventions financières est une situation de défaut suite à laquelle une majorité simple de prêteurs peut ordonner à l'agent de déclarer immédiatement la dette due et exigible.

Engagements de faire ("Affirmative Covenants")

Les Instruments de dette contiennent diverses clauses restrictives standard et habituelles et contiennent en outre des exigences pour que le Groupe fournisse:

- Etats financiers trimestriels: éléments consolidés non audités comprenant un bilan, un compte de résultat et un tableau de flux de trésorerie (sans les notes aux comptes);
- Eléments annuels: comprenant chiffre d'affaires, EBITDA, état des flux de trésorerie disponibles et ratio de levier net.

En outre, diverses informations et rapports financiers confidentiels doivent être fournis régulièrement aux prêteurs privés.

Engagements de ne pas faire ("Negative Covenants")

Les Instruments de dette, et en particulier la documentation sur le Nouveau Financement et l'accord WF contiennent diverses clauses restrictives standard et usuelles ainsi que d'autres clauses spécifiques qui restreignent la capacité du Groupe à entreprendre certaines actions. Celles-ci incluent des restrictions sur:

- Endettement: en règle générale, les nouveaux emprunts ne sont pas autorisés, sauf exceptions et quotas, notamment pour les contrats de location-financière et les dettes non garanties.
- Sûretés: les nouvelles sûretés ne sont généralement pas autorisés, sauf pour certaines exceptions et un panier de sûretés général.
- Cessions: sous réserve de certaines exceptions et paniers, le Groupe est limité dans sa capacité à procéder à des cessions.
- Acquisitions: à l'exception d'un panier déterminé, le Groupe ne peut pas faire d'acquisitions.
- Distributions et paiements subordonnés: le Groupe est limité dans sa capacité à effectuer des distributions, en particulier aux actionnaires et depuis les sociétés regroupées au sein d'une fiducie vers celles extérieures à une fiducie. A l'exception des accords de centralisation de trésorerie, les paiements subordonnés entre entités au sein d'une fiducie aux entités extérieures à la fiducie ne sont généralement pas autorisés sous réserve de certaines exceptions et paniers.

Au 31 décembre 2020, Technicolor respecte pleinement tous les covenants applicables et aucun cas de défaut ne s'est produit entre la signature des contrats de fiducies et l'établissement des comptes.

8.4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

- *La trésorerie correspond aux disponibilités en banque ainsi qu'aux dépôts à vue.*
- *Les équivalents de trésorerie correspondent aux placements à court terme, très liquides dont la maturité d'origine n'excède pas trois mois, c'est-à-dire les placements qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.*

<i>(en millions d'euros)</i>	2020	2019
Trésorerie	183	58
Equivalents de trésorerie	147	7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	330	65

8.5. Produits (charges) financiers nets

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2020	2019
Produits d'intérêts	4	1
Charges d'intérêts ⁽¹⁾	(82)	(70)
Charges d'intérêts nettes	(78)	(69)
Composante financière des charges liées aux plans de retraites	(4)	(7)
Produit net de la restructuration financière	158	4
Gain / (perte) de change ⁽²⁾	15	(2)
Autres	(14)	(11)
Autres charges financières nettes	155	(15)
Produits (charges) financiers nets	77	(84)

(1) *En 2020, les charges d'intérêts incluent des charges relatives au prêt relais et à la nouvelle dette issue de la restructuration financière.*

(2) *En 2020, le résultat de change s'explique principalement par la dévaluation de la dette en dollars avant restructuration financière.*

8.6. Instruments financiers dérivés

PRINCIPES GENERAUX

Le Groupe négocie des instruments financiers dérivés à des fins de couverture pour notamment réduire son exposition au risque de change et de taux d'intérêt. Ces dérivés sont souscrits de gré-à-gré et sont régis par des accords standards de type « ISDA » (International Swaps and Derivatives Association, Inc.), ou par des accords habituels pour le marché français.

COMPTABILITE DE COUVERTURE

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme des instruments de couverture dans une des trois relations de couverture suivantes :

- *Une couverture de juste valeur, permettant de couvrir le risque de variation de juste valeur de tout élément d'actif ou de passif*
- *Une couverture de flux futurs de trésorerie, permettant de couvrir le risque de variation de valeur des flux futurs de trésorerie rattachés à des actifs ou passifs futurs*
- *Une couverture des investissements nets dans des activités à l'étranger, permettant de couvrir les intérêts du Groupe dans les actifs nets de ces activités.*

Les instruments dérivés sont comptabilisés selon les principes de comptabilité de couverture dès lors que les conditions suivantes sont remplies :

- *A la date de sa mise en place, il existe une désignation et une documentation formalisées décrivant la relation de couverture*
- *Le Groupe s'attend à ce que la couverture soit hautement efficace*
- *Son efficacité peut être mesurée de façon fiable et la couverture est déterminée comme hautement efficace durant toute sa durée*

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

- *Pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en contrepartie du compte de résultat, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la limite de leur efficacité.*
- *Pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie des autres éléments du résultat global dans les capitaux propres - la variation de juste valeur de la partie couverte de l'élément couvert n'étant pas enregistrée au bilan - la variation de juste valeur de la part inefficace est comptabilisée quant à elle en résultat. Les montants enregistrés en résultat global dans les capitaux propres sont repris au compte de résultat au moment où les transactions couvertes impactent le compte de résultat. Le délai moyen est généralement inférieur à 6 mois sauf pour l'activité de licences.*

ARRÊT DE COUVERTURE

L'arrêt de la comptabilité de couverture peut avoir lieu suite à la disparition de l'élément couvert, ou s'il y a révocation volontaire de la relation de couverture, à la résiliation ou l'arrivée à l'échéance de l'instrument de couverture. Les conséquences comptables sont les suivantes :

- *Pour une couverture de flux de trésorerie : les montants enregistrés dans les autres éléments du résultat global sont repris en résultat en cas de disparition de l'élément couvert.*
- *Dans tous les autres cas, le résultat sur l'instrument de couverture est comptabilisé en résultat lorsque la relation de couverture se termine.*

8.6.1. Portefeuille des instruments financiers dérivés

Au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019, la juste valeur du portefeuille d'instruments dérivés se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2020		2019	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Couvertures de change	-	1	1	2
Couvertures de taux d'intérêt	-	1	-	1
Juste valeur des instruments dérivés	-	2	1	3

Caractéristiques de couvertures de change :

Les couvertures de change au 31 décembre 2020 s'analysent de la façon suivante :

	Devises	Notionnel ⁽¹⁾	Échéance	Juste valeur ⁽²⁾
Ventes/achats à terme et swaps de change	USD/GBP	54	2021	(1)
Ventes/achats à terme et swaps de change	USD/MXN	(40)	2021	0
Ventes/achats à terme et swaps de change	EUR/AUD	23	2021	(0)
Ventes/achats à terme et swaps de change	EUR/GBP	18	2021	(0)
Ventes/achats à terme et swaps de change	Autres devises			(0)
Juste valeur				(1)

(1) Achats / (ventes) à terme nets, exprimés en millions de la première devise du couple.

(2) Valeur de marché en millions d'euros au 31 décembre 2020.

Caractéristiques des couvertures de taux d'intérêt

Le Groupe possède deux instruments de couverture de taux d'intérêt au 31 décembre 2020. Ces instruments permettent de couvrir les charges d'intérêts futures du Groupe, qui sont pour l'essentiel indexées sur un taux variable comme indiqué dans le tableau dans la note 8.2.2.2.

Les principales caractéristiques sont les suivantes :

	Notionnel	Couverture	Emission	Echéance	Juste valeur ⁽¹⁾
Swap de taux	240 millions de €	Reçoit Euribor 3 mois ⁽²⁾ / paie 0,22%	Mai 2018	Novembre 2021	(1)
Cap de taux	145 millions de \$	Libor 3 mois plafonné à 3.00%	Mai 2018	Novembre 2021	0
Juste valeur					(1)

(1) Valeur de marché en millions d'euros au 31 décembre 2020

(2) EURIBOR avec un taux plancher à 0%

Caractéristiques des instruments non documentés en couverture

Au 31 décembre 2020, le Groupe ne possède pas d'instruments non documentés en couverture à la clôture.

8.6.2. Incidence des instruments financiers dérivés sur la performance du Groupe

Comme indiqué en note 8.2.2.1, du fait de la pratique de la Trésorerie Groupe consistant, pour le risque de change, à souscrire des instruments dérivés de très court terme, qu'elle renouvelle en fonction de son exposition globale suivie quotidiennement, les caractéristiques du portefeuille d'instruments dérivés à la date de clôture ne sont pas représentatives de leur incidence ni sur l'exercice, ni sur les exercices futurs.

Le tableau ci-après présente l'incidence des instruments dérivés sur la performance de l'exercice 2020.

(en millions d'euros)	Couvertures de change		Couvertures de taux d'intérêt		Instruments non documentés en couverture
	Incidence des parts efficaces (1)	Incidence des parts inefficaces (2)	Incidence des parts efficaces (1)	Incidence des parts inefficaces	Incidence des variations de valeur
Marge brute	-	-	-	-	-
Charges d'intérêts nettes	-	-	(1)	-	-
Gain (perte) de change	-	1	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
Charges financières nettes	-	1	(1)	-	-
RESULTAT NET DES ACTIVITES AVANT IMPÔT	-	1	(1)	-	-
Gains / (Pertes) avant impôts résultant de l'évaluation à la juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie	(5)	-	(1)	-	-
AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL	(5)	-	(1)	-	-

(1) Selon le principe de symétrie, les parts efficaces des couvertures sont enregistrées dans le même agrégat du compte de résultat que les effets des éléments couverts.

(2) Les parts inefficaces des couvertures de change proviennent essentiellement des points de terme (report/déport) des opérations de change à terme et des swaps de change, que le Groupe exclut des relations de couverture, et du résultat de change sur les réductions de surcouvertures. Les points de terme liés aux instruments en couverture de l'exposition financière sont présentés en « Charges d'intérêts nettes ». Les points de terme liés aux instruments en couverture de l'exposition commerciale ainsi que le résultat de change sur les réductions de ces couvertures de change sont présentés sur la ligne « Gain (perte) de change ».

L'incidence des couvertures mises en place sur la performance des exercices futurs s'apprécie, quant à elle, au regard des « gains / (pertes) avant impôts résultant de l'évaluation à la juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie » en capitaux propres, et dont le montant s'élève à (5) millions d'euros au 31 décembre 2020.

9. Avantages au personnel

9.1. Frais de personnel et effectifs

L'effectif total des entités consolidées du Groupe au 31 décembre 2020 s'élève à 13 289 employés (17 414 au 31 décembre 2019). Se référer au chapitre 5.1 du Document de Référence pour plus de détails sur les salariés du Groupe.

Le total des avantages au personnel (au sein des entités consolidées) est détaillé comme ci-dessous :

(en million d'euros)	2020	2019
Salaires	488	746
Charges sociales	124	151
Coûts salariaux liés au paiement en actions accordés aux dirigeants et aux employés (Note 9.3.3)	-	2
Charges liées aux plans de retraite à prestations définies (Note 9.2.2)	3	7
Indemnités de fin de contrat de travail et autres avantages au personnel à long terme	70	24
Total des avantages au personnel (hors plan à contributions définies)	685	930
Charges liées aux plans de retraite à contributions définies	18	20

Les indemnités de départ sont présentées dans les coûts de restructuration des activités poursuivies au sein du compte de résultat consolidé.

9.2. Provisions pour retraites et avantages assimilés

Avantages postérieurs à l'emploi

Il existe dans le Groupe différents régimes de retraite au bénéfice de certains salariés. Les contributions versées liées aux plans à contributions définies, c'est-à-dire à des plans de retraite dans lesquels le Groupe paye des contributions fixes et n'a plus aucune obligation juridique ou implicite de payer des contributions complémentaires (par exemple, si le fonds ne détient pas suffisamment d'actifs pour payer à tous les employés les avantages acquis au cours des exercices passés et en-cours) - sont enregistrées en charges quand les salariés ont rendu les services leur ouvrant droit à ces contributions.

Les autres régimes de retraite sont analysés comme des plans à prestations définies (c'est-à-dire des plans de retraite qui prévoient un montant de prestation qu'un employé recevra lors de sa retraite, généralement basé sur un ou plusieurs facteurs tels que l'âge, les années d'ancienneté et le salaire) et sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture.

La méthode d'évaluation retenue est fondée sur la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée des obligations du Groupe est déterminée à hauteur des droits acquis par chaque salarié à la date d'évaluation, par application de la formule d'attribution des droits définie pour chaque régime. L'évaluation est réalisée chaque année par des actuaires indépendants en fonction d'hypothèses démographiques et financières telles que la mortalité, la rotation du personnel, l'évolution des salaires et les taux d'actualisation.

La réévaluation, qui comprend les gains et pertes actuariels, l'effet des modifications du plafonnement de l'actif (si applicable) et le rendement des actifs (hors intérêts), est comptabilisée immédiatement au bilan en contrepartie d'une imputation dans les « Autres éléments du résultat global » au sein de l'Etat du Résultat Global (ERG). La réévaluation reconnue en ERG est reflétée immédiatement dans les réserves consolidées et ne sera pas reclassée en résultat.

Les coûts relatifs aux provisions pour retraite et avantages assimilés sont classés comme suit :

- *coûts des services (incluant le coût des services rendus courants et passés ainsi que les pertes et gains provenant de modification ou de liquidation de régimes) à comptabiliser en résultat ;*
- *charges financières nette du produit financier à comptabiliser en résultat financier (Note 8.5).*

Les coûts des services passés sont comptabilisés en charges sur l'exercice où a lieu la modification de régimes.

Le coût financier est calculé en appliquant le taux d'actualisation au début de l'exercice à la provision pour retraites et aux actifs de couverture.

La provision pour retraite et avantages assimilés inscrite au bilan représente le déficit ou l'excédent entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime.

Tout excédent provenant de ce calcul est plafonné à hauteur de la valeur actualisée des prestations disponibles sous forme de restitution du plan ou de réduction des contributions futures à verser au plan.

Autres avantages au personnel à long terme

Des indemnités de cessation d'emploi sont comptabilisées au passif dès que l'entité ne peut plus retirer d'offre d'indemnités de cessation d'emploi ou que l'entité reconnaît des coûts de restructuration. Les engagements au titre des autres avantages à long terme (par exemple les médailles du travail) sont également évalués sur la base de méthodes actuarielles. Les écarts actuariels sur ces engagements sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Les engagements liés aux autres avantages à long terme ne sont pas présentés au sein de la provision pour retraites mais au sein de la provision pour restructuration ou des autres dettes.

Principe comptable du Groupe sujet à estimations et jugements

La détermination par le Groupe de la provision pour retraites et avantages assimilés et des charges liées est dépendante des hypothèses utilisées par les actuaires pour déterminer les valeurs actuarielles des obligations. Ces hypothèses incluent parmi d'autres, les taux d'actualisation et les taux d'augmentation annuelle des prestations futures. Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraites et avantages assimilés sont déterminées en se basant sur l'expérience du Groupe et sur des données externes.

Le Groupe est exposé à des risques actuariels tels que le risque de taux d'intérêt, le risque d'investissement, le risque de longévité, le risque d'augmentation des salaires et le risque d'inflation. La provision pour retraites et avantages assimilés est actualisée à un taux déterminé par référence au rendement, à la date de l'évaluation, des obligations émises par des entreprises de premier rang. Les marchés financiers sont soumis à des variations qui ont comme effet la baisse/hausse des cours et une augmentation de la volatilité. La Direction du Groupe estime que les taux utilisés sont adéquats. Cependant des différences futures entre les hypothèses retenues et les valeurs futures observées peuvent affecter de manière significative la valeur de l'engagement du Groupe en termes de retraites et d'avantages postérieurs à l'emploi et les charges afférentes à ces engagements.

9.2.1. Synthèse des provisions et descriptif des régimes

(en millions d'euros)	Plans de retraites et avantages assimilés		Couverture médicale		Total	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Au 31 décembre 2019	369	340	6	6	375	346
Charge nette de l'exercice	7	10	-	-	7	10
Reprises exceptionnelles	(3)	(5)	-	-	(3)	(5)
Prestations et contributions versées	(30)	(26)	(1)	-	(31)	(26)
Variation de périmètre	-	3	-	-	-	3
Pertes et (gains) actuariels reconnus en ERG	14	45	-	-	14	45
Ecarts de conversion et autres	(6)	2	-	-	(6)	2
Au 31 décembre 2020	350	369	5	6	355	375
Dont courant	30	33	-	-	30	33
Dont non courant	320	336	5	6	324	342

9.2.1.1. Régime à cotisations définies

Les coûts relatifs à ces plans correspondent aux cotisations payées par le Groupe à des fonds gérés de manière indépendante. Ces plans garantissent aux salariés un niveau de prestation qui est directement lié aux cotisations versées.

Le montant des contributions versées à ce titre s'élève à 18 millions d'euros en 2020 (20 millions d'euros en 2019).

9.2.1.2. Régime à prestations définies

Ces plans concernent principalement des régimes de retraite et avantages assimilés et des régimes de couverture de soins médicaux pour les retraités. En 2020, la répartition géographique des engagements nets est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Allemagne	Etats-Unis	Angleterre	France	Autres	Total
Valeur actuelle de l'obligation	273	105	148	13	25	564
Juste valeur des actifs du régime	(0)	(78)	(118)	-	(13)	(209)
Provision pour retraites et avantages assimilés	273	27	30	13	12	355
Paievements	(17)	(7)	(5)	-	(2)	(31)
Duration moyenne (en années)	12	8	18	11	N/A	N/A

Régimes de retraite et avantages assimilés :

Les principaux régimes de retraite dans le Groupe sont les suivants :

- **En Allemagne**, les salariés bénéficient de plusieurs régimes de retraite privés consentis par l'entreprise. Ces régimes de retraite, non financés, sont gérés par Technicolor et accordent aux bénéficiaires principalement des annuités de retraite et des pensions d'invalidité. Les avantages sont déterminés sur la base de leurs années de service et de leur salaire en fin de carrière. Les régimes de retraite sont fermés aux nouveaux entrants.

L'âge de départ à la retraite est compris entre 60 et 63 ans.

- **Aux Etats-Unis**, les employés de Technicolor sont couverts par un régime de retraite à prestations définies. Technicolor a principalement deux régimes de retraite à prestations définies : un régime qui couvre l'essentiel des employés non syndiqués, financé par un fonds géré de manière indépendante et un régime complémentaire qui couvre l'ensemble des dirigeants de Technicolor, régime fermé aux nouveaux entrants. Les avantages sont déterminés selon un pourcentage du salaire des participants au régime, complété par un taux de rendement financier minimum garanti sur les droits acquis jusqu'au départ en retraite.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les services futurs rendus par les salariés américains ne donnent plus droit à prestations suite au gel des plans de pension décidé et annoncé en 2009. Les droits cumulés restent acquis et portent intérêt, mais il n'y a plus de cotisations versées au fonds de pension.

L'âge de départ à la retraite est de 65 ans.

- **En Angleterre**, Technicolor accorde principalement un plan de retraite à prestations définies financé via un fonds géré de manière indépendante qui bénéficie des contributions de Technicolor et qui verse les prestations de retraite. Ce régime est fermé aux nouveaux entrants.

L'âge de départ à la retraite est de 65 ans.

- **En France**, des indemnités de départ à la retraite, telles que prévues par la convention collective, sont payables aux employés s'ils font encore partie du Groupe à cette date. Ces indemnités sont

évaluées et provisionnées sur la base du salaire estimé et de l'ancienneté des employés à la date de leur départ.

L'âge de départ à la retraite est de 62 ans mais l'âge moyen de la retraite observé est de 64 ans.

- **Dans les autres pays**, Technicolor accorde des régimes de retraite au Mexique, en Belgique, au Japon et en Corée du Sud. Les avantages sont principalement basés sur la rémunération assurée en fin de carrière et la durée de service.

Régimes de couverture de soins médicaux

Aux Etats-Unis et au Canada, Technicolor offrait un régime de couverture médicale à certains salariés pendant leur retraite. Le régime de couverture médicale aux Etats-Unis inclut le remboursement des frais médicaux de base et des frais dentaires et a été fermé aux nouveaux entrants. Le régime canadien inclut une assurance vie et le remboursement des frais médicaux et dentaires. Il a été fermé aux nouveaux entrants.

9.2.1.3. Régime multi-employeurs

Depuis août 2009, Technicolor participe à un régime multi-employeurs de l'industrie du cinéma (« Motion Picture Industry ») aux Etats-Unis. Dans la mesure où le partage des contributions entre tous les membres n'est pas disponible, Technicolor comptabilise ce plan comme un régime à cotisations définies.

La charge annuelle moyenne comptabilisée au titre de ce régime est de l'ordre de 2 millions d'euros.

9.2.2. Eléments du compte de résultat et de l'Etat du Résultat Global

9.2.2.1. Compte de résultat

	Plans de retraites et avantages assimilés		Couverture médicale		TOTAL	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
<i>(en millions d'euros)</i>						
Coût des services:						
- Coût des services rendus au cours de la période	(3)	(3)	-	-	(3)	(3)
- Coût des services passés et gains liés à une réduction de régime	4	3	-	-	4	3
Coût financier net						
- Coût financier relatif à l'engagement	(8)	(13)	(0)	-	(8)	(13)
- Rendement relatif aux actifs du régime	4	6	-	-	4	6
Composantes du coût des prestations définies comptabilisées en charges	(3)	(7)	(0)	-	(3)	(7)

9.2.2.2. Etat du Résultat Global (ERG)

	(en millions d'euros)		Plans de retraites et avantages assimilés		Couverture médicale		TOTAL	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Ouverture							(222)	(178)
Gains/(Pertes) actuariels sur les actifs du régime:								
- liés au rendement des actifs de couverture	16	20	-	-	-	-	16	20
Gains/(pertes) actuariels sur la provision pour retraites:								
- liés au changement d'hypothèses démographiques	1	(2)	-	-	-	-	1	(2)
- liés au changement d'hypothèses financières ⁽¹⁾	(34)	(53)	-	-	-	-	(34)	(53)
- liés aux ajustements d'expérience	3	(9)	-	-	-	-	3	(9)
Composantes du coût des prestations définies comptabilisées en ERG	(14)	(44)	-	-	-	-	(14)	(44)
Composantes du coût des prestations définies comptabilisées en ERG							(236)	(222)

(1) En 2020 et 2019, les baisses des taux d'actualisation (voir note 9.2.5) ont entraîné des pertes actuarielles de respectivement 14 millions d'euros et 45 millions d'euros.

9.2.3. Evolution des engagements et des actifs de couvertures

<i>(en millions d'euros)</i>	Plans de retraites et avantages assimilés		Couverture médicale		TOTAL	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Valeur actuelle de l'obligation à l'ouverture	(572)	(518)	(6)	(6)	(578)	(524)
Coût des services rendus	(2)	(2)	-	-	(2)	(2)
Coût financier	(8)	(13)	-	-	(8)	(13)
Réévaluation - gains/(pertes) actuariels provenant:						
- de changement dans les hypothèses démographiques	1	(2)	-	-	1	(2)
- de changement dans les hypothèses financières	(34)	(53)	-	-	(34)	(53)
- des ajustements liés à l'expérience	3	(10)	-	-	3	(10)
Coût des services passés, incluant les gains/(pertes) sur les réductions de régime	4	2	-	-	4	2
Prestations versées	33	34	1	-	33	34
Écarts de conversion	19	(10)	-	-	19	(10)
Autres (changement système de retraite)	-	-	-	-	-	-
Valeur actuelle de l'obligation à la clôture	(558)	(572)	(5)	(6)	(563)	(578)
<i>Obligation entièrement ou partiellement financée</i>	<i>(257)</i>	<i>(266)</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>(257)</i>	<i>(266)</i>
<i>Obligation non financée</i>	<i>(301)</i>	<i>(306)</i>	<i>(5)</i>	<i>(6)</i>	<i>(306)</i>	<i>(312)</i>
Juste valeur des actifs du plan à l'ouverture	203	178	-	-	203	178
Rendement des actifs de couverture	4	6	-	-	4	6
Gains/(pertes) de réévaluation	16	20	-	-	16	20
Cotisations versées par l'employeur	11	7	-	-	11	7
Prestations versée	(13)	(15)	-	-	(13)	(15)
Écarts de conversion	(13)	7	-	-	(13)	7
Autres (changement système de retraite)	-	-	-	-	-	-
Juste valeur à la clôture	208	203	-	-	208	203
Provisions pour retraites et avantages assimilés	(350)	(369)	(5)	(6)	(355)	(375)

Le Groupe s'attend à ce que les prestations à verser, au cours de l'exercice 2020, soient de l'ordre de 30 millions d'euros au titre des plans à prestations définies, dont 20 millions d'euros directement par l'entreprise aux employés et 10 millions d'euros par les plans.

9.2.4. Actifs du régime

9.2.4.1. Politique et stratégie de couverture des engagements

Dans le cas où l'engagement pour retraites et avantages assimilés est couvert par des actifs, principalement aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, la stratégie d'investissement concernant ces actifs de couverture est définie en fonction du profil des bénéficiaires des plans.

Au Royaume-Uni, les contributions relatives aux régimes à prestations définies sont négociées avec les Trustees d'après une évaluation triennale. Les Trustees sont conseillés par un acteur majeur du conseil en gestion des risques sur la politique d'investissement. Les cotisations annuelles moyennes sont de l'ordre de 4 millions de livres sterling (5 millions d'euros au taux moyen 2020).

Aux Etats-Unis, la politique de Technicolor est de contribuer à hauteur d'un montant au moins égal aux minima requis par la loi américaine. Les cotisations annuelles moyennes sont de l'ordre de 7 millions de dollars US (6 millions d'euros au taux moyen 2020).

Périodiquement, une analyse actif-passif des politiques d'investissement est réalisée, pour mesurer l'équilibre risque / rentabilité.

- Aux Etats-Unis, dans la mesure où le régime de retraite est gelé, la stratégie d'investissement vise à augmenter le ratio de capitalisation pour atteindre le montant de l'obligation tout en visant simultanément à minimiser la volatilité du ratio de capitalisation (le ratio de financement est d'environ 74%). L'actif est entièrement composé d'obligations et d'équivalents de trésorerie. Au cours des dernières années, le rendement du régime réel a dépassé en moyenne le rendement attendu.
- Au Royaume-Uni, le statut de financement est d'environ 80%. L'actif de financement est composé de 33% de contrats d'assurance couvrant les obligations envers les retraités, 42% d'obligations et équivalents de trésorerie, 19% d'instruments de capitaux propres et 6% d'immeubles. Le rendement annualisé du régime dépasse le rendement attendu sur une base de 3 ans.

9.2.4.2. Ventilation de la juste valeur par catégorie

	Répartition des actifs au 31 décembre		Juste valeur des actifs au 31 décembre	
	<i>(en % et en millions d'euros)</i>			
	2020	2019	2020	2019
Trésorerie et équivalents	2%	3%	5	6
Actions	11%	10%	22	21
Titres de créances	69%	67%	144	137
Immobilier	1%	1%	3	2
Contrats d'assurance	17%	19%	35	38
Total	100%	100%	209	204

La juste valeur des titres de créances et des instruments de capitaux propres est basée sur des prix cotés sur des marchés actifs. La juste valeur des actifs de couverture ne comprend pas d'instruments financiers émis par Technicolor ni tout autre actif utilisé par le Groupe.

En 2020 le rendement réel des actifs s'élève à 20 millions d'euros (25 millions d'euros en 2019).

9.2.5. Hypothèses retenues pour le calcul actuariel

	Plans de retraites et avantages assimilés		Couverture médicale	
	2020	2019	2020	2019
Taux d'actualisation moyen pondéré	1,01%	1,60%	2,00%	2,80%
Taux moyen pondéré d'augmentation des salaires à long terme	1,22%	1,20%	N/A	N/A

Méthodologie appliquée pour la détermination du taux d'actualisation

Pour les régimes américains, les prestations projetées sont actualisées en utilisant une courbe des taux déterminée à partir du taux des obligations émises par des entreprises notées AA. Dans la zone Euro et au Royaume-Uni les taux d'actualisation utilisés sont déterminés sur la base des obligations émises par des entreprises notées AA.

(en %)	Plans de retraites et avantages assimilés	Plans de préretraite	Couverture médicale	Index de référence
Zone Euro	0,35%	0,00%	N/A	Iboxx AA10+
Royaume Uni	1,45%	N/A	N/A	Aon Hewitt AA curve
Etats-Unis	1,80%	N/A	2,02%	Citigroup pension discount curve

9.2.6. Risques associés aux régimes à prestation définies et analyse de sensibilité

Les plans de retraite sont principalement exposés :

- au risque de longévité lié aux hypothèses de mortalité ;
- aux risques financiers liés aux hypothèses de taux d'actualisation et taux de revalorisation des salaires.

Les plans de couverture médicale sont principalement exposés :

- au risque de longévité lié aux hypothèses de mortalité ;
- aux risques financiers liés aux hypothèses de taux d'actualisation et taux d'inflation de la couverture médicale.

La sensibilité de l'évaluation actuarielle est décrite ci-dessous :

- si le taux d'actualisation augmentait de 0,25%, la provision diminuerait de 17 millions d'euros ;
- si le taux d'actualisation diminuait de 0,25%, la provision augmenterait de 19 millions d'euros ;
- si les coûts de couverture médicale augmentaient de 1%, la provision augmenterait de moins de 1 million d'euros ;
- si les coûts de couverture médicale diminuaient de 1%, la provision diminuerait de moins de 1 million d'euros ;
- si le taux de revalorisation des salaires augmentait de 0,25%, la provision augmenterait de 1 million d'euros ;
- si le taux de revalorisation des salaires diminuait de 0,25%, la provision diminuerait de 1 million d'euros.

L'analyse de sensibilité présentée a été déterminée sur la base de changements raisonnables de chacune des hypothèses à la date de clôture, tout en conservant les autres hypothèses inchangées.

9.3. Paiements sur la base d'actions

Le Groupe a accordé des options dont certaines sont réglées en instruments de capitaux propres et d'autres en trésorerie. En application d'IFRS 2, l'avantage accordé aux salariés au titre des plans de stock-options ou d'actions gratuites, évalué au moment de l'attribution de l'option, constitue un complément de rémunération.

Les plans d'attributions d'actions dénoués en instruments de capitaux propres sont évalués à la date d'attribution sur la base de la juste valeur des instruments de capitaux propres accordés. Ils sont comptabilisés comme des charges de personnel, linéairement sur la durée d'acquisition des droits, en prenant en compte l'estimation du Groupe du nombre d'instruments qui seront acquis à la fin de la période d'acquisition.

Pour les plans d'attribution d'actions dénoués en trésorerie, une dette correspondant à la part de biens ou services reçus par le Groupe est comptabilisée pour la juste valeur de ces biens ou services, et, est recalculée à chaque date de clôture avec les changements de juste valeur enregistrés en contrepartie du compte de résultat au sein des « Autres produits (charges) financiers nets ». De plus, pour les plans basés sur des conditions de performance hors marché, la probabilité de réaliser la performance est estimée chaque année et la charge est ajustée en conséquence.

La juste valeur des instruments, et particulièrement des options attribuées, est déterminée en utilisant soit un modèle d'évaluation d'options binomial, soit le modèle d'évaluation Black&Scholes, qui prend en compte une réestimation annuelle du nombre attendu d'options exerçables. Le modèle Monte-Carlo peut également être utilisé pour prendre en compte certaines conditions de marché.

9.3.1. Plans de stock-options et actions ordinaires accordés par Technicolor

Plan d'Intéressement du Management « *Management Incentive Plans (MIP)* »

L'Assemblée Générale des actionnaires du 23 mai 2013, dans sa quinzième résolution, a autorisé le Conseil d'administration à procéder à l'attribution, en une ou plusieurs fois, au profit des salariés ou des mandataires sociaux de la Société et de ses filiales françaises et étrangères, d'options d'achat ou de souscription d'actions. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois, soit jusqu'au 23 juillet 2016. Les options attribuées au titre de cette autorisation ne pourront donner droit à un nombre d'actions supérieur à 994 204.

Au 31 décembre 2020, et dans le cadre de l'opération de regroupement décidée par l'assemblée générale du 23 mars 2020, 261 568 options de souscription sont toujours en circulation au titre de cette résolution (respectivement 151 559 options, 98 049 options, 2 884 options et 9 076 options liées respectivement à MIP 2015, MIP 2016, MIP Juin 2017 et MIP Octobre 2017).

Plan d'Intéressement à Long Terme 2016, 2017, 2018 : « *2016 Long Term Incentive Plan (LTIP 2016)* », « *2017 Long Term Incentive Plan (LTIP 2017)* », « *2018 Long Term Incentive Plan (LTIP 2018)* »

L'Assemblée Générale du 29 avril 2016, dans sa vingt-huitième résolution, a autorisé le Conseil d'Administration à attribuer des actions existantes ou des actions à émettre, en faveur des salariés du Groupe ou de certaines catégories de salariés. Cette autorisation a été donnée pour une période de 26 mois et est valable jusqu'au 29 juin 2018. Les actions à émettre en vertu de la présente autorisation ne pourront donner droit à un nombre d'actions supérieur à 305 175.

Faisant usage de cette autorisation, le Conseil d'Administration a approuvé le 29 avril 2016, le 6 janvier 2017 et le 25 avril 2018 la mise en œuvre d'un Plan d'Intéressement à Long Terme du management (LTIP 2016, LTIP 2017 et LTIP 2018).

Ces plans qui s'étalent sur une période de trois années, prévoient l'attribution de droits conditionnels à recevoir des actions de performance. La livraison est soumise à la réalisation en cumulé des objectifs de l'EBITDA ajusté et de Free Cash-Flow sur trois années de 2016 à 2018 (LTIP 2016), de 2017 à 2019

(LTIP 2017) et de 2018 à 2020 (LTIP 2018) et le respect de la condition de présence pendant toute la durée du Plan (jusqu'au 30 avril 2019 pour le LTIP 2016, 30 avril 2020 pour le LTIP 2017 et 30 avril 2021 pour le LTIP 2018).

Le Conseil d'Administration du 27 février 2019 ayant constaté que les conditions de performance du plan LTIP 2016 n'ont pas été atteintes, aucune action de performance n'a été livrée.

Le Conseil d'Administration du 7 mai 2020 ayant constaté que les conditions de performance du plan LTIP 2017 ont été partiellement atteintes, 56 700 actions de performance ont été livrées.

Au 31 décembre 2020, le nombre des droits aux actions de performance dans le cadre de ces plans après regroupement s'élève à 20 548 pour les LTIP 2018.

Plan d'Intéressement à Long Terme 2019 : « 2019 Long Term Incentive Plan (LTIP 2019) »

L'Assemblée Générale du 14 juin 2019, dans sa vingtième résolution, a autorisé le Conseil d'Administration à attribuer des actions existantes ou des actions à émettre, en faveur des salariés du Groupe ou de certaines catégories de salariés. Cette autorisation a été donnée pour une période de 12 mois et est valable jusqu'au 13 juin 2020. Les actions à émettre en vertu de la présente autorisation ne pourront donner droit à un nombre d'actions supérieur à 111 111.

Faisant usage de cette autorisation, le Conseil d'Administration a approuvé le 14 juin 2019 la mise en œuvre d'un Plan d'Intéressement à Long Terme du management (LTIP 2019).

Ce plan, qui s'étale sur une période de trois années, prévoit l'attribution de droits conditionnels à recevoir des actions de performance. La livraison est soumise au respect de la condition de présence pendant toute la durée du Plan jusqu'au 14 juin 2022.

Le Conseil d'administration du 30 janvier 2020, a décidé d'attribuer gratuitement 9 258 actions à un prix d'exercice de 16,20 euros au profit de deux bénéficiaires.

Au 31 décembre 2020, le nombre des droits aux actions de performance dans le cadre de ce plan s'élève à 93 645.

Plan d'Intéressement à Long Terme 2020 : « 2020 Long Term Incentive Plan (LTIP 2020) »

L'Assemblée Générale du 30 juin 2020, dans sa vingt-cinquième résolution, a autorisé le Conseil d'Administration à attribuer des actions existantes ou des actions à émettre, au profit des bénéficiaires qu'il déterminera parmi les salariés et/ou mandataires sociaux de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés. Cette autorisation a été donnée pour une période de 36 mois et est valable jusqu'au 30 juin 2023. Les actions à émettre en vertu de la présente autorisation ne pourront donner droit à un nombre d'actions supérieur à 3,6% du capital tel que constaté à la date à laquelle il sera fait usage de l'autorisation.

Faisant un premier usage de cette autorisation, le Conseil d'Administration a approuvé le 17 décembre 2020 la mise en œuvre d'un Plan d'Intéressement à Long Terme du management (LTIP 2020), et décidé d'attribuer gratuitement 2 829 146 actions.

Ce plan, qui s'étale sur une période de trois années, prévoit l'attribution de droits conditionnels à recevoir des actions de performance. La livraison est soumise au respect de la condition de présence d'une durée de trois ans à compter de la date d'attribution, soit jusqu'au 17 décembre 2023, ainsi qu'à l'atteinte d'objectifs d'EBITA cumulés et de rendement total pour les actionnaires jusqu'à fin 2022.

Au 31 décembre 2020, le nombre des droits aux actions de performance en circulation au titre de plan s'élève à 2 829 146.

Au 31 décembre 2020, le nombre total des stock-options encore existantes s'élevait à 261 568 options et le nombre total de droits à recevoir des actions s'élevait à 2 943 339 droits accordés aux employés et directeurs.

Le détail de ces plans de stock-options et d'actions est présenté ci-dessous.

	Type de plan	Date d'octroi	Nombre d'instruments initialement accordés ⁽²⁾	Nombre d'instruments restants ⁽²⁾	Nombre de bénéficiaires initial	Date d'acquisition des droits	Durée de vie de l'instrument	Prix d'exercice ⁽¹⁾⁽²⁾	Juste valeur estimée ⁽¹⁾⁽²⁾
MIP 2015 Options (*)	Options de souscription	23 mai 2013 et 7 juin 2013	607 335	149 060	94	mai 2015 (50%) mai 2016 (25%) mai 2017 (25%)	8 ans	86,13 euros	28,62 euros
MIP 2015 Options (*)	Options de souscription	24 octobre 2013	7 408	0	1	mai 2015 (50%) mai 2016 (25%) mai 2017 (25%)	8 ans	106,11 euros	37,80 euros
MIP 2015 Options (*)	Options de souscription	26 mars 2014	7 963	2 499	2	mai 2015 (50%) mai 2016 (25%) mai 2017 (25%)	8 ans	122,31 euros	46,71 euros
MIP 2016 Options (*)	Options de souscription	20 juin 2014	104 815	48 353	40	juin 2016 (50%) juin 2017 (25%) juin 2018 (25%)	8 ans	156,33 euros	49,14 euros
MIP 2016 Options (*)	Options de souscription	21 octobre 2014	70 926	34 319	24	octobre 2016 (50%) octobre 2017 (25%) octobre 2018 (25%)	8 ans	132,84 euros	39,15 euros
MIP 2016 Options (*)	Options de souscription	9 avril 2015	14 815	15 377	1	octobre 2016 (50%) octobre 2017 (25%) octobre 2018 (25%)	8 ans	157,41 euros	50,76 euros
MIP Juin 2017 Options (*)	Options de souscription	26 juin 2015	9 260	2 884	2	juin 2017 (50%) juin 2018 (25%) juin 2019 (25%)	8 ans	158,76 euros	51,57 euros
MIP Octobre 2017 Options (*)	Options de souscription	3 décembre 2015	63 334	9 076	22	octobre 2017 (50%) octobre 2018 (25%) octobre 2019 (25%)	8 ans	191,97 euros	61,29 euros
LTIP 2016 (**)	Actions de performance	29 avril 2016	102 241	0	187	avril 2019	-	-	153,63 euros
LTIP 2016 (**)	Actions de performance	27 juillet 2016	2 444	0	12	avril 2019	-	-	147,69 euros
LTIP 2016 (**)	Actions de performance	20 octobre 2016	7 926	0	18	avril 2019	-	-	138,78 euros
LTIP 2017 (**)	Actions de performance	6 janvier 2017	5 995	0	10	avril 2020	-	-	102,06 euros
LTIP 2017 (**)	Actions de performance	9 mars 2017	148 180	0	218	avril 2020	-	-	102,06 euros
LTIP 2017 (**)	Actions de performance	26 avril 2017	7 407	0	1	avril 2020	-	-	116,91 euros
LTIP 2017 (**)	Actions de performance	26 juillet 2017	5 273	0	15	avril 2020	-	-	91,26 euros
LTIP 2018 (**)	Actions de performance	25 avril 2018	11 370	11 111	2	avril 2021	-	-	34,37 euros
LTIP 2018 (**)	Actions de performance	25 juin 2018	12 216	9 437	12	avril 2021	-	-	34,37 euros
LTIP 2019 (**)	Actions de performance	14 juin 2019	7 407	7 407	1	juin 2022	-	-	20,74 euros
LTIP 2019 (**)	Actions de performance	24 juillet 2019	88 197	77 028	175	juin 2022	-	-	20,74 euros
LTIP 2019 (**)	Actions de performance	5 novembre 2019	2 739	2 739	4	juin 2022	-	-	20,74 euros
LTIP 2019 (**)	Actions de performance	30 janvier 2020	9 258	6 471	2	juin 2022	-	-	16,20 euros
LTIP 2020 (**)	Actions de performance	17 décembre 2020	2 829 146	2 829 146	101	décembre 2023	-	1,82 euros	1,23 euros

(*) Plan de rétention dénommé « Management Incentive Plan » (voir la description plus haut).

(**) Plan de rétention dénommé « Long Term Incentive Plan »

(1) Le nombre d'instruments ainsi que les prix et juste valeur ont été modifiés suite à l'augmentation de capital qui a eu lieu en 2015.

(2) Le nombre d'instruments ainsi que les prix et juste valeur ont été modifiés suite au regroupement d'actions qui a eu lieu en 2020.

9.3.2. Variations des options en circulation et des actions gratuites

Le nombre d'options et d'actions gratuites restantes ainsi que leur prix moyen pondéré d'exercice ont connu les variations suivantes en 2020 et 2019 :

	Nombre d'options et d'actions gratuites ^(**)	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros) ^(*)
Nombre restant au 31 décembre 2018 (avec une durée de vie contractuelle résiduelle de 4 ans hors actions gratuites)	634 661	116,1 <i>(compris entre 0 et 189)</i>
<i>Dont exerçables</i>	<i>394 519</i>	<i>116,10</i>
Attribuées ^(*)	98 407	20,79
Livrées (Plan d'actions gratuites)		
Livrées (MIP)	-	
Supprimées & autres	(128 447)	153,90
Nombre restant au 31 décembre 2019 (avec une durée de vie contractuelle résiduelle de 3 ans hors actions gratuites)	604 621	92,61 <i>(compris entre 0 et 189)</i>
<i>Dont exerçables</i>	<i>364 953</i>	<i>111,78</i>
Attribuées ^(*)	2 838 404	1,28
Livrées (Plan d'actions gratuites) ^(*)	(56 700)	102,7
Livrées (MIP)	-	
Supprimées & autres	(181 418)	98,21
Nombre restant au 31 décembre 2020 (avec une durée de vie contractuelle résiduelle de 2 ans hors actions gratuites)	3 204 907	11,23 <i>(compris entre 0 et 189)</i>
<i>Dont exerçables</i>	<i>261 568</i>	<i>114,24</i>

(*) lié au Plans d'Intéressement à Long Terme 2019 et 2020

(**) le nombre s'actions ainsi que le prix ont été ajustés pour tenir compte du regroupement.

Principales hypothèses utilisées

L'estimation des justes valeurs des stock-options octroyées a été réalisée en utilisant le modèle Black&Scholes de valorisation d'options. Les données utilisées dans les modèles sont les suivantes :

(en % et en euros)	Plans de stock-options octroyés en							mai et juin 2013
	déc-15	juin-15	avr-15	oct-14	juin-14	mars-14	oct-13	
Prix moyen pondéré de l'action à la date d'évaluation ^(**)	190,35	165,51	163,62	127,17	153,36	131,76	109,62	86,4
Prix moyen d'exercice pondéré ^(**)	191,97	158,76	157,41	132,84	156,33	122,31	106,11	86,13
Volatilité attendue	40%	40%	40%	40%	40%	40%	40%	40%
Durée de vie estimée ^(*)	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans
Taux sans risque	0,12%	0,17%	0,17%	0,13%	0,31%	0,62%	0,77%	0,62%
Ratio de dividende attendu	0,70%	0,8%	0,80%	0%	0%	0%	0%	0%
Juste valeur à la date d'estimation ^(**)	61,29	51,57	50,76	39,15	49,14	46,71	37,8	28,62

(*) La durée de vie estimée est plus courte que la durée de vie contractuelle de l'option car elle représente la période estimée à compter de la date d'attribution à la date probable d'exercice.

(**) les prix ainsi que la juste valeur ont été ajustés pour tenir compte du regroupement.

Les facteurs considérés pour estimer la volatilité attendue pour les plans de stock-options ayant une maturité à long terme incluent :

- la volatilité historique des actions Technicolor sur la période la plus longue disponible ;
- les ajustements de cette volatilité historique en fonction des changements intervenus dans le profil d'activité Technicolor.

Pour les plans à maturité plus courte, la volatilité attendue a été déterminée sur la base de la volatilité implicite des actions Technicolor observable à la date de début du plan.

Pour les actions gratuites accordées en 2013 dans le cadre d'Attribution d'Actions Gratuites, Technicolor a considéré un taux de rotation du personnel à 5% sur la base des données historiques des bénéficiaires concernés, un prix moyen de l'action de 104,49 euros à la date d'octroi du plan et un taux de dividende de 0%.

Pour les actions de performance accordées en 2016 dans le cadre du LTIP 2016, Technicolor a considéré un taux de rotation du personnel à 5% sur la base des données historiques des bénéficiaires concernés, un prix moyen de l'action de 146,70 euros à la date d'octroi du plan et un dividende annuel estimé de 4,86 euros pour une période de trois ans.

Pour les actions de performance accordées en 2017 dans le cadre du LTIP 2017, Technicolor a considéré un taux de rotation du personnel à 5% sur la base des données historiques des bénéficiaires concernés, un prix moyen de l'action de 103,07 euros à la date d'octroi du plan et un dividende annuel estimé de 4,86 euros pour une période de trois ans.

Pour les actions de performance accordées en 2018 dans le cadre du LTIP 2018, Technicolor a considéré un taux de rotation du personnel à 10% sur la base des données historiques des bénéficiaires concernés, un prix moyen de l'action de 34,37 euros à la date d'octroi du plan et un dividende annuel estimé de 0 euro pour une période de trois ans.

Pour les actions de performance accordées en 2019 dans le cadre du LTIP 2019, Technicolor a considéré un taux de rotation du personnel à 5% sur la base des données historiques des bénéficiaires concernés, un prix moyen de l'action de 19,60 euros à la date d'octroi du plan et un dividende annuel estimé de 0 euro pour une période de trois ans.

9.3.3. Charges de l'exercice relatives aux plans de stock-options

Les rémunérations comptabilisées au titre des services reçus sur la période correspondent respectivement à une charge nulle et à une charge de 2 millions d'euros pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019. La contrepartie de cette charge ou produit a été créditée en capitaux propres.

Au 31 décembre 2020, le solde des plans expirés s'élevant à 54 millions d'euros a été transféré en réserves consolidées en application des dispositions d'IFRS 2.

9.4. Sommes allouées aux membres du Conseil d'administration et aux membres du Comité Exécutif.

Le montant des jetons de présence et des rémunérations allouées aux administrateurs (y compris les charges sociales liées) s'élève à 1 million d'euros en 2020 et 0,9 million en 2019. Une retenue à la source est effectuée sur les montants dus aux administrateurs non-résidents fiscaux en France. Les jetons de présence dus au titre de l'exercice 2020 seront versés en 2021

Les avantages alloués par le Groupe aux membres du Comité Exécutif (incluant ceux qui ont quitté cette fonction au cours des exercices 2020 et 2019) se détaillent comme suit sur les exercices 2020 et 2019 :

<i>(en millions d'euros)</i>	2020 ⁽¹⁾	2019 ⁽¹⁾
Salaires et autres avantages à court terme ⁽¹⁾	14	15
Avantages à long-terme	2	-
Indemnités de départ ⁽²⁾	4	-
Paiements fondés sur des actions	0	1
Total	20	16

(1) 12 membres en 2020 et 15 membres en 2019.

(2) Les indemnités de départ en retraite provisionnées étaient quasi nulles au 31 décembre 2020 et 2019.

De plus, Monsieur Frédéric Rose a bénéficié d'une indemnité de non-concurrence de 0,6 million d'euros, versée en 2020.

Enfin, les membres du Comité Exécutif peuvent bénéficier d'indemnités en cas de cessation involontaire et sans faute de leur fonction, pour un montant global estimé à 5 millions d'euros.

10. Provisions et risques

Une provision est constituée lorsque, à la date de clôture, le Groupe a une obligation résultant d'un événement passé et dont il est probable qu'elle engendrera une sortie de ressources représentative d'avantages économiques futurs dont le montant peut être estimé de façon fiable.

L'obligation peut découler d'un contrat, de dispositions légales ou réglementaires, ou encore être implicite dès lors que, par ses pratiques passées, par sa politique affichée ou par une déclaration récente suffisamment explicite, le Groupe a créé chez des tiers une attente fondée qu'il assumera ce passif.

Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Si le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante, aucune provision n'est comptabilisée mais une description de cette obligation est présentée dans les notes annexes aux états financiers consolidés.

Si l'effet de l'actualisation est significatif, le montant de la provision comptabilisée correspond à la valeur actualisée des dépenses que le Groupe s'attend à devoir encourir pour éteindre l'obligation correspondante. Cette valeur actualisée est déterminée à partir de taux d'actualisation avant impôts reflétant l'estimation de la valeur temps de l'argent. L'effet de la désactualisation est enregistré en « Autres produits (charges) financiers nets ».

Principe comptable du Groupe sujet à estimations et jugements

Le jugement de la Direction est requis pour l'analyse des risques et litiges, y compris l'estimation de la probabilité des dénouements des litiges en cours et à venir, qui sont, par leur nature, dépendants d'événements futurs nécessairement incertains. Pour déterminer les dénouements possibles des litiges et risques fiscaux etc., la Direction s'appuie sur l'évaluation réalisée par des conseils externes connaissant chaque dossier, ainsi que sur les jurisprudences connues.

Provisions pour restructuration

Le Groupe comptabilise une provision pour restructuration au cours de l'exercice dès lors qu'il a une obligation implicite vis-à-vis de tiers, ayant pour origine une décision du Groupe matérialisée avant la date de clôture par :

- L'existence d'un plan détaillé et formalisé précisant les sites concernés, la localisation, la fonction et le nombre approximatif des personnes concernées, la nature des dépenses qui seront engagées et la date de mise en œuvre du plan ; et*
- L'annonce de ce plan aux tiers concernés par celui-ci.*

La provision n'inclut que les dépenses directement liées au plan.

10.1. Détail des provisions

(en millions d'euros)	Provisions pour garanties	Provisions pour risques et litiges relatifs		Provisions pour restructuration		Total
		Aux activités poursuivies	Aux activités cédées	Aux activités poursuivies	Aux activités cédées	
Au 31 décembre 2019	26	5	53	16	-	100
Dotations	13	4	9	94	2	122
Reprises	(8)	(1)	(1)	(8)	-	(18)
Utilisations de l'exercice	(6)	(1)	(25)	(46)	-	(78)
Ecarts de conversion et autres mouvements	(2)	(1)	(1)	1	-	(3)
Au 31 décembre 2020	23	6	35	57	2	123
<i>Dont courant</i>	23	4	5	56	2	90
<i>Dont non courant</i>	-	2	30	1	-	33

Les provisions pour restructuration sont principalement liées à des coûts de fermeture (indemnités de fin de contrat des salariés et fermeture des locaux) des activités poursuivies.

10.2. Risques et litiges

Dans le cadre de son activité courante, le Groupe peut faire l'objet de procédures judiciaires et de contrôles fiscaux, douaniers ou administratifs. Le Groupe enregistre une provision chaque fois qu'un risque constitue une obligation vis-à-vis d'un tiers dont le passif potentiel susceptible d'en résulter peut-être estimé avec une précision suffisante. Les procédures en cours les plus significatives sont les suivantes :

Procédure fiscale au Brésil

Les Autorités Fiscales Brésiliennes ont notifié Technicolor Brasil Midia E Entretenimento LTDA un redressement fiscal pour les exercices 2014 et 2015. Technicolor conteste la totalité du redressement devant les tribunaux compétents.

Association des anciens salariés de RCA du Comté de Taoyuan

Technicolor, certaines de ses filiales et General Electric sont poursuivis par une association d'anciens salariés (ou d'ayants-droits d'anciens salariés) d'une ancienne usine à Taiwan (TCETVT). L'Association soutient que les plaignants ont été exposés à divers contaminants lorsqu'ils vivaient et travaillaient à l'Usine, ce qui selon eux leur a causé diverses maladies, notamment des cancers, ou a généré un stress émotionnel lié à la peur que leur travail et leurs conditions de vie à l'Usine n'augmentent le risque de maladie.

Après une première décision du tribunal de Taiwan et un appel devant la Haute Cour Taiwanaise (première Cour d'appel), la Cour Suprême de Taiwan, en août 2018:

- (i) a confirmé la décision de la Haute Cour Taiwanaise d'accorder 518 millions de NTD (15 millions d'euros au taux de change en vigueur au 31 décembre 2020) de dommages et intérêts à 260 plaignants ;
- (ii) a cassé la décision en ce qui concerne la demande de 246 plaignants et renvoyé l'affaire devant la Haute Cour Taiwanaise pour ces plaignants.

General Electric a versé au Tribunal le montant total de la décision en décembre 2019.

Le 5 mars 2020, la Haute Cour Taiwanaise a statué sur la demande des 246 plaignants et a accordé 54,7 millions NTD (1,6 million d'euros) de dommages et intérêts. Cette décision est en appel devant la Cour Suprême de Taiwan.

En 2016, l'Association a engagé un nouveau procès contre Technicolor et certaines de ses filiales et General Electric au nom de nouveaux membres, faisant des allégations pratiquement identiques à celles portées lors du premier procès. Le tribunal de Taipei a délibéré le 27 décembre 2019 et accordé environ 2,3 milliards de NTD (66,8 millions d'euros à taux de change en vigueur au 31 décembre 2020) ainsi que des intérêts de retard. Technicolor et General Electric sont tenus conjointement et solidairement responsables. Technicolor a interjeté appel de cette décision auprès de la Haute Cour Taïwanaise en janvier 2020.

Technicolor et ses filiales affirment, entre autres, que TCETVT a exercé son activité moins de quatre années après son rachat auprès de General Electric, tandis que General Electric et son prédécesseur en charge RCA Corporation, ont possédé et exploité TCETVT pendant une vingtaine d'années.

Dans l'hypothèse où le Groupe ou l'une de ses filiales serait finalement tenu responsable ou réglerait le litige, les montants pourraient s'avérer être élevés. Il y a actuellement trop d'incertitudes pour évaluer de manière précise le montant que Technicolor ou l'une de ses filiales devrait régler dans le cadre de ces procédures. Technicolor dispose également de différents moyens afin de réduire tout risque, y compris les dommages et intérêts qui seraient dus par General Electric et autres.

Enquêtes et procès dans l'affaire Tubes cathodiques

Etats-Unis

Entre 2014 et 2017, Technicolor a conclu des accords transactionnels avec tous les plaignants dans le cadre d'actions en justice intentées aux Etats Unis alléguant des pratiques anticoncurrentielles dans l'industrie du tube cathodique (*Cathode Ray Tubes* ou « CRT »).

Cependant, la décision du Tribunal de première instance (*District Court*) approuvant le règlement en 2015 pour 14 millions de dollars en juin 2015 d'un recours collectif (*class action*) intenté par un groupe d'acheteurs indirects de CRT, a été renvoyé en février 2019 devant le tribunal fédéral (*U.S. District Court*) par la Cour d'appel de Californie afin que le tribunal de première instance reconsidère son approbation du règlement. Dans le cadre du processus de renvoi, l'accord de règlement a été modifié par accord des parties en septembre 2019, qui, s'il est approuvé par le Tribunal, se traduira par une part réduite du montant de l'accord réattribuée aux parties défendantes, y compris Technicolor, et les plaignants de 9 états américains seront exclus du règlement. L'approbation du nouvel accord de règlement est en instance au Tribunal de première instance. Depuis septembre 2019, des requêtes en intervention et des plaintes ont été déposées par les consommateurs de ces 9 états. Ces motions sont également en instance devant le Tribunal de première instance. Technicolor estime que son exposition est limitée dans son ampleur et qu'il dispose de moyens de défense valables.

Europe

Depuis 2014, Technicolor se défend également avec d'autres accusés (Samsung, LG, Philips, etc.), dans plusieurs actions en justice similaires dans diverses juridictions européennes en allégation de pratiques anticoncurrentielles dans l'industrie des CRT. Tous ces litiges sont dans le sillage de la décision de la Commission Européenne en décembre 2012 en vertu de laquelle Technicolor a été condamné à une amende de 39 millions d'euros résultant d'une allégation d'entente. Ces litiges sont les suivants :

- Aux Pays-Bas, une procédure judiciaire engagé par Vestel, un fabricant turc de téléviseurs, en vertu de la loi turque. Vestel a également intenté des poursuites en Turquie, qui ont été rejetées pour des motifs de procédure par le tribunal de première instance ainsi que par la cour d'appel régionale en décembre 2020. Vestel a fait appel de la décision de la cour d'appel régionale;
- Aux Pays-Bas, une plainte déposée par trois fabricants brésiliens de téléviseurs en vertu du droit brésilien.

A ce stade, Technicolor n'est pas en mesure d'évaluer l'issue éventuelle de ces affaires ni les risques encourus dans la mesure où les procédures sont encore à un stade préliminaire et où les discussions au fond n'ont pas commencé. Selon les juridictions, les décisions sur le montant ne sont pas attendues avant 2021 et 2022.

Technicolor se défendait également (i) dans une affaire au Royaume-Uni contre Arcelik, un fabricant turc, qui a été transigée en février 2020 et (ii) deux litiges contre trois anciens fabricants allemands de téléviseurs (Grundig et Loewe/Metz) en vertu du droit allemand, qui ont été transigés en décembre 2020.

Questions environnementales

Certains sites actuels et passés de fabrication du Groupe ont un long passé industriel. Les contaminations des sols et des eaux souterraines, qui se sont déjà produites sur quelques sites, pourraient se produire à nouveau ou être découvertes sur d'autres sites à l'avenir. Les rejets industriels des sites que Technicolor a créés ou acquis exposent le Groupe à des coûts de dépollution. Le Groupe a identifié certains sites dont la contamination chimique a exigé ou va exiger la mise en œuvre de mesures de dépollution.

Une contamination du sol et des eaux souterraines a été détectée près d'un ancien site de fabrication, situé à Taoyuan (Taiwan) acquis en 1987 dans le cadre d'une opération entre General Electric (GE) et le Groupe. En 1992, le site a été cédé à un promoteur local. La dépollution du sol a été achevée en 1998. En 2002, l'Agence Locale de Protection de l'Environnement (« ALPE ») de Taoyuan a ordonné la dépollution des nappes phréatiques sur l'ancien site. Les travaux pour satisfaire cette demande sont en cours. L'ALPE et TCETVT poursuivent leurs discussions sur le périmètre des travaux à engager. Technicolor a trouvé un accord avec GE pour se répartir la prise en charge des travaux de dépollution des nappes phréatiques.

De même, le Groupe vend ou a vendu dans le passé des produits qui sont soumis à certaines contraintes de recyclage, et, est de ce fait exposé à des changements de la réglementation en matière de recyclage dans divers pays.

Le Groupe estime que les montants provisionnés et les garanties contractuelles dont il dispose aux termes de ses contrats d'acquisition de certains actifs industriels permettront de couvrir raisonnablement les obligations de sécurité, de santé ou d'environnement. Cependant, les problèmes potentiels ne peuvent pas être prévus avec certitude et il n'est pas possible de dire si les montants provisionnés seront parfaitement adaptés.

11. Opérations spécifiques présentées dans le tableau des flux de trésorerie consolidés

11.1. Acquisitions et cessions de filiales et autres participations

Les impacts des acquisitions de filiales et titres de participation, nettes de la trésorerie acquise, sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	2020	2019
LG	-	(2)
Autres compléments de prix	(3)	(1)
Acquisitions de titres de participation	(3)	(3)
Diminuées de la trésorerie des sociétés acquises	-	-
ACQUISITIONS DE TITRES DE PARTICIPATION, NETTES	(3)	(3)

Les impacts des cessions de filiales et titres de participation, nettes de la trésorerie cédée, sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	2020	2019
Activité Cinéma Digital ⁽¹⁾	8	3
Autres	-	(2)
Cessions de titres de participation	8	1
Diminuées de la trésorerie des sociétés vendues	(1)	-
CESSIONS DE TITRES DE PARTICIPATION, NETTES	7	1

(1) Activité cédée à Deluxe en 2015, avec des compléments de prix annuels, qui prennent fin en 2020.

11.2. Impact en trésorerie des opérations de renégociation de la dette et de financement

<i>(en millions d'euros)</i>	2020	2019
Augmentation de la dette financière non courante	-	-
Remboursement de la dette non courante aux créanciers	-	-
Flux de trésorerie liés à la dette financière non courante	-	-
Augmentation de la dette financière courante ⁽¹⁾	760	1
Remboursement de la dette courante aux créanciers ⁽²⁾	(243)	(97)
Flux de trésorerie liés à la dette financière courante	517	(96)
Cession d'actions propres (nette des frais payés) ⁽³⁾	-	1
Augmentation de capital ⁽⁴⁾	60	-
Frais liés aux opérations de financement ⁽⁵⁾	(60)	(1)
IMPACT NET DES OPERATIONS DE REFINANCEMENT ET SUR LE CAPITAL	517	(96)

(1) En 2020, l'augmentation de la dette financière courante inclut 416 millions d'euros des Nouveaux Financements France & US, 250 millions d'euros de Facilité de Crédit Renouvelable et 93 millions d'euros de Prêt relais.

(2) En 2020, 85 millions d'euros liés aux remboursements de dettes de loyers et 158 millions d'euros des Emprunt à Terme et Prêt relais.

En 2019, 91 millions d'euros liés aux remboursements de dettes de loyers et 2 millions d'euros à la dette long terme de 2018.

(3) En 2019, Technicolor a cédé la totalité de ses actions propres pour un montant de 1 million d'euros.

(4) En 2020, Technicolor a augmenté son capital social dans le cadre de la restructuration financière.

(5) Les frais liés à la Dette du Groupe ont été présentés en tant que flux de trésorerie de financement :

- En 2020, ils correspondent principalement aux frais liés à la restructuration financière ;
- En 2019, ils correspondent principalement aux frais liés aux lignes de crédit renouvelables du Groupe pour 1 million d'euros.

Les tableaux ci-dessous récapitulent la variation des dettes financières du Groupe au bilan :

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	Flux de trésorerie de la dette financière (1)	Variations sans impact sur les flux de trésorerie					Transfert en passifs relatifs aux actifs destinés à être cédés	31 décembre 2020
			Variation des contrats de location	Effet de la restructuration financière	Charges d'intérêt	Change et écart de conversion	Transfer courant - Non courant		
Dettes financières non courante	979	606	-	(630)	16	(26)	3	-	948
Dettes financières courantes	8	(4)	-	-	15	(0)	(3)	-	16
TOTAL DETTES FINANCIERES	987	602	-	(630)	31	(26)	-	-	964
Dettes de loyers non courantes	224	(62)	17	-	-	(15)	-	(42)	122
Dettes de loyers courantes	87	(25)	1	-	-	(1)	-	(6)	56
TOTAL DETTES DE LOYERS	311	(87)	18	-	-	(16)	-	(48)	178

(1) En 2020, un montant de (2) millions d'euros correspond à des flux de trésorerie des activités arrêtées

(en millions d'euros)	31 décembre 2018	Flux de trésorerie de la dette financière (2)	Variations sans impact sur les flux de trésorerie					Autres mouvements	31 décembre 2019
			Adoption IFRS16	Nouveaux contrats de location	Ajustement IFRS de la dette	Ecart de conversion	Transfer courant - Non courant		
Dettes financières non courante	1 004	(3)	(27)	-	5	-	-	-	979
Dettes financières courantes	20	-	(14)	-	-	-	-	2	8
TOTAL DETTES FINANCIERES	1 024	(3)	(41)	-	5	-	-	2	987
Dettes de loyers non courantes	-	(68)	331	24	20	8	(91)	-	224
Dettes de loyers courantes	-	(26)	14	8	-	-	91	-	87
TOTAL DETTES DE LOYERS	-	(94)	345	32	20	8	-	-	311

(2) En 2019, un montant de 2 millions d'euros correspond à des flux de trésorerie des activités arrêtées

11.3. Obligations contractuelles et engagements commerciaux

Le tableau ci-dessous détaille au 31 décembre 2020 l'échéancier des obligations contractuelles et des engagements commerciaux pour lesquels le Groupe devra effectuer des paiements futurs certains ou éventuels. Ce tableau inclut les engagements fermes conduisant à des paiements certains ou éventuels mais excluent les options que le Groupe détient car elles ne sont pas considérées comme des engagements fermes ou des obligations. Quand une obligation de paiement futur peut être annulée par le paiement d'une pénalité, les montants futurs détaillés dans les tableaux sont ceux dont la Direction du Groupe a jugé la réalisation la plus probable.

(en millions d'euros)	Paiements dus par date d'échéance				
	2020	Moins d'un an	Entre 1 et 3 ans	Entre 3 et 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements hors bilan					
Paiements futurs certains					
Loyers liés aux contrats de location simple (Note 4.5)	2	0	2	1	0
Autres paiements futurs certains ⁽¹⁾	12	0	4	7	2
Total paiements futurs certains	15	0	5	7	2
Paiements futurs éventuels					
Garanties données et autres paiements futurs	2	0	1	0	1
Total paiements futurs éventuels	2	0	1	0	1

(1) Les autres engagements à long terme concernent principalement les coûts de maintenance associés aux locations.

Le Groupe donne certaines garanties à des tiers (institutions financières, clients, partenaires et agences gouvernementales) afin d'assurer la bonne exécution des obligations contractuelles prises par Technicolor et par ses filiales consolidées dans le cadre de ses activités ordinaires. Les garanties ne figurent pas dans

le tableau ci-dessus car elles n'augmentent pas les engagements du Groupe par rapport aux engagements pris initialement par les entités concernées. Ces engagements (lettres de crédit) représentent 18 millions d'euros à fin 2020.

Dans le cadre de son activité courante, le segment Services DVD peut être amené à donner des garanties à ses clients, sur les produits stockés puis distribués, contre les risques ou préjudices qui peuvent être encourus lors de la création, du stockage ou de la distribution. De telles garanties sont couvertes par des contrats d'assurance et sont donc exclues du tableau ci-dessus.

Diverses garanties données aux administrations des douanes afin d'exonérer de droits de douanes toutes les opérations de transit par les entrepôts des douanes en vue d'une réexportation, et des garanties pour transit afin que les droits de douanes ne soient payés que sur le lieu de livraison final dans le pays d'importation. L'échéance de ces garanties bancaires coïncide avec l'échéance des accords douaniers renouvelables mensuellement.

Les garanties et engagements d'achat reçus s'élèvent à 59 millions d'euros au 31 décembre 2020. Ce montant est principalement relatif aux redevances provenant des bénéficiaires de licences de marques.

Le montant des paiements futurs certains ou éventuels au titre des engagements hors bilan au 31 décembre 2019 s'élevaient respectivement à 14 millions d'euros et 10 millions d'euros au titre des activités poursuivies.

12. Activités arrêtées ou en cours de cession et activités destinées à être cédées

12.1. Activités arrêtées ou en cours de cession

Une activité arrêtée ou en cours de cession est une composante du Groupe dont celui-ci s'est séparé (par sa vente ou d'une autre manière) ou qui est détenue en vue de sa vente.

Conformément à l'IFRS 5, pour être classées en « Activités arrêtées ou en cours de cession », :

- *les activités doivent avoir été arrêtées ou être préalablement classées en « Actifs destinés à être cédés » ;*
- *les activités arrêtées ou en cours de cession doivent être clairement distinguées du reste du Groupe, sur le plan opérationnel et pour la communication d'informations financières ;*
- *celles-ci doivent représenter une ligne d'activité significative (ou une région géographique principale et distincte) ;*
- *et faire partie d'un plan de cession ou d'abandon unique et coordonné ou être une filiale acquise exclusivement dans le but de la revente.*

Le résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat, une analyse détaillée de ce montant étant donnée ci-dessous. Le compte de résultat des exercices précédents fait alors l'objet de reclassements pour présenter sur une ligne distincte le résultat des activités arrêtées ou en cours de cession. Dans le tableau des flux de trésorerie, les flux liés à ces activités sont présentés de manière séparée des flux des activités poursuivies.

Lorsqu'un actif non courant ou un groupe d'actifs non courant ne remplit plus les critères d'actifs détenus en vue de la vente, ils cessent d'être classés dans cette rubrique.

Dans ce cas, ils sont évalués au plus bas entre :

- *la valeur comptable avant classement de l'actif (ou groupe d'actif) comme détenu en vue de la vente, ajusté de tout amortissement qui aurait été comptabilisé si l'actif (ou le groupe d'actifs) n'avait pas été classé comme détenu en vue de la vente, et*
- *sa valeur recouvrable à la date de décision de ne plus vendre. La valeur recouvrable est la valeur la plus haute entre la valeur de marché nette des coûts de cession et la valeur d'utilité.*

Tout ajustement de la valeur comptable est inclus dans le compte de résultat des activités poursuivies de la période dans laquelle les actifs cessent d'être classés comme détenus en vue de la vente.

Le 31 mai 2019, le Groupe a conclu la vente à Interdigital de son activité Recherche & Innovation.

Outre les activités Licences de Brevet et Recherche et Innovation, les autres activités arrêtées ou en cours de cession résultent des activités abandonnées en 2004 et 2005, telles que les tubes cathodiques.

12.1.1. Résultat des activités arrêtées ou en cours de cession

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2020	2019
ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSIION		
Chiffre d'affaires	1	6
Coût de l'activité	(1)	(3)
Marge brute	(1)	3
Frais commerciaux et administratifs	(1)	(7)
Frais de recherche et développement	2	(11)
Coûts de restructuration	(4)	(0)
Pertes de valeur nettes sur actifs non courants opérationnels	(1)	(1)
Autres produits (charges)	(10)	(9)
Résultat avant charges financières et impôts (EBIT) des activités arrêtées ou en cours de cession	(15)	(25)
Charges financières nettes	(1)	2
Impôt sur les résultats	1	1
Résultat net	(15)	(22)

En 2019, le compte de résultat incluait 5 mois de l'activité Recherche et Innovation. La plus-value de cession de la division Recherche et Innovation qui s'élève à 8 millions d'euros est présentée en autres produits.

12.1.2. Trésorerie nette des activités arrêtées ou en cours de cession

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre,	
	2020	2019
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	(15)	(22)
<i>Ajustements pour réconcilier le résultat net des activités poursuivies avec la variation nette de la trésorerie d'exploitation</i>		
Amortissements d'actifs	1	1
Pertes de valeur d'actifs	1	1
Variation nette des provisions	(9)	7
(Gain) pertes sur cessions d'actifs	0	(9)
Autres (dont impôts)	(1)	3
Variation du besoin en fonds de roulement et des autres actifs et passifs	5	2
Impôts payés sur les résultats	(0)	5
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE D'EXPLOITATION DES ACTIVITES ARRETEES OU EN COURS DE CESSION (I)	(18)	(11)
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE D'INVESTISSEMENT DES ACTIVITES ARRETEES OU EN COURS DE CESSION (II) ⁽¹⁾	(3)	(20)
Remboursement des dettes financières	(2)	(2)
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE DE FINANCEMENT DES ACTIVITES ARRETEES OU EN COURS DE CESSION (III)	(2)	(2)
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE DES ACTIVITES ARRETEES OU EN COURS DE CESSION (I+II+III)	(23)	(33)

(1) En 2019, comprend principalement le règlement des passifs assumés par Technicolor dans le cadre de la cession des activités Licence de Brevets, et Recherche et Innovation.

12.2. Actifs et passifs destinés à être cédés

Conformément à la norme IFRS 5, lorsque le Groupe a décidé de céder un actif (ou groupe destiné à être cédé), il le classe en tant qu'actif détenu en vue de la vente si :

- *l'actif ou le groupe d'actifs est disponible en vue de sa vente immédiate dans son état actuel, sous réserve uniquement des conditions qui sont habituelles et coutumières pour la vente de tels actifs ;*
- *sa vente est hautement probable dans un délai d'un an.*

En conséquence, cet actif (ou groupe destiné à être cédé) est présenté distinctement sur la ligne « Actifs destinés à être cédés » du bilan. Les passifs relatifs à cet actif ou groupe d'actifs sont également présentés sur une ligne distincte au passif.

Pour le Groupe, seuls les actifs répondant aux critères ci-dessus et faisant l'objet d'une décision de cession formelle à un niveau de direction approprié sont classés en actifs destinés à être cédés. Les conséquences comptables sont les suivantes :

- *l'actif (ou groupe destiné à être cédé) destiné à être cédé est évalué au montant le plus bas entre sa valeur comptable et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente ;*
- *l'actif cesse d'être amorti à compter de la date du transfert.*

(en millions d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Actifs destinés à être cédés	76	-
Passifs destinés à être cédés	56	-

Au 31 décembre 2020, les actifs et passifs destinés à être cédés comprennent principalement les actifs et passifs de Post-Production remplissant à cette date les critères de classement en actifs destinés à être cédés et en passifs liés. Ce groupe inclut :

- un goodwill alloué à Post Production de 5 millions d'euros.
- des actifs non courants pour 52 millions d'euros incluant le droit d'usage relatif aux contrats de location simple immobilière pour 41 millions d'euros,
- la dette locative correspondante pour 48 millions d'euros,
- des actifs et passifs courants pour 16 millions d'euros et 8 millions d'euros respectivement.

Les actifs destinés à être cédés comprennent également les actifs de droit d'usage immobiliers offerts à la sous-location à long terme ou en renégociation avec le bailleur pour 3 millions d'euros.

Au cours de l'année 2019, il n'y avait pas d'actifs ni de passifs destinés à être cédés.

13. Evénements postérieurs à la clôture

Le 14 janvier 2021, le Groupe a annoncé la vente de son activité Post-Production à la société Streamland Media pour 30 millions d'euros. Cette vente fait partie de la vision à long terme du Groupe de se concentrer sur les effets visuels et l'animation pour l'industrie de l'Entertainment, et d'étendre ses services créatifs et ses technologies pour l'industrie de la publicité, qui apportent la valeur maximale aux clients du Groupe. La vente, soumise aux conditions de clôture habituelles, devrait être conclue au cours du premier semestre 2021.

14. Honoraires des commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)	Deloitte		Mazars		Total	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés						
- Technicolor SA	862	862	1 239	1 120	2 101	1 982
- Filiales	1 466	1 636	1 004	1 133	2 470	2 769
Sous-total	2 328	2 498	2 242	2 253	4 571	4 751
Services autres que la certification des comptes requis par les textes légaux et réglementaires ⁽¹⁾						
- Technicolor SA	285	34	291	0	576	34
- Filiales	5	7	2	5	7	12
Sous-total	290	41	293	5	583	46
Services autres que la certification des comptes fournis à la demande de l'entité ⁽²⁾						
- Technicolor SA	107	67	-	-	107	67
- Filiales	101	76	10	15	111	91
Sous-total	208	143	10	15	218	158
TOTAL	2 826	2 681	2 546	2 273	5 372	4 954

(1) Ces prestations couvrent les rapports sur augmentation et réduction de capital, sur les opérations de refinancement et mise en place des fiducies-sûretés, les lettres de confort et autres services requis par les textes légaux et réglementaires.

(2) Ces prestations couvrent les services fournis à la demande de Technicolor ou ses filiales (due diligence, assistance juridique et fiscale, et attestations diverses).

15. Liste des principales entités consolidées

Sont listées ci-après les principales entités consolidées :

SOCIETES – (Pays)	% d'intérêt détenu par Technicolor (% arrondi à la première décimale)	
	2020	2019
Consolidées par intégration globale		
Technicolor SA 8-10 rue du Renard, 75004 Paris (France)	Société mère	Société mère
Maison Connectée		
Beijing Technicolor Management Co., Ltd (Chine)	100.0	100.0
Technicolor Asia Ltd (Hong-Kong)	100.0	100.0
Technicolor Brasil Midia E Entretenimento LTDA (Brésil)	100.0	100.0
Technicolor Connected Home de Mexico SA De CV (Mexique)	100.0	100.0
Technicolor Connected Home India Private Ltd (Inde)	100.0	100.0
Technicolor Connected Home Rennes SNC (France)	100.0	100.0
Technicolor Connected Home USA LLC (Etats-Unis)	100.0	100.0
Technicolor Delivery Technologies (France)	100.0	100.0
Technicolor Delivery Technologies Australia Pty Limited (Australie)	100.0	100.0
Technicolor Delivery Technologies Belgium (Belgique)	100.0	100.0
Technicolor Delivery Technologies Canada Inc. (Canada)	100.0	-
Technicolor Japan KK (Japon)	100.0	100.0
Technicolor Korea Yuhan Hoesa (République de Corée)	100.0	100.0
Services de Production		
Mikros Image Belgium SA (Belgique)	100.0	100.0
Mikros Image SAS (France)	100.0	100.0
MPC (Shanghai) Digital Technology Co., Ltd (Chine)	89.8	89.8
Technicolor Animation Productions SAS (France)	100.0	100.0
Technicolor Canada, Inc (Canada)	100.0	100.0
Technicolor Creative Services USA, Inc (Etats-Unis)	100.0	100.0
Technicolor Ltd (Royaume-Uni)	100.0	100.0
Technicolor India Pvt Ltd (Inde)	100.0	100.0
Technicolor Pty, Ltd (Australie)	100.0	100.0
The Mill (Facility) LTD (Etats-Unis)	100.0	100.0
The Mill Berlin GmbH (Allemagne)	100.0	100.0
The Mill Group Inc. (Etats-Unis)	100.0	100.0
The Moving Picture Company Limited (Royaume-Uni)	100.0	100.0
Thomson Multimedia Distribution (Netherlands) BV (Pays-Bas)	100.0	100.0
Trace VFX LLC (Etats-Unis)	100.0	100.0
Trace VFX Solutions Private India Ltd (Inde)	100.0	100.0
Services DVD		
Technicolor Disc Services International Ltd (Royaume-Uni)	100.0	100.0
Technicolor Distribution Services France SARL (France)	100.0	100.0
Technicolor Distribution Australia PTY LTD (Australie)	100.0	100.0
Technicolor Global Logistics, LLC (Etats-Unis)	100.0	100.0
Technicolor Home Entertainment Services Canada ULC (Canada)	100.0	100.0
Technicolor Home Entertainment Services de Mexico, S. de R.L. de C.V. (Mexique)	100.0	100.0
Technicolor Home Entertainment Services Inc (Etats-Unis)	100.0	100.0
Technicolor Home Entertainment Services Southeast, LLC (Etats-Unis)	100.0	100.0
Technicolor Mexicana, S. de R.L. de C.V. (Mexique)	100.0	100.0
Technicolor Milan SRL (Italie)	100.0	100.0
Technicolor Polska sp Z.o.o (Pologne)	100.0	100.0
Technicolor Export de Mexico, S. de R.L. de C.V. (Mexique)	100.0	100.0
Technicolor Pty, Ltd (Australie)	100.0	100.0
Technicolor Videocassette of Michigan, Inc (Etats-Unis)	100.0	100.0

SOCIETES – (Pays)	% d'intérêt détenu par Technicolor (% arrondi à la première décimale)	
	2020	2019
Corporate & Autres		
Deutsche Thomson OHG (Allemagne)	100.0	100.0
Gallo 8 SAS (France)	100.0	100.0
RCA Trademark Management SAS (France)	100.0	100.0
Sté Fr.d'Invest.et d'Arbitrage - Sofia SA (France)	100.0	100.0
Tech 6 SAS (France)	100.0	100.0
Tech 7 SAS (France)	100.0	100.0
Technicolor Asia Pacific Holdings Pte. Ltd (Singapour)	100.0	100.0
Technicolor Trademark Management (France)	100.0	100.0
Technicolor Treasury USA LLC (Etats-Unis)	100.0	100.0
Technicolor USA Inc (Etats-Unis)	100.0	100.0
Consolidées par mise en équivalence		
3DCD LLC (Etats-Unis)	50.0	50.0
Canada Cinema Distribution Inc (Canada)	-	50.0
Techfund Capital Europe FCPR (France)	19.8	19.8
Technicolor SFG Technology Co. Ltd (Chine)	49.0	49.0
Vancouver Lab Inc (Canada)	-	50.0